

4_b

OCTOBRE - DÉCEMBRE 1969

11^e année

**cahiers de
documentation
européenne**

PARLEMENT EUROPEEN

Direction générale de la documentation
parlementaire et de l'information

Outre les actes officiels publiés au «Journal Officiel des Communautés», les activités des Communautés européennes font l'objet de publications régulières.

En particulier la Commission des Communautés européennes publie un Bulletin mensuel sur l'activité des Communautés et le Parlement européen relate ses activités dans le périodique «Parlement Européen-Informations».

Le Conseil de Ministres publie un communiqué de presse à l'issue de chacune de ses sessions. Son activité fait également l'objet d'une rubrique dans le Bulletin des Communautés.

Le Comité économique et social publie des communiqués de presse à l'issue de ses sessions plénières et son activité d'ensemble fait l'objet d'un Bulletin d'Information trimestriel.

Les Cahiers de documentation européenne sont conçus comme un complément à ces publications. Ils relatent les événements les plus marquants concernant l'intégration européenne qui se déroulent en dehors des organes des Communautés.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE

sur le plan national

	<u>Page</u>
I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS	
<u>Allemagne</u>	
1. M. Ertl, ministre fédéral de l'alimentation, estime inéluctable une réforme de la politique agricole de la C.E.E. (23 octobre-18 novembre)	7
2. La visite à Bonn de M. Stewart, ministre britannique des affaires étrangères (14 novembre)	8
3. Interview du ministre fédéral des Affaires étrangères sur la politique européenne (27 novembre)	9
<u>Autriche</u>	
L'autriche annonce une nouvelle initiative dans ses rapports avec la C.E.E. (3 novembre)	10
<u>Belgique</u>	
1. Le report de la mise en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) (30 septembre)	12
2. La crise d'Euratom - Interpellation à la Chambre des Représentants (20-27 novembre)	13
<u>Danemark</u>	
Le ministre danois de l'économie et des relations commerciales européennes se prononce sur l'intégration des pays de l'Europe septentrionale (octobre)	15

Etats-Unis

Position du gouvernement américain à l'égard de l'évolution récente de l'intégration européenne (novembre)	18
--	----

France

1. Les parlementaires de l'U.E.O. hôtes de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale (28 octobre)	20
2. La politique européenne du gouvernement français devant l'Assemblée nationale (4-5 novembre)	21
3. Les problèmes européens dans le débat de l'Assemblée nationale française consacré à l'agriculture (21-22 novembre)...	24

Italie

1. Débat à la Chambre des Députés sur le mandat législatif à donner au gouvernement pour la réalisation de la troisième étape de la C.E.E. et de la C.E.E.A. (3-9 octobre)	25
2. Les débats de politique étrangère à la Chambre et au Sénat italiens (octobre)	27
3. Déclarations du président de la République italienne sur la C.E.E. (30 octobre)	31
4. Rencontre germano-italienne au sujet du programme "Euratom" (21 novembre)	32

Pays-Bas

1. Déclaration de M. Udink, ministre chargé de l'aide aux pays en voie de développement, sur la refonte structurelle de l'agriculture européenne (1er décembre)	33
2. Questions parlementaires	
- Compensation des détournements de recettes douanières (9 octobre)	34
- Question orale avec débat sur Euratom (30 octobre)	35

Suisse

La Suisse recommande l'établissement de contacts d'ordre scientifique entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. (18 novembre) 37

II. PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Les congrès des trois partis britanniques se prononcent en faveur de l'adhésion de leur pays au Marché commun (septembre-octobre) 39
2. Résolutions adoptées par le congrès politique du Mouvement européen aux Pays-Bas sur la politique économique et sociale des Communautés européennes et sur le Parlement européen (18 octobre) 43
3. Projet de création d'un "parti européen progressiste" (18-19 octobre) 46
4. La direction du parti socialiste italien adopte une résolution sur le marché commun agricole (29 octobre) 47
5. M. Jeremy Thorpe souhaite un traité franco-britannique (7 novembre) 47
6. La C.D.U. veut, à bref délai, des négociations avec les candidats à l'adhésion et un début de coopération politique (novembre-décembre) 48
7. Le parti socialiste unifié d'Italie prend une initiative en faveur de l'intégration européenne (14 novembre) 51
8. Le parti populaire catholique néerlandais (K.V.P.) souhaite la création d'un parti démocrate-chrétien progressiste européen (28-29 novembre) 52

III. ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Le président de l'Institut suisse de crédit s'oppose à la création d'un bloc monétaire européen (15 octobre) 53

2. Interview du président de l'Institut d'économie agricole d'Italie (29 octobre)	53
3. La Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes met en garde contre l'éventualité d'une stagnation économique dans la C.E.E. et demande l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'intégration (novembre-décembre)	54
4. La fédération des agriculteurs allemands s'élève contre la réduction des prix agricoles et exige la suppression du "dollar vert" (11-19 novembre)	56

sur le plan communautaire et international

I. EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

Visite de M. Rey, président de la Commission, en Suisse (21 novembre)	60
---	----

II. MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Création, à Dortmund, de la Fédération européenne des syndicats de travailleurs agricoles dans la Communauté (22-23 septembre)	63
2. Etats-Unis - Controverse sur le Marché commun (24 septembre - 9 octobre)	65
3. Les industries agricoles et alimentaires de la C.E.E. définissent leur position à l'égard du Marché commun (1er octobre)	72
4. L'industrie européenne donne son avis sur le Plan Mansholt (2 octobre)	73
5. Le Bureau de l'Organisation européenne de la C. M. T. prend position sur la réforme du Fonds Social Européen (9 octobre)	79
6. Prise de position des syndicats de la C.E.E. sur la réforme de la politique agricole européenne (17 octobre)	80

	<u>Page</u>
7. Le congrès de l'Europa-Union à Sarrebruck (23-25 novembre)	82

DEUXIEME PARTIE

BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE

1. Problèmes généraux	2/B
2. Questions institutionnelles	7/B
3. Questions économiques	9/B
4. Questions financières et monétaires	11/B
5. Concurrence	13/B
6. Questions sociales	15/B
7. Agriculture	18/B
8. Transports	21/B
9. Energie	23/B
10. Recherche et culture	24/B
11. Pays et territoires associés	26/B
12. Relations extérieures	27/B
13. Défense	30/B
14. Questions juridiques	32/B

PREMIERE PARTIE
EVOLUTION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE
sur le plan national

I. GOUVERNEMENTS ET PARLEMENTS

Allemagne

1. M. Ertl, ministre fédéral de l'alimentation, estime inéluctable une réforme de la politique agricole de la C. E. E.

Le nouveau ministre fédéral de l'alimentation, M. Ertl (F. D. P.), a déclaré le 23 octobre 1969, au cours d'une discussion organisée sur la deuxième chaîne de la télévision allemande, qu'il parlerait net lors des prochains débats sur la politique agricole de la C. E. E. "J'estime que j'ai en tout cas le devoir de poser clairement les problèmes. Je n'admets pas que l'on élude constamment les problèmes en Europe", a-t-il déclaré.

Il ne faudrait pas, a-t-il dit, faire de la politique agricole de la C. E. E. une matière explosive en remettant sans cesse à plus tard la solution des problèmes qu'elle pose. "La politique agricole de la C. E. E. est dans l'impasse", a-t-il affirmé textuellement. Au sujet de la réévaluation imminente du D. M., le ministre a rappelé la décision de la coalition gouvernementale d'accorder en tout cas à l'agriculture une compensation de 100 % de ses pertes de revenu.

Le ministre fédéral de l'alimentation estime inéluctables des décisions de principe d'une portée considérable concernant la réforme de la politique agricole de la C. E. E. Le système actuel des organisations de marché ne peut être maintenu, a déclaré M. Ertl au cours d'une interview accordée le 24 octobre au "Bayerisches Landwirtschaftliches Wochenblatt". Pour M. Ertl, il est d'autant plus difficile de résoudre le problème qu'il faut avoir égard aux intérêts vitaux de l'agriculture allemande tout en évitant de courir le risque d'une remise en question de la coopération européenne.

Le nouveau ministre fédéral de l'alimentation entend également faire valoir certains desiderata de l'agriculture bavaroise tels que la définition d'un programme commun pour l'agriculture en haute montagne dans la zone alpine. Le prix de céréales fourragères devrait, selon M. Ertl, être relevé, ce qui impliquerait une hausse du prix de l'orge destiné aux brasseries. M. Ertl s'efforcera d'obtenir, à Bruxelles, la mise sur pied d'une organisation de marché pour le houblon.

Le ministre fédéral de l'alimentation a déclaré le 18 novembre, devant le groupe F. D. P., qu'il importait de réviser au plus tôt le système du marché agricole de la C. E. E. Ce n'est qu'à cette condition, estime-t-il, que l'on pourra sortir l'intégration européenne de sa stagnation actuelle. Les constitutions démocratiques des pays de la C. E. E. n'autorisent pas à réaliser le marché agricole contre les milieux agricoles, contre les consommateurs et

contre les contribuables, a déclaré M. Ertl. Il n'est aucun secteur professionnel qui ait consenti, au cours des années écoulées, à autant de sacrifices que l'agriculture pour assurer les progrès de l'intégration européenne. Si l'on ne veut pas détruire les fondements mêmes de la Communauté, il faut donc avoir égard aux réactions politiques des milieux agricoles.

(V. W. D. - Europa, 24 octobre 1969;

Bayerisches Landwirtschaftliches Wochenblatt, 24 octobre 1969;

Frankfurter Allgemeine Zeitung, 19 et 20 novembre 1969)

2. La visite à Bonn de M. Stewart, ministre britannique des affaires étrangères

Selon un porte-parole du ministre des affaires étrangères, les échanges de vues que M. Scheel, ministre fédéral des affaires étrangères, a eus à Bonn, le 14 novembre 1969, avec son homologue britannique, M. Stewart, ont été consacrés essentiellement aux questions de politique européenne. M. Scheel a informé M. Stewart de ses entretiens de Paris, de la dernière réunion du Conseil de ministres de la C. E. E. à Bruxelles et de l'état des travaux préparatoires à la conférence au sommet de la C. E. E. à La Haye.

M. Stewart escompte que la conférence au sommet européenne de La Haye aboutira au moins à un accord sans équivoque sur l'ouverture des négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C. E. E. et conclura à la nécessité de ne plus retarder indéfiniment ces négociations. M. Stewart s'est dit convaincu, devant les représentants de la presse, que le gouvernement fédéral pousserait à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Le ministre britannique des affaires étrangères a souligné que Londres maintient purement et simplement sa demande d'adhésion. Cependant, il ne faudrait pas que la conférence au sommet prenne des décisions sur le financement agricole qui rendent l'adhésion britannique extrêmement difficile. "Nous savons très bien que cela nous coûtera cher, comme c'est le cas pour l'Allemagne. Mais il n'est pas exclu, théoriquement, qu'à défaut de révision des conceptions qui prévalent actuellement, le coût de l'opération finisse par devenir si élevé que l'adhésion de la Grande-Bretagne serait extrêmement difficile" a déclaré M. Stewart à la presse.

De l'avis de M. Stewart, il ne saurait être question de progrès dans la voie de l'unification politique de l'Europe occidentale aussi longtemps que la Grande-Bretagne ne sera pas associée à cette unification. Aussi faut-il espérer que l'on ne prendra pas non plus de décision en ce sens lors de la conférence au sommet de La Haye sans y associer la Grande-Bretagne. Le ministre britannique des affaires étrangères voit dans l'Union d'Europe occidentale un facteur possible de progrès dans la voie de l'unification politique

d'Europe. M. Stewart a souligné qu'il n'avait pu être question de discuter en détail de tous les problèmes au cours de sa conversation de 2 h. 1/2 avec M. Scheel, mais qu'il était décidé à poursuivre ses échanges de vues avec son collègue allemand.

De l'avis du ministre britannique des affaires étrangères, il n'est pas absolument exclu que la France pose des conditions inacceptables pour la Grande-Bretagne. Mais il n'y a là rien d'inéluctable et la Grande-Bretagne serait très surprise qu'on en arrive à cette extrémité. M. Stewart considère l'accord de principe donné par la France à l'adhésion de la Grande-Bretagne, la "volonté" qu'elle a manifestée à cet égard, comme le tournant décisif de la politique française après le départ de de Gaulle, bien que les pourparlers s'annoncent très difficiles.

M. Stewart estime qu'aucun parallélisme ne s'impose entre les négociations tendant à l'adhésion de la Grande-Bretagne et celles qui devraient aboutir à l'adhésion des autres pays candidats. Il croit à des négociations séparées, menées indépendamment les unes des autres. De toute façon, l'adhésion de tous les pays intéressés sera vraisemblablement acquise au même moment.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 15 novembre 1969;
Die Welt, 15 novembre 1969;
Handelsblatt, 17 novembre 1969)

3. Interview du ministre fédéral des affaires étrangères sur la politique européenne

Le 27 novembre 1969, au cours d'une interview accordée à un journaliste du "Handelsblatt", le ministre fédéral des affaires étrangères, M. Walter Scheel, a notamment déclaré : "Si nous voulons l'élargissement de la Communauté, ce à quoi Paris s'est également déclaré disposé, nous ne devons pas la rendre impossible en imposant aux candidats à l'adhésion des charges financières agricoles incalculables." La surproduction agricole au sein de la Communauté prend, en raison des organisations de marché en vigueur, des proportions toujours plus menaçantes, et les coûts qu'entraîne cette surproduction ne sont plus défendables sur le plan de l'économie. Aucun des partenaires de la C.E.E. ne conteste ce lien indissoluble entre la politique agricole et le financement agricole. De l'avis de M. Scheel, en raison de la nécessité de respecter les délais et par la force des choses, il existe tout un dossier qu'une des tâches principales de la conférence au sommet de La Haye sera d'étudier comme il convient. Quant au contenu concret et contraignant à donner aux décisions de la conférence de La Haye dans ce domaine, il n'appartient pas seulement à la République fédérale d'en décider. Pour celle-ci, une politique du "tout ou rien" serait déplacée; toutefois, nous devons avoir la certitude que le lien interne entre les problèmes susmentionnés sera garanti par des orientations

tenant compte des points de vue juridiques tout autant que des nécessités objectives. Le gouvernement fédéral s'efforcera de rendre manifeste ce parallélisme dans les décisions de la rencontre de La Haye.

Le ministre fédéral des affaires étrangères s'est par ailleurs déclaré pour la fixation de la fin de la période transitoire de la C.E.E. au 31 décembre 1969, ainsi que le prévoit le traité. Etant donné le stade atteint par le développement du Marché commun, les Etats membres sont unanimes pour estimer inutile un report de ce délai.

"Nous sommes conscients du fait que les possibilités de débouché des pays tiers dans le secteur agricole risquent de s'amenuiser de plus en plus si nous poursuivons la politique agricole actuelle. Cela également est une raison importante pour demander une modification et une modernisation des organisations de marché. En revanche, l'union douanière ne semble nullement avoir eu des effets fâcheux pour les pays tiers d'Europe occidentale, vus dans leur ensemble. Même après le 1er juillet 1967, leurs exportations dans la Communauté se sont sensiblement accrues - encore que cet accroissement ne se soit pas effectué dans des proportions identiques à celui des échanges industriels intracommunautaires.

Par ailleurs, les Etats membres souhaitent unanimement que l'élargissement de la Communauté ne conduise pas à l'établissement de nouvelles barrières douanières en Europe occidentale. Cela vaut particulièrement pour les Etats qui n'accéderont pas à la Communauté, mais qui recherchent toutefois des relations institutionnelles avec elle. Les pays tiers d'Europe occidentale se laisseront guider, j'en suis persuadé, par leurs intérêts économiques. Or, ces intérêts, une fois l'idée des Etats membres réalisée, seront tournés, encore plus que par le passé, vers le Marché commun.

Le gouvernement fédéral souhaite que, dès que les négociations auront été engagées avec les pays candidats à l'adhésion, des conversations soient menées avec les autres Etats, tels que la Suisse, l'Autriche et la Suède, afin de tenir compte des intérêts économiques de ces derniers lors du développement ultérieur de la Communauté.

(Handelsblatt, 28 et 29 novembre 1969)

Autriche

L'Autriche annonce une nouvelle initiative dans ses rapports avec la C. E. E.

M. Waldheim, ministre autrichien des affaires étrangères, a annoncé, le 3 novembre 1969, à l'occasion d'une conférence de presse, que l'Autriche allait prendre une nouvelle initiative en vue de sa coopération avec la C. E. E. Au

cours de la semaine précédente, il avait convoqué une conférence réunissant tous les ambassadeurs d'Autriche accrédités auprès des pays membres de la C. E. E. et de l'A. E. L. E. Le Conseil des ministres autrichien s'est penché à son tour, le 4 novembre dernier, sur les résultats de cette conférence dont M. Waldheim avait souligné le caractère d'actualité compte tenu de l'ouverture prochaine de la conférence au sommet de la C. E. E.

Le ministre autrichien des affaires étrangères a déclaré que l'Autriche allait saisir l'occasion de la conférence au sommet des pays membres de la C. E. E. à La Haye pour obtenir la reprise des entretiens sur l'établissement d'une coopération plus étroite avec la Communauté économique européenne.

Selon M. Waldheim, l'objectif final auquel vise l'Autriche, c'est la conclusion, avec la C. E. E., d'un traité particulier qui soit compatible avec les obligations que lui impose sa neutralité tout en permettant une coopération étroite avec la Communauté. Etant donné toutefois qu'un tel traité ne semble guère réalisable dans les conditions actuelles, Vienne a l'intention d'intervenir à Bruxelles et dans les capitales des Etats membres de la C. E. E. pour obtenir, dans les plus brefs délais, l'ouverture de négociations sur une solution de transition.

Le ministre des affaires étrangères estime que cette solution pourrait consister dans un régime commercial institué sur la base des propositions faites à l'époque par les ministres Debré et Brandt; ce régime déboucherait sur un accord préférentiel mettant fin à la discrimination dont souffrent les exportations autrichiennes dans le Marché commun.

Selon M. Waldheim, il importe avant tout que l'Autriche présente ses desiderata en temps utile à Bruxelles. Il est vrai que M. Mitterer, ministre du commerce, estime que les six gouvernements de la Communauté se montreraient beaux joueurs s'ils prenaient l'initiative, car jusqu'à présent c'est l'Autriche qui a tout fait pour aboutir à un rapprochement économique avec la C. E. E. qui écarte toute discrimination. Le ministre des affaires étrangères est d'avis, pour sa part, que l'Autriche ne peut se permettre de simplement attendre telle initiative de la part de la C. E. E. Bien que pour l'Autriche la conférence au sommet des Etats de la C. E. E. à La Haye puisse à maints égards être décisive, Vienne n'en attend aucune offre de négociation sur l'élargissement de la Communauté, mais tout au plus la décision d'engager des négociations sans que pour autant la date de leur ouverture soit précisée.

Tout comme la Suède et la Suisse, l'Autriche a adressé à la C. E. E., dès la fin de l'année 1961, des demandes en vue d'une association économique qui tiendrait compte des obligations découlant de sa neutralité. Au mois de juillet 1962, l'Autriche a précisé et expliqué son point de vue. Depuis, aucun progrès n'a été réalisé. Au contraire, les demandes d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Danemark et de la Norvège ont encore diminué les chances des pays neutres d'obtenir un arrangement en ce qui concerne des relations spéciales avec la C. E. E. D'autre part, le chancelier Brandt a sou-

ligné le 3 novembre 1969, dans une interview accordée au "Times", que l'Allemagne insiste sur un arrangement particulier en faveur de la Suisse et de l'Autriche.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 4 novembre 1969;
Die Welt, 4 novembre 1969;
Industriekurier, 4 novembre 1969;
The Times, 3 novembre 1969)

Belgique

1. Le report de la mise en vigueur de la taxe sur la valeur ajoutée (T. V. A.)

Dans l'exposé général sur le budget des recettes et des dépenses pour l'année 1970, présenté le 30 septembre à la Chambre des Représentants, le gouvernement rappelle les motifs qui l'ont amené à demander aux Communautés européennes le report de la date de mise en vigueur de la T. V. A. en Belgique.

"Au moment de fixer les objectifs fondamentaux de sa politique économique et financière pour l'année 1970, le gouvernement a réexaminé de manière approfondie toutes les implications de la mise en vigueur de la T. V. A. au 1er janvier 1970. Cet examen a amené le gouvernement à proposer aux Communautés européennes d'abord, le report de l'année 1971 de l'instauration de cette taxe. Cette procédure est conforme à la décision du Conseil du 17 juillet 1969, relative à la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres.

Depuis début mai 1969, époque à laquelle le gouvernement avait décidé de réduire certains taux de la T. V. A. et de modifier la classification des produits et des services, la conjoncture économique n'a pas cessé de se développer et a atteint un niveau comportant des risques incontestables de surchauffe. Or les indicateurs disponibles permettent de prévoir que les tensions économiques et financières ne seront pas relâchées et qu'elles subsisteront encore au début de 1970."

Le gouvernement cite alors plusieurs indices montrant, tant sur le plan économique que financier, que les tensions se sont exacerbées depuis quelques mois :

"Placé devant cette situation, le gouvernement a estimé devoir prendre la responsabilité de différer la mise en vigueur de la T. V. A. d'un an.

En effet, il ne se recommande nullement d'ajouter aux risques de surchauffe analysés ci-dessus un facteur nouveau c'est-à-dire la T. V. A., qui contribuerait sans aucun doute à les renforcer. La T. V. A. entraîne, par rapport aux

situations existantes, une modification des niveaux relatifs des prix ce qui pourrait provoquer, dans un climat conjoncturel très expansionniste, un relèvement excessif du niveau général des prix. Pareille évolution rendrait inopérantes les détaxations inhérentes au système, notamment en faveur de l'exportation et de l'investissement.

De même, lorsque la conjoncture économique est particulièrement dynamique, il devient plus aléatoire d'assumer un risque budgétaire, l'accès de l'Etat au crédit devenant de plus en plus difficile à des taux d'intérêt raisonnables. Or ce risque budgétaire est réel en raison d'une moins-value probable de recettes en T. V. A. par rapport au rendement de l'actuelle taxe de transmission et du fait que le produit de la T. V. A. relatif au premier mois ne sera encaissé en grande partie, qu'avec six semaines de retard.

Ce faisceau de considérations justifie amplement l'attitude adoptée par le gouvernement consistant à différer la mise en vigueur de la T. V. A. au 1er janvier 1971. Le sursis dont les autorités disposent sera largement mis à profit en vue de promouvoir les conditions économiques et financières optimales permettant de garantir un passage sans heurts au nouveau système."

(Chambre des Représentants, doc. n° 4, 1969-1970)

2. La crise d'Euratom - Interpellation à la Chambre des Représentants

La Chambre des Représentants a entendu le 20 novembre une interpellation de M. Glinne (socialiste) sur "la crise d'Euratom et les mesures que le gouvernement prendra en vue d'assurer la survie de cette institution et de garantir l'emploi de plusieurs centaines de chercheurs européens".

L'orateur a déploré qu'on ait vidé de sa substance le programme d'activités d'Euratom. Au nom du groupe socialiste, il demande que le nouveau programme soit basé sur trois éléments essentiels : enrichissement de l'uranium, réacteurs rapides et réacteurs intermédiaires. A son avis, l'Euratom ne peut servir à payer les frais généraux des politiques nucléaires nationales. A propos des agents au service d'Euratom, M. Glinne demande des précisions sur le sort qui leur sera réservé. L'orateur a encore interrogé le ministre sur la participation financière de la Belgique aux dépenses d'Euratom.

Répondant à l'interpellation, M. Théo Lefèvre, ministre chargé de la politique et de la programmation scientifique, a déclaré à propos du programme de recherche nucléaire européen : "Le gouvernement belge souhaite que tous les pays européens situent dans la communauté l'essentiel de leurs efforts nucléaires. Il a d'ailleurs toujours accordé une priorité au programme commun par rapport au programme national. Toutefois, la politique nucléaire menée jusqu'à présent en Europe ne s'est pas fondée sur des perspectives industrielles réalistes. Une nouvelle politique devrait se fonder sur la cons-

titution d'un petit nombre de consortiums industriels et d'un nombre très réduit de "filières", choisies en accord avec l'industrie et les réseaux d'électricité. Nous avons financé dans le passé des recherches très coûteuses sur des filières trop nombreuses, que l'industrie et les utilisateurs n'ont pas voulu adopter ensuite. Il faut à présent concentrer l'effort européen sur les réacteurs rapides, sur l'enrichissement de l'uranium et sur les réacteurs à gaz à haute température, et laisser pour l'action nationale les thèmes mineurs. Le gouvernement belge regrette évidemment que plusieurs pays aient choisi le cadre national pour les trois thèmes essentiels, ne laissant à la communauté que des sujets mineurs, accessoires, ou à long terme, ou encore de nature fondamentale ou de service public."

A la question concernant la situation d'attente pour le personnel d'Euratom, le ministre a répondu : "La durée des engagements à prendre dans le cadre de l'Euratom, comme dans le cadre de toute coopération internationale, dépend de la nature des programmes. S'il s'agit d'un programme commun cohérent comme celui dont il est question dans la réponse à la première question, il va de soi que celui-ci doit être conçu comme un programme pluriannuel. Si, par contre, il s'agit simplement de poursuivre des activités marginales dans un programme où ne figurent pas les objectifs essentiels, la prudence nous commande de limiter dans le temps nos engagements. Les causes de la crise de l'Euratom sont principalement politiques. Le blocage dure depuis trois ans. Si une amélioration n'intervenait pas avant la fin de 1970, il faudrait reconsidérer la situation, car le gouvernement ne peut envisager de dépenser indéfiniment plusieurs centaines de millions par an, pour des activités dont l'utilité devient de plus en plus marginale à mesure que l'institution se dégrade."

Enfin le ministre a souligné la disproportion de la contribution financière que la Belgique doit verser pour subvenir aux dépenses d'Euratom. A son avis, le taux de 9,9 % est de loin supérieur à l'importance relative du produit national brut de la Belgique. "En conséquence, la Belgique a demandé depuis 1967 de ramener sa contribution au budget de recherche et d'investissement de 9,9 % à 7,9 % au maximum. Il va sans dire que si un vote unanime ne fixe pas une quote-part belge plus équitable, nous respecterons le traité que nous avons signé et ratifié et nous financerons donc le budget commun de recherches de l'Euratom à la clé de 9,9 %. Mais cette clé inéquitable ne saurait évidemment être appliquée avec notre accord, ni aux programmes non nucléaires, ni aux programmes spéciaux qui ne sont pas prévus par le traité et pour lesquels nous ne sommes donc pas liés. (Les programmes spéciaux sont ceux au financement desquels certains pays ne participent pas). La plupart de nos partenaires admettent d'ailleurs ce point de vue."

A l'issue du débat, M. De Croo (libéral) a déposé un ordre du jour signé également par M. Meyers (démocrate-chrétien) et M. Radoux (socialiste). Cet ordre du jour, adopté le 27 novembre par la Chambre, est ainsi rédigé : "La Chambre, ayant entendu l'interpellation de M. Glinne, considère que le sauvetage d'Euratom s'impose et ne pourra être pleinement réalisé que par la restitution à cette institution d'un programme substantiel de recherche com-

mune, comportant l'enrichissement de l'uranium et la mise au point de réacteurs; considère qu'il est important de donner les assurances indispensables tant aux chercheurs qu'au personnel européen quant à leur avenir tant en vue d'éviter l'émigration de compétences scientifiques, indispensables à l'Europe, que pour des raisons d'ordre social..."

Au nom du groupe communiste, M. Levaux a déclaré que le texte de l'ordre du jour était ambigu et qu'il devait s'abstenir : "Nous considérons que le sauvetage des chercheurs belges et européens, pour que d'une part ils puissent à la fois faire bénéficier la Belgique et les pays européens dont ils sont originaires du résultat de leurs travaux et d'autre part pour éviter qu'ils soient tentés d'émigrer aux U. S. A., est une action importante. Mais nous croyons que l'organisme européen appelé Euratom n'est pas soutenable, ne fût que par l'orientation politique hostile, qu'il a adoptée à l'égard du traité de non-prolifération des armes atomiques."

(Chambre des Représentants, compte rendu analytique, séances des 20 et 27 novembre 1969)

Danemark

Le ministre danois de l'économie et des relations commerciales européennes se prononce sur l'intégration des pays de l'Europe septentrionale

Dans le numéro X du périodique "Wirtschaftsdienst" (octobre 1969), le Prof. P. Nyboe Andersen, ministre danois de l'économie et des relations commerciales européennes, a publié un rapport circonstancié sur l'intégration des pays nordiques.

De cet article, nous extrayons le passage suivant : "Dans les années 50, au moment où l'Europe des Six entama son intégration économique, certaines tentatives ont été entreprises en vue de constituer une union douanière des pays nordiques. Cette initiative a cependant été reléguée à l'arrière-plan par d'autres événements survenus en Europe. On a assisté à la création de la zone européenne de libre échange, l'A. E. L. E., qui réunit le Danemark, la Norvège et la Suède, alors que la Finlande y adhéra comme membre associé. L'Europe occidentale fut ainsi scindée en deux marchés, et tous les efforts entrepris depuis lors pour mettre fin au clivage sont malheureusement demeurés sans résultat.

Au début de 1968, lorsqu'il s'est avéré que l'intégration européenne n'allait être réalisée ni sur la base de l'A. E. L. E., ni sur celle de la C. E. E., les gouvernements des Etats nordiques ont décidé une nouvelle tentative pour faire avancer l'intégration économique dans la partie septentrionale de l'Europe.

Cette décision fut prise à l'occasion d'une conférence des premiers ministres de ces pays, réunis en avril 1968 à Copenhague. L'action envisagée vise essentiellement à préparer les quatre pays nordiques à une solution européenne à grande échelle ...

L'élargissement de la coopération entre les pays nordiques doit porter non seulement sur les secteurs traditionnels, tels que l'union douanière, le commerce extérieur, la politique agricole et de la pêche mais aussi sur d'autres domaines tels que la politique industrielle, l'éducation nationale, la recherche scientifique et technologique.

A la mi-juillet de 1969, un comité d'experts a soumis aux gouvernements un projet de traité instituant une union économique des pays nordiques. Les auteurs du projet proposent la création des institutions communes suivantes :

1. un conseil de ministres chargé de la coopération entre les pays nordiques;
2. un comité permanent composé de hauts fonctionnaires et chargé de préparer les décisions du conseil de ministres;
3. un secrétariat dirigé par quatre directeurs et chargé de réaliser les objectifs que le traité se propose d'atteindre. Les quatre directeurs sont désignés par les quatre gouvernements des pays nordiques.

En ce qui concerne le contenu du traité, les vues sont largement concordantes. Les domaines suivants y sont abordés : politique économique générale, mouvement des capitaux, politique commerciale, navigation maritime, politique industrielle et énergétique, problèmes concernant le marché du travail et politique sociale, législation du travail et réglementation de la concurrence, éducation nationale, aide à la recherche et au développement. Si, dans nombre de domaines, les propositions n'entrent pas dans les détails, les principes généraux d'une coopération n'en sont pas moins définis. En vue de l'application de ces principes, le projet de traité évoque aussi certaines questions de procédure, fixe des délais pour l'élaboration des directives et définit les compétences des organisations nordiques chargées de prendre les décisions relatives à la mise en oeuvre de la coopération. Le Conseil de ministres doit notamment fixer les modalités de la coopération qui assureront un déroulement simple des activités.

Les propositions portent également sur la création d'une union douanière, base d'une coopération plus intense entre les pays nordiques. Pour le Danemark, il importe que cette coopération en matière de politique tarifaire n'ait pas pour effet de porter atteinte à la capacité concurrentielle de l'industrie danoise. C'est pourquoi l'accord sur un tarif douanier commun s'appliquant à la quasi totalité des produits industriels, doit prévoir la possibilité pour le Danemark (et la Norvège) de suspendre certains tarifs et de prévoir des dérogations.

Aux termes des propositions, cette union douanière doit entrer en vigueur à compter du 1er janvier 1972. Pour des raisons que nous évoquerons ci-après,

l'accord du Danemark tant sur l'union douanière dans son ensemble que sur la date proposée pour sa réalisation est toutefois subordonnée, entre autres, à la coopération entre les Etats nordiques dans le secteur agricole.

La capacité concurrentielle des industries nordiques doit être encouragée grâce à une coopération plus poussée et à l'harmonisation des politiques industrielles et énergétiques, y compris l'énergie nucléaire ...

L'intensification de la coopération entre les Etats nordiques dans le secteur agricole obéit au principe selon lequel les besoins en denrées alimentaires que l'agriculture nationale n'est pas en mesure de satisfaire devront être couverts par les importations en provenance des autres pays nordiques. Un régime efficace de préférence devra assurer que la satisfaction des besoins soit essentiellement le fait de producteurs nordiques. Si différentes réglementations ont été proposées, il n'a pas encore été possible, toutefois, d'aboutir à un accord sur les mesures concrètes susceptibles d'être appliquées, dans les divers pays, aux différentes catégories de produits, dont notamment les denrées alimentaires ayant subi une transformation industrielle. Les différentes réglementations proposées étant appelées à se répercuter de manière divergente sur l'expansion des échanges commerciaux entre les pays nordiques, le Danemark estime impossible, dans l'état actuel des discussions, d'évaluer les effets d'une coopération à court terme dans le secteur agricole. Ce n'est qu'une fois ce problème tiré au clair qu'il sera possible d'arrêter une décision à la fois sur l'union douanière dans son ensemble et sur la date de sa mise en oeuvre.

En revanche, l'accord a été réalisé quant à la nécessité d'élaborer, dans un délai de quelques années, un plan de coopération agricole à long terme, à supposer que l'on veuille harmoniser les politiques agricoles des pays nordiques. Cette coopération exige, outre la création d'un fonds agricole, la mise en oeuvre d'un régime uniforme d'importations en provenance des pays tiers ainsi qu'une réglementation uniforme des échanges commerciaux entre les pays nordiques.

...

Les Etats nordiques se sont en outre accordés sur un régime de coopération financière en vue de la réalisation de leurs autres projets communs. Cette coopération vise notamment à améliorer les structures dans les différents secteurs économiques des pays nordiques. Un Fonds général, un Fonds agricole, un Fonds pour la pêche et une Banque nordique d'investissement ont été constitués à cet effet.

...

Pour résoudre les problèmes posés par l'union douanière, l'agriculture, la pêche et la coopération financière, la délégation danoise a proposé d'instituer la collaboration prévue en trois étapes :

1. Mise en place des institutions de la coopération pour qu'elles puissent commencer à fonctionner au moment de l'entrée en vigueur du traité.
2. Les formes de coopération susceptibles d'être réalisées à court terme devront l'être en même temps que l'union douanière.
3. Par la suite, la coopération serait intensifiée sur la base des décisions qui auront été prises au cours de la deuxième phase.

...

L'élargissement de la coopération économique entre les Etats nordiques vise à créer une base plus appropriée en vue de leur participation ultérieure à un vaste marché européen et à une large intégration des pays d'Europe. C'est pourquoi le projet de traité entre les pays nordiques a été conçu de manière à n'exiger qu'un nombre aussi réduit que possible de modifications et d'adaptations au cas où les Etats nordiques participeraient à cette intégration. En conséquence, les auteurs du projet espèrent qu'une large coopération entre les pays nordiques pourra être maintenue dans le cadre d'un marché commun européen. En outre, le projet de traité prévoit des procédures détaillées quant à l'attitude à adopter au cas où un seul, plusieurs ou l'ensemble des Etats nordiques deviendraient membres du Marché commun ou recourraient à d'autres formes de coopération avec la C. E. E.

Une coopération élargie entre les Etats nordiques n'aura nullement pour effet d'entraver le Danemark dans ses efforts pour devenir membre de la C. E. E. Le Danemark maintient sans aucune réserve sa candidature à l'entrée dans la Communauté en même temps que la Grande-Bretagne; il espère que les négociations entre le Marché commun et tous les autres candidats seront engagées simultanément.

Dans la plupart des pays d'Europe occidentale, on reconnaît de plus en plus qu'il est nécessaire d'élargir le Marché commun. Nous sommes convaincus qu'une solution globale à l'échelle européenne interviendra dans les années à venir; pour ma part, je ne doute pas que cette coopération entre les Etats nordiques, réalisée de manière autonome, puisse utilement s'intégrer à un cadre européen plus vaste."

(Wirtschaftsdienst, n° X, octobre 1969)

Etats-Unis

Position du gouvernement américain à l'égard de l'évolution récente de l'intégration européenne

a) Un rapport sur la politique agricole de la C. E. E.

Le gouvernement américain a publié au mois de novembre 1969 un rapport établi par le département de l'agriculture et dressant un bilan de la politique

agricole de la C. E. E. depuis 1962. Cette politique a abouti, selon la conclusion de ce document, à isoler l'agriculture des Six de la compétition extérieure et ceci, à grands frais pour les consommateurs.

Dans son développement, le rapport américain fait ressortir que les prix élevés payés aux agriculteurs européens ont abouti à l'accumulation de surplus, sans assurer des revenus suffisants aux petits exploitants. Les prix artificiellement élevés constituent un obstacle à l'accroissement de la consommation des produits agricoles et conduisent la Communauté à imposer des taxes discriminatoires, telle que celle envisagée pour les huiles végétales afin d'encourager la consommation du beurre.

Le document souligne encore, qu'en réduisant l'accès des pays tiers à leur marché et en subventionnant les exportations de leurs surplus agricoles sans tenir compte de la loi de l'offre et de la demande, les Six perturbent le marché mondial, sans pour autant résoudre les problèmes de leurs agriculteurs.

b) Attitude à l'égard de l'élargissement de la C. E. E.

Le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Elliot Richardson, accompagné par l'ambassadeur Schaetzel et M. Hillebrand, a rendu visite le 4 novembre à M. Jean Rey, président de la Commission européenne.

M. Richardson a réitéré officiellement devant la Commission européenne le soutien américain pour le processus d'unification européenne. Les deux parties ont également eu "un franc échange de vues" sur les perspectives futures de la Communauté, dans l'hypothèse également de son élargissement. Il y a lieu de préciser, à ce propos, que, officiellement, les Etats-Unis n'ont jamais laissé entendre qu'en cas d'élargissement certains problèmes commerciaux pourraient se poser. Cependant, il est normal que certaines préoccupations sur des points spécifiques existent. M. Richardson a finalement rappelé que son gouvernement est préoccupé de certains développements possibles dans le secteur du commerce de produits agricoles et il a souligné le besoin de consultations continues en vue d'éviter que des problèmes réels surgissent. La visite que le vice-président de la Commission européenne, M. Sicco Mansholt, effectuera vers la fin du mois de novembre à Washington pourrait s'inscrire dans ce processus de consultations souhaitées par les Etats-Unis.

Le 21 novembre, M. Carl Gilbert, représentant du président pour les négociations commerciales a tenu à démentir les rumeurs sur un changement d'attitude du gouvernement américain vis-à-vis de l'adhésion britannique à la Communauté, rumeurs encouragées par certains propos tenus par le sénateur Javits. "L'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et de certains pays scandinaves dans le Marché commun peut être avan-

tageuse du point de vue de nos objectifs économiques aussi bien que politiques", a dit M. Gilbert tout en précisant que beaucoup dépendait des conditions dans lesquelles se ferait cet élargissement.

(Le Monde, 11 novembre 1969;
Standaard, 7 novembre 1969;
Agence-Europe, 5 et 21 novembre 1969)

France

1. Les parlementaires de l'U. E. O. hôtes de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale

Le 28 octobre, pour la première fois dans l'histoire de l'Europe occidentale, la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale a reçu au Palais Bourbon les parlementaires de l'U. E. O.

Cette initiative prise par le président, M. de Broglie, constituera un précédent qui sera suivi dans les autres parlements. C'est ainsi qu'à son tour le Bundestag recevra prochainement les parlementaires de l'U. E. O.

Les parlementaires de l'U. E. O. exprimèrent tous la crainte qu'en mettant l'accent sur l'achèvement et le renforcement de la Communauté européenne plus que sur son élargissement, la France ne fasse preuve d'un "perfectionnisme" qui compromette les chances de développement de cette Communauté. La commission politique de l'Assemblée de l'U. E. O., qui vient de se réunir à Paris, a adopté, lundi dernier, par douze voix contre une et deux abstentions, une résolution réclamant qu'à La Haye les chefs d'Etat et de gouvernement des Six considèrent "comme également urgents l'achèvement, l'approfondissement et l'élargissement des Communautés européennes".

A toutes les demandes d'éclaircissements concernant la position de la France, M. de Broglie répondit :

"L'achèvement du Marché commun n'est pas un préalable pour nous, mais une priorité"... Evoquant les perspectives de la conférence de La Haye, il observa qu'il fallait être réaliste. Il serait satisfaisant qu'on parvienne à La Haye à se mettre d'accord sur un calendrier raisonnable concernant les étapes de l'approfondissement et qu'enfin se manifeste la volonté politique d'entamer dans un délai raisonnable des négociations pour l'élargissement de la Communauté.

Quant à l'absence de la France du conseil de l'U. E. O., M. de Broglie a souligné son caractère "épisodique". Elle a été due, selon lui, à la tentative de la Grande-Bretagne de forcer son entrée dans le Marché commun, et à la

non-observation par les membres de l'U. E. O. de la règle de l'unanimité. Mais aujourd'hui, a observé le président de la commission des affaires étrangères, la situation a évolué et il appartiendra "au sommet" des Six de prendre des décisions.

(Le Monde, 30 octobre 1969)

2. La politique européenne du gouvernement français devant l'Assemblée nationale

L'Europe était au centre du débat consacré, les 4 et 5 novembre, au budget du ministère des affaires étrangères.

Le rapporteur, M. Arthur Conte, donnant "son éclairage politique" à ce budget devait déclarer notamment : "Il est désormais possible de mettre sur les rails une Europe des réalités, avec le sentiment que l'Europe sera politique ou ne sera pas".

Evoquant les affaires européennes, le ministre M. Schumann rappelle les trois problèmes à l'ordre du jour de la conférence de La Haye. Quant à l'achèvement, il déclare : "le Marché commun agricole qui constitue la réalisation communautaire par excellence doit être achevé dans les délais prévus".

Quant au renforcement "je crois pouvoir dire que M. le Président ne se rendra pas à La Haye pour y tenir le langage de la timidité"; quant à l'élargissement "ce que nous proposons à nos cinq partenaires actuels c'est de mettre au point une sorte de programme commun de développement qui nous permette d'aborder la troisième phase : celle de l'élargissement, en ordre concerté et en sachant que nous entendons nous diriger du même pas vers le même avenir".

Le ministre devait conclure son exposé en disant : "nous convions l'Europe à mettre comme nous-mêmes... sa patience au service de son indépendance et son indépendance au service de la paix".

Le premier orateur à intervenir dans la discussion générale, M. Rossi (P. D. M.), parlant des espoirs suscités par le prochain sommet de La Haye, déclare : "nous avons laissé renaître des nationalismes et s'affaiblir la volonté politique. Y aura-t-il un sursaut à La Haye ? La délégation française y donnera-t-elle le même sens que nous aux mots d'approfondissement, d'achèvement, d'élargissement du Marché commun, d'Europe politique ?... La finalité du projet réside dans une Europe fédérale. Sommes-nous d'accord pour admettre un organisme de proposition, indépendant des gouvernements". "L'Europe a été manquée à deux reprises... Il nous reste la chance de l'Europe politique, ne la manquons pas..."

M. Boscary-Monsservin (Rép. ind.) insiste sur la différence de climat qui règne au sein des instances européennes, particulièrement au Parlement européen et dans les diverses instances nationales. Le Parlement européen qui a une "position en flèche" voudrait des ressources propres mais il se divise dès qu'il s'agit de problèmes terre à terre. "Faut-il désespérer de l'Europe", s'écrie le député de l'Aveyron. "Non ... l'Europe est une question de compréhension réciproque des gouvernements à l'égard de la démocratie, de compréhension de la part des organismes professionnels, des forces économiques et sociales. Parvenus à la fin de la période transitoire nous avons un peu l'impression d'être à bout de souffle. Si nous ne trouvons pas un souffle nouveau, des considérations matérielles et pécuniaires risqueront de compromettre la construction européenne... Je souhaite que nous sachions provoquer la relance institutionnelle et politique qui se révèle indispensable."

M. Etienne Fajon (communiste) va condamner l'Europe capitaliste et sera suivi par M. Vendroux (U.D.R.) déclarant : "Pour l'Europe il faut marquer notre volonté encore plus que notre bonne volonté" - Et, après avoir rappelé que la réanimation du traité franco-allemand est la condition préalable à la construction européenne - "Nous ne devons pas tenter l'aventure de l'élargissement du Marché commun avant que l'Europe des Six n'ait été achevée et consolidée... Il n'est pas inutile d'affirmer une fois encore que les décisions à prendre ne peuvent venir que de la source même du pouvoir de la Communauté, pouvoir qui ne doit, sous quelque forme que ce soit, échapper au Conseil des ministres, seul responsable devant les parlements nationaux... Nous assistons depuis quelques mois à une offensive soutenue des nostalgiques de l'intégration et de la supranationalité". L'orateur ajoutera, traitant du problème des ressources propres, qui ne peuvent être constituées que par les recettes du tarif extérieur commun, le prélèvement agricole ayant une destination ad hoc - "le budget de la Communauté serait donc en déficit, en tout état de cause la part des contributions nationales, pour substantielles qu'elles deviennent, ne suffira sans doute pas à combler ce déficit - on serait donc amené tout naturellement, afin d'assurer l'autonomie financière de la Communauté, à recourir à un impôt européen par exemple. C'est sans doute par ce biais d'une autonomie financière totale que l'Europe supranationale espère s'imposer envers et contre tout!..." La conclusion de M. Vendroux sera : "Veiller à ce que l'Europe se fasse, certes, mais dans le respect de l'indépendance des nations et de l'autorité des Etats."

M. Delorme (socialiste) lui succèdera en disant notamment : "la construction de l'Europe doit être relancée et activée. Nous sommes certains que vous comprendrez la nécessité de sortir d'une stagnation si préjudiciable à l'édification de l'Europe. Il est temps d'abandonner la politique de l'isolement ... persévérez dans l'ouverture. Et, citant M. Pompidou, M. Delorme ajoutera : "Pour avoir une Europe tout à fait digne de ce nom et pouvant jouer son rôle, il faut arriver à une conscience politique. Il faut une politique commune. Cela, je le reconnais, ne sera tout à fait vrai, tout à fait efficace que lorsque la Grande-Bretagne nous aura rejoints."

Après les interventions de M. Boscher et de M. Marette, M. Stehlin (P. D. M.) dira en substance : "Pour nous Français, il ne peut y avoir d'autre voie que celle qui conduit à l'unité de l'Europe. A la question "Voulez-vous être citoyen européen ?", 54 % des Français interrogés ont répondu "oui".

M. Michel de Grailly (U. D. R.) évoquera "l'indépendance de l'Europe dans la sécurité". "L'indépendance de l'Europe c'est l'indépendance du continent européen - elle est liée à l'instauration d'un système de sécurité dont l'efficacité permet d'éliminer la cause fondamentale de la division de ce continent. Il est souhaitable que la conférence paneuropéenne sur la sécurité se réunisse au plus vite mais elle doit être suffisamment préparée pour ne pas aboutir à un échec. Le mouvement pour l'indépendance de l'Europe va publier un manifeste demandant la création d'une "organisation des nations européennes" dotée d'un secrétariat permanent qui se substituerait à la fois au Conseil de l'Europe et à la Commission des Nations-Unies pour l'Europe. Cette organisation "offrirait un forum institutionnel de rencontres et de discussions à tous les Etats européens quel que soit leur régime politique et social. Les Etats pourraient ainsi dégager peu à peu leurs objectifs communs et renforcer à la fois leur solidarité et leur sécurité."

M. Georges Gorse (U. D. R.) voudrait, surtout à un moment où l'avenir de l'Europe s'avère incertain dans l'esprit des Français, que la conférence de La Haye soit un succès et, pour remédier à la carence de l'information des Français dans le domaine communautaire, que le gouvernement rende compte tous les ans des conditions d'application du traité de Rome.

M. Edouard Ollivro (P. P. M.) estime que le remède au mal dont souffre la jeunesse est l'idéal européen.

M. Raymond Offroy (U. D. R.) craint que le sommet de La Haye ne se résume qu'à une simple déclaration d'intention.

M. Raymond Bousquet (U. D. R.) va insister sur la conférence de la sécurité européenne et déclare : "si nous voulons une Europe européenne, une entente sur la défense, une entente militaire franco-britannique s'impose".

M. Jean de Broglie, président de la commission des affaires étrangères (Rép. ind.) se déclare partisan convaincu de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la C. E. E. "C'est l'intérêt politique, stratégique, économique de la France que "cette affaire se fasse... Il y a l'intérêt de l'Europe". "Il ne peut y avoir de monnaie européenne sans le concours de la livre... Il ne peut y avoir de technologie européenne sans l'apport très réel de la technologie anglaise".

Et le président termine en souhaitant l'apparition d'une politique européenne qui conduira à une Europe politique.

(Débats Assemblée nationale française, 4 novembre 1969;
J. O., 5 novembre 1969)

3. Les problèmes européens dans le débat de l'Assemblée nationale française consacré à l'agriculture

Le ministre de l'agriculture, M. Duhamel, devait présenter son budget en soulignant que l'avenir de la politique agricole s'inscrivait dans le cadre de l'Europe et déclarer notamment : "Nous ne laisserons pas mettre en cause les quatre principes fondamentaux sur lesquels repose la politique commune : l'unité de marchés, l'unité de prix, la préférence communautaire et la solidarité financière. Ceux qui souhaitent adhérer à la Communauté européenne doivent le savoir et l'admettre. ... Après plus de dix ans, la Communauté économique européenne se trouve confrontée à deux exigences : l'une, qui lui vient de l'intérieur, est une exigence de renforcement, et l'autre, qui lui vient de l'extérieur, est une exigence d'élargissement. Mais il y a avant un impératif d'achèvement, de consolidation. Le problème est en réalité politique. Il s'agit d'exprimer une volonté politique, de poursuivre demain l'œuvre communautaire. C'est le mérite du président de la République d'avoir provoqué la conférence de La Haye qui doit marquer la relance de l'Europe... C'est la clé de l'avenir."

M. Soisson (Rép. ind.) ouvre la discussion générale et en ces termes déclare : "Le problème agricole ne peut être résolu que dans une économie en expansion et dans un cadre européen, car la solution est dans plus d'Europe et non moins." L'orateur reconnaît qu'il importe d'achever le Marché commun avant de l'élargir. A ce propos, il déplore que, depuis un an, aucune décision importante n'ait été prise et que la Communauté soit en train de devenir "une mosaïque d'Etats qui remplacent les barrières douanières par des barrières monétaires et fiscales". Le député ajoute : "Jusqu'à présent l'Europe agricole a été sectorielle, elle doit devenir régionale. C'est sans doute dans le cadre régional que l'un des problèmes essentiels de l'agriculture, le problème foncier doit être étudié."

De nombreux orateurs se succèdent à la tribune et M. Jelong (U. D. R.), approuvant la politique européenne de M. Duhamel, réclame "de nouvelles structures de prix, et à propos du règlement financier demande : "Si la solidarité financière n'est qu'un rêve, combien de temps durera le rêve ? Quel sera le réveil ? ... Pour faire l'Europe d'autres secteurs auraient sans doute été mieux adaptés que l'agriculture. Il n'en faut pas moins préserver la politique agricole commune en l'assouplissant et en l'approfondissant ... L'Europe ne peut être un impératif abstrait."

La parole est ensuite à M. Edgar Faure. C'est la première fois que l'ancien ministre de l'agriculture, puis de l'éducation nationale, intervient depuis qu'il siège dans l'hémicycle comme député du Doubs (app. à l'U. D. R.). "La situation présente est inacceptable, affirme-t-il. Il n'y a pas de Marché commun possible avec des prix trop différents et trop multiples. Il est incroyable qu'un pays producteur comme la France importe des porcs, alors que nous frappons d'une taxe les exportations d'orge."

M. Edgar Faure demande à M. Duhamel de s'engager à appliquer, au plus tard le 1er avril 1970, les prix communautaires normaux pour tous les produits laitiers et animaux. Il ajoute : "Je souhaite que dans l'avenir vous obteniez de nos partenaires et de la commission qu'ils bâtissent une véritable perspective et une véritable politique de la production. L'Europe doit s'engager dans une politique constructive de régionalisation."

Et M. Duhamel devait conclure le débat en disant notamment : "En tout cas, c'est dans la construction européenne que réside l'avenir de l'agriculture française. ..."

(Séance du 21 novembre 1969, J.O. Débats Assemblée nationale française, 22 novembre 1969;
Le Monde, 20, 21 novembre 1969)

Italie

1. Débat à la Chambre des Députés sur le mandat législatif à donner au gouvernement pour la réalisation de la troisième étape de la C. E. E. et de la C. E. E. A.

Le 3 octobre, la Chambre des Députés a discuté de la délégation de pouvoirs législatifs à donner au gouvernement pour le franchissement de la troisième étape de la période de la C. E. E. et de la C. E. E. A.

M. Marras (communiste) a invité le gouvernement à abandonner une politique qui favorise uniquement les autres partenaires européens, tout en lui permettant de se soustraire au contrôle du Parlement, comme cela se constaterait au niveau communautaire pour les activités du Conseil et de la Commission. Il a souhaité qu'à l'exemple du Sénat, la Chambre des Députés institue une commission spéciale pour les affaires européennes qui fasse participer le Parlement d'une manière effective aux débats sur des matières qui mettent en jeu des intérêts importants du pays.

M. Santagati (mouvement social italien, droite néo-fasciste) s'est déclaré opposé à cette délégation, parce que, si l'Italie, en signant le traité de Rome, a accepté des limitations à sa souveraineté, il n'est pas admissible pour autant que ces limitations s'étendent à toutes les réglementations communautaires de l'avenir. Le gouvernement devrait donc, dans chaque cas d'espèce, soumettre à la censure du Parlement les mesures nécessaires à l'aboutissement de la politique européenne.

M. Giomo (libéral) a exprimé l'accord de son groupe au sujet de cette délégation et il a déclaré que l'intégration européenne est désormais un processus irréversible, même si de nombreuses difficultés continuent de subsister.

M. Macciocchi (communiste) a expliqué que son groupe demandera la révision des accords agricoles européens de 1962 et a invité le gouvernement à s'engager à consulter le Parlement avant de prendre toute décision au degré communautaire. Il a plaidé ensuite pour l'institution d'une commission parlementaire qui serait chargée de dégager les critères d'une révision des traités instituant la Communauté européenne. L'Italie devrait prendre l'initiative de réclamer une réforme radicale du Marché commun, qui pourrait se faire notamment par son élargissement non seulement à la Grande-Bretagne, mais aussi à tous les autres pays qui demanderaient d'y adhérer.

M. Zagari (socialiste) a d'abord exprimé l'avis favorable de son groupe à la délégation de pouvoirs. Il déclara ensuite que, pour sortir de la situation actuelle, il fallait avoir recours à des stimulants nouveaux capables de redonner élan et vie à la Communauté, tels la monnaie, la technologie et l'espace. La Communauté européenne a l'obligation de résoudre le problème de l'admission de l'Angleterre et des autres candidats, qui sont en mesure d'apporter un appui décisif à la construction d'une Europe intégrée. La simple coordination des diverses politiques nationales n'aboutit à rien d'autre qu'à des renoncements, conservatrices en soi; or, il est nécessaire, à l'inverse, de proposer comme objectif une politique socialement progressiste, pour laquelle il faut adopter des voies et moyens adéquats, et en premier lieu l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct.

M. Lattenzi (socialiste d'unité prolétarienne) a soutenu que, par suite de l'ajournement sine die de l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel, on ne peut proroger plus longtemps un transfert des pouvoirs de l'Etat à des organismes supranationaux non représentatifs, ceci n'étant, en définitive, qu'une mise à néant des principes démocratiques. Du point de vue politique, la crise dans laquelle se débat la Communauté devrait inciter le gouvernement à revoir sa ligne de conduite à son égard et à restituer au Parlement toutes ses prérogatives.

M. Storti (démocrate-chrétien), rapporteur de la majorité, s'est dit convaincu qu'il est vital pour l'Italie que l'on avance sur la voie de l'intégration, parce que la fin prochaine de la période transitoire marquera la consolidation du Marché commun dans tous les secteurs, y compris ceux qui présentent encore des lacunes. Aussi bien il faut que l'enthousiasme pour l'Europe reste fervent et s'enracine dans la conscience populaire. Il revient aux hommes politiques d'en donner l'exemple, à l'occasion du sommet européen, duquel devrait jaillir une relance de la supranationalité, à commencer par le renforcement des pouvoirs de contrôle du Parlement européen sur la gestion des ressources venant des prélèvements agricoles et par l'abolition du droit de veto au Conseil de ministres de la Communauté.

M. Barteseghi (communiste), rapporteur de la minorité, a déclaré que le retard mis par le gouvernement à présenter le projet de loi est le plus beau démenti à la nécessité d'exécuter rapidement les obligations découlant du traité de Rome. Ensuite, l'orateur défendit la thèse que la délégation de pouvoirs

législatifs au gouvernement en matière de Marché commun est inconstitutionnelle, vu l'absence de garanties et de procédures démocratiques dans l'activité légiférante de la Communauté européenne. Accorder cette délégation serait, en conséquence, un dangereux précédent.

Après avoir déclaré que l'atteinte des objectifs fixés par les traités avait dépassé tous les espoirs, M. Vedovato (démocrate-chrétien) a expliqué qu'en vertu du principe de la primauté du droit communautaire sur le droit des Etats nationaux, les traités de Rome sont quelque chose de plus, quelque chose d'autre qu'un quelconque accord international et qu'ils agissent comme un transformateur permanent des ordres juridiques internes des pays de la Communauté, qui sont, ou modifiés, ou complétés, par des règles communautaires. En d'autres termes, les modifications, qui sont nécessaires pour traduire les dispositions communautaires en dispositions internes des différents Etats devraient se faire automatiquement, sans préjudice des instruments législatifs normaux et des procédures d'exécution.

M. Pedini (sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères) a rappelé la constitutionnalité de la délégation de pouvoirs en cause et a ajouté qu'il n'est pas dans l'intention du gouvernement de fouler aux pieds les prérogatives souveraines du Parlement. De plus, le Parlement européen, où toutes les tendances politiques sont représentées, concourt à l'établissement des dispositions communautaires.

Enfin, le sous-secrétaire d'Etat a tenu à faire observer qu'il est irrecevable d'apprécier secteur par secteur les avantages de l'intégration européenne et, tout en rejetant l'accusation de faillite portée contre la politique communautaire, il a cependant accepté les suggestions formulées pour une réforme de la politique agricole qui se ferait dans le contexte d'une harmonisation générale des politiques économiques des Six.

(Chambre des Députés, compte rendu sommaire, 3, 6, 9 octobre 1969)

2. Les débats de politique étrangère à la Chambre et au Sénat italiens

Les débats de politique étrangère se sont déroulés à la Chambre des députés, les 21 et 22 octobre, et au Sénat, les 27 et 28 octobre 1969.

Le ministre des affaires étrangères, M. Moro, a exposé quelle était la position du gouvernement italien à l'égard des principaux problèmes de politique mondiale. Au sujet des problèmes européens, il a rappelé la décision de réunir un sommet à Six à La Haye, et a évoqué les questions examinées aux réunions du Conseil de ministres des Communautés. "On a constaté chez les Cinq, a-t-il déclaré, une concordance de vues sur les liens politiques existant entre les trois thèmes de l'achèvement, de l'élargissement et de l'approfondissement des Communautés. Le fait qu'il s'agisse dans le premier cas

d'un mode d'application des traités et qu'il y ait des délais prévus pour le passage à la période définitive donne à ce point une priorité dans le temps. "Nous estimons donc que cette priorité, une fois reconnue, ne doit pas bloquer l'élargissement, qui est tout aussi explicitement prévu dans le traité." Le ministre des affaires étrangères a insisté, et sur ce point il n'était pas le seul à le faire, pour que le sommet se penche sur les problèmes créés par les développements politiques intervenus en Europe. "Nous estimons, en effet, qu'une forme de coopération politique est le complément nécessaire de l'élargissement des Communautés sur le plan économique que l'on souhaite et qui est une façon, ne fût-ce que limitée, de répondre à l'exigence de voir un organisme européen puissant être le protagoniste, dans le contexte de la politique internationale de l'heure, de l'histoire du monde ainsi qu'un facteur d'équilibre et de paix." Le ministre a assuré, pour conclure, que le gouvernement italien s'est employé et continuera à s'employer très activement à poursuivre les objectifs européens qui forment une des pièces maîtresses de la politique italienne.

M. Cantalupo (libéral) a déclaré que le seul moyen de parvenir à dépasser l'actuelle politique des équilibres et des blocs opposés est de relancer le processus d'intégration européenne, intégration qui serait étendue à la création d'une fédération politique et élargie à tous les pays ayant demandé d'y participer. Une politique européenne, pour être sérieuse, suppose que l'on prenne conscience des erreurs commises, des carences et des retards qui se sont produits jusqu'ici, non pour suspendre, mais pour parfaire et réactiver le processus d'intégration en cours. Il est nécessaire que l'on accélère la création d'une nouvelle entité politique, capable de jouer un rôle de premier plan sur l'échiquier international et de garantir en toute autonomie son intégrité et son indépendance.

M. Nenni a déclaré, au nom du parti socialiste, que le plus important des problèmes de la politique extérieure de l'Italie est celui de l'unification européenne. Des obstacles sérieux se sont dressés récemment sur cette voie, par suite de l'inexistence en Europe d'un premier noyau de communauté politique. D'où la nécessité de mettre à profit ce moment critique de l'intégration économique pour accomplir des efforts plus systématiques dans la sphère de l'unification politique.

L'élargissement et l'achèvement de la Communauté ne sont pas en soi des fins, des objectifs opposés, mais sont, au contraire, indissolublement liés l'un à l'autre, car la C. E. E. a été conçue comme ouverte à tous les peuples démocratiques d'Europe, qui demanderaient d'en faire partie. Le sommet de La Haye devra, par conséquent, donner mandat à la Commission d'entamer immédiatement les négociations avec les pays candidats; en outre, il s'imposera de trouver une solution en matière de politique agricole et d'harmonisation monétaire. Mais le gage décisif de la nouvelle relance de l'unification européenne sera la constitution d'un corps politique permanent, démocratiquement représentatif de tous les peuples européens, doté de pouvoirs d'initiative et de contrôle plus importants, de manière à en faire le véritable moteur de l'édification européenne.

L'orateur a ensuite demandé que le sommet de La Haye examine les diverses propositions faites jusqu'ici pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel et propose, dans les plus brefs délais, un projet de loi électorale européenne. Les gouvernements devraient d'ores et déjà s'engager à le ratifier, à procéder sans délai aux élections et à reconnaître au parlement élu le droit de participer à tout acte ultérieur visant à la construction européenne.

M. Iotti (communiste) a invité M. Moro à prendre acte de l'état de crise où se trouvent les organismes communautaires, en raison surtout de la crise du système monétaire, et a déclaré que l'on n'est pas fondé à déplorer les malheurs pour seconder le processus de détente mondiale. L'Italie devrait intervenir de toute urgence, afin que ses autres partenaires clarifient leurs positions sur ce point essentiel. Actuellement, l'existence du gouvernement Brandt est un élément positif, une garantie, tout de même que l'amélioration de la situation économique de la Grande-Bretagne peut favoriser l'élargissement indispensable de la Communauté.

M. Cariglia (socialiste unitaire) a déclaré qu'il est nécessaire de relancer les Communautés sur le plan économique, mais, d'abord et surtout, sur le plan de l'intégration politique, qui, seule, peut créer les conditions nécessaires pour seconder le processus de détente mondiale. L'Italie devrait intervenir de toute urgence, afin que ses autres partenaires clarifient leurs positions sur ce point essentiel. Actuellement, l'existence du gouvernement Brandt est un élément positif, une garantie, tout de même que l'amélioration de la situation économique de la Grande-Bretagne peut favoriser l'élargissement indispensable de la Communauté.

M. De Marzio (mouvement social italien) a souligné à propos du problème de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun que les difficultés ne sont pas dues seulement à l'Europe mais tout autant au Royaume-Uni lui-même, qui n'accepte même pas les limitations de souveraineté restreintes, prévues par les traités. Il ne semble donc pas utile ni réaliste de mettre comme condition à l'entrée de la Grande-Bretagne l'acceptation des réalités politiques de l'intégration européenne. C'est assez dire qu'il est opportun d'oeuvrer pour l'intégration politique de l'Europe en dépassant ces nationalismes traditionnels qui se traduisent par des provincialismes, alors que le véritable nationalisme est de dimension continentale. Même la formule gauloise "de l'Europe des patries" que l'on a condamnée aurait pu être une phase utile vers une intégration politique, une phase préférable à l'immobilisme actuel.

M. Vedovato (démocrate-chrétien) a déclaré que, malheureusement, l'Europe fédérée ne se ferait pas de sitôt, mais que rien n'empêchait que l'on progresse ensemble dans cette voie avec prudence et détermination. Il signala une fois encore à l'intention du gouvernement le problème de l'université européenne de Florence, sujet sur lequel se multiplient les déclarations de bonne volonté, les engagements et les promesses, mais que l'on ne réussit pas à faire sortir de la léthargie.

M. Compagna (républicain) a répété que le principal problème est celui de l'unité de l'Europe. On peut dire aujourd'hui que tous ceux qui ont estimé irrés-

versible le processus d'intégration européenne se sont trompés. Il faut, au contraire, constater que ce processus n'a pas atteint son point de non-retour. Toutefois, si l'on ne peut passer de l'intégration économique à l'intégration politique, l'avenir de l'Europe sera compromis. L'approfondissement nécessaire des thèmes relatifs à l'intégration politique ne peut reléguer au second plan l'exigence de son achèvement : à cet égard, il convient de briser et de vaincre les résistances nationales. De même, la restructuration des fonctions de la Commission de la C. E. E. et la constitution d'un corps politique permanent et élu devront avoir l'appui du gouvernement au sommet de La Haye.

Au Sénat, M. Bettiol (démocrate-chrétien) a constaté que l'idée communautaire est en crise et que l'on se trouve en présence d'une Europe bureaucratique, et non politique, cependant que chez des membres de la Communauté fait défaut ou semble faire défaut la volonté politique de jeter les bases et de donner l'impulsion requise pour un processus valable d'unification. D'où l'anxiété, la crainte avec laquelle on attend la conférence au sommet, comme aussi la nécessité pour l'Italie de faire tout son possible pour qu'elle n'échoue pas.

Après avoir marqué l'importance particulière que revêt la conférence, notamment en ce qui concerne la nouvelle attitude de la France et les mutations possibles de la politique extérieure de l'Allemagne fédérale, M. Brusasca (démocrate-chrétien) a réclamé des éclaircissements sur la ligne de conduite que le gouvernement entend recommander à cette occasion. Ayant relevé que le 31 décembre marque la fin de la période transitoire de la C. E. E. et que tant la Commission que le Parlement européen et le Conseil des ministres se sont opposés à toute prorogation éventuelle, il a invité le ministre à faire connaître quelles sont pour l'Italie les questions en suspens au degré communautaire qui peuvent faire l'objet de règlement avant cette date.

M. D'Andrea (libéral) s'est déclaré convaincu que l'unité européenne est la condition sine qua non de la défense de l'Europe contre l'expansionnisme soviétique et a souhaité qu'à la future rencontre de La Haye on obtienne des précisions sur l'élargissement des Communautés.

M. Banfi (socialiste) a montré que les problèmes qui se posent dans le cadre de la Communauté européenne intéressent non seulement la fin de la période transitoire, la politique agricole commune, la coopération monétaire, mais encore l'élargissement des Communautés à la Grande-Bretagne et le déséquilibre qui existe entre l'intégration économique et l'intégration politique. Il a souhaité que le sommet européen examine d'aussi près que possible, au niveau politique, les graves problèmes de la Communauté. Il déclara que le règlement des problèmes soulevés par le renforcement de la Communauté, en particulier celui de son élargissement est le préalable pour que la Communauté devienne un interlocuteur valable dans l'éventuel dialogue avec les Etats-Unis, l'Union soviétique et les autres pays de l'Est européen sur la sécurité européenne.

M. Calamandrei (communiste) a exposé que le vrai problème de la Communauté européenne est de parvenir à une révision critique de l'euro-péisme, qui aboutisse à un régime ouvert d'échanges et de collaboration économique entre l'Est et l'Ouest. Il a estimé que, tant dans le domaine communautaire qu'en général dans celui de la politique atlantique, il est objectivement nécessaire de mettre en oeuvre des options et des initiatives courageusement novatrices, qui contribuent à surmonter la division de l'Europe et du monde en blocs opposés.

En conclusion des débats, le ministre des affaires étrangères, M. Moro, rappela la nécessité de parvenir à la création d'une entrée supranationale. L'intégration politique suppose naturellement qu'on lève les difficultés rencontrées dans l'intégration économique des Six, spécialement dans le secteur agricole, en raison des mutations accélérées des structures économiques et de l'harmonisation insuffisante des politiques économiques, fiscales et monétaires. Du reste, la Commission européenne a elle-même réclamé une révision radicale de la structure actuelle du Marché commun, soulignant notamment le besoin d'un plan décennal de réformes profondes dans le secteur agricole.

"Les volets, politiquement liés, de l'achèvement, de l'approfondissement et de l'élargissement de la Communauté européenne devraient être traités de façon méthodique à la conférence au sommet. Il s'ensuivrait inmanquablement une évolution politique, ne serait-ce que limitée, en tout cas significative, dont le premier fruit serait de donner à l'Europe son véritable personnage de protagoniste dans l'histoire du monde."

(Chambre des Députés, compte rendu sommaire, 21 et 22 octobre 1969;
Sénat de la République, compte rendu sommaire, 27 et 28 octobre 1969)

3. Déclarations du président de la République italienne sur la C. E. E.

Le 30 octobre 1969, M. Saragat, président de la République italienne, a reçu M. Colombo, ministre du trésor, le président de l'I. R. I. et des journalistes de l'union de la presse économique et financière européenne, qui s'étaient rendus à Rome pour étudier le problème des interventions étatiques dans l'économie des pays européens.

Après avoir souligné que la Communauté européenne s'est affirmée comme un stimulant, un facteur d'union, de progrès économique et social, et comme un foyer de paix en Europe, le président de la République déclara que la Communauté avait, en outre, favorisé largement l'expansion des échanges et une intervention plus active au profit des pays en voie de développement et qu'elle formait les assises des rapports entre les pays européens et les grandes zones industrialisées de l'Amérique du nord et de l'Extrême-Orient.

Ayant fait observer que le moment actuel est crucial pour l'Europe, le président de la République a ajouté que, si, dans un proche avenir, nous ne sommes pas capables d'affronter avec énergie et conviction, dans un véritable esprit de solidarité européenne, le travail qui nous attend, nous risquons fort d'assister à une régression de la Communauté européenne.

Enfin, le président Saragat s'est réclamé de la déclaration commune italo-britannique, signée à Londres le 28 avril dernier, pour relever le fait que le développement de la Communauté dépend de son élargissement.

(Il Corriere della Sera, 31 octobre 1969)

4. Rencontre germano-italienne au sujet du programme "Euratom"

A l'occasion du sommet européen, le sous-secrétaire d'Etat à l'industrie, M. Lattanzio, et le représentant du gouvernement fédéral allemand, M. Klaus von Dohnanyi, se sont rencontrés le 21 novembre, aux fins d'examiner les problèmes que pose le programme pluriennal "Euratom".

Les deux gouvernements sont résolus à relancer la politique nucléaire commune par l'adoption d'ici le 31 décembre prochain d'un programme d'activités cohérent avec les objectifs de la Communauté et capable de sauvegarder le potentiel du Centre commun de recherche, lequel représente, notamment, un patrimoine précieux constitué au prix d'investissements considérables.

En particulier, M. Lattanzio a défendu l'idée qu'il n'y a qu'une solution pour relancer l'Euratom : la concentration de ses activités sur des programmes nucléaires déterminés à financer et à réaliser en commun. Ces programmes doivent s'accompagner d'initiatives parallèles de la part des industries nucléaires des Six afin de mettre sur pied des consortiums pour l'élaboration de projets, la construction et la commercialisation des réacteurs et d'autres installations.

A ce propos, M. Lattanzio a rappelé qu'il y a au moins trois ou quatre secteurs qui peuvent, dans leur intérêt réciproque, faire l'objet d'un financement en commun, et il a insisté pour l'élaboration de projets, la construction et la commercialisation de réacteurs rapides pour la production d'énergie électrique, de réacteurs à eau lourde et la production d'uranium enrichi.

Tout comme son collègue allemand, le représentant du gouvernement italien a insisté pour que la Communauté de l'Euratom commence la recherche non nucléaire, repoussant la thèse selon laquelle on pourrait ainsi compromettre la coopération technologique de la Communauté élargie.

(Il Popolo, 22 novembre 1969)

Pays-Bas

1. Déclaration de M. Udink, ministre chargé de l'aide aux pays en voie de développement, sur la refonte structurelle de l'agriculture européenne

Lors de l'assemblée générale du Comité royal de l'agriculture néerlandaise, réunie le 1er décembre à Scheveningen, M. Udink, ministre chargé de l'aide aux pays en voie de développement, a exprimé le vœu que les pays membres de la C. E. E., en instituant un contrôle de la production agricole, mettent davantage l'accent sur l'aspect du développement.

"Dans les conditions actuelles et compte tenu des excédents agricoles toujours croissants ainsi que des coûts qui en résultent à l'intérieur de la C. E. E., toute institution visant à appliquer des mesures politiques concrètes aux intérêts des pays tiers doit nécessairement être assortie d'une refonte structurelle de l'agriculture européenne. En dépit de ses difficultés internes, la C. E. E. devrait comprendre la grande responsabilité qu'il lui appartient d'assumer dans le monde en sa qualité de partenaire le plus important des pays en voie de développement." Le ministre a estimé que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, notamment pour ce qui est de la division du travail à l'échelle internationale. A cet égard, il a mentionné l'effet inhibiteur que comporte un régime d'importations où le montant des taxes et impôts est fonction du degré de transformation du produit importé. A ce propos, il a qualifié de décevante sur le plan international l'attitude adoptée par la C. E. E. lors des négociations relatives à l'Accord international sur le sucre. Seul un contrôle plus poussé de la production saurait bénéficier aux pays tiers, les Etats membres leur ménageant des possibilités d'importations supplémentaires.

M. Udink a estimé qu'il est de la plus haute importance de rechercher à l'avenir un équilibre judicieux entre les intérêts de l'Europe et ceux du monde. "Les Six", a précisé le ministre, "devraient sérieusement examiner les moyens permettant d'adapter leur agriculture d'une manière harmonieuse aux intérêts de la communauté mondiale en tant que telle". Il s'est dit convaincu que le principe d'une division optimale du travail sur le plan international, principe dont le bien-fondé est généralement admis, peut également s'appliquer à ce secteur difficile qu'est l'agriculture, et qu'il apporte finalement un maximum d'avantages à tous les pays intéressés. A cet effet, il est indispensable de prendre conscience de notre propre position et d'être disposé à fournir une contribution réelle à l'élaboration de réglementations satisfaisantes."

Selon le ministre, il convient d'examiner dans quelles mesures les Pays-Bas peuvent contribuer à l'accroissement du volume de l'aide en produits laitiers fournie aux pays en voie de développement. Cette aide est vivement recommandée dans le rapport "Produits laitiers et aide aux pays en voie de développement", rédigé sous les auspices des Producteurs laitiers et de la Fédération agricole. "Deux points, toutefois, ne sauraient être perdus de vue à cet égard", a ajouté le ministre. "Le premier, c'est que les modalités de l'aide accordée

doivent être adaptées aux besoins, au niveau et aux désirs des pays bénéficiaires. Le deuxième, c'est que l'aide fournie par les Pays-Bas, quelles qu'en soient les formes, doit comporter un choix de priorités à l'intérieur du budget global - présent ou futur - de l'aide à l'étranger, une augmentation de l'aide en produits laitiers devant se traduire par une réduction équivalente de l'aide fournie dans les autres secteurs. "

(Handels & Transport Courant, 2 décembre 1969)

2. Questions parlementaires

- Compensation des détournements de recettes douanières

M. De Koster, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a répondu comme suit, le 9 octobre, à une question qui lui avait été posée à ce sujet (le 18 septembre) par M. Westerterp (K. V. P.).

"Dès mai 1966, à l'occasion d'une résolution du Conseil relative à ce problème et ultérieurement, au sein du Conseil, le gouvernement néerlandais a soutenu que le traité de Rome n'offre aucune base juridique qui permette au Conseil d'arrêter un système de compensation des détournements éventuels de recettes douanières. Le gouvernement néerlandais estime qu'une telle mesure ne pourrait être prise qu'à la suite d'un accord conclu entre les représentants des Etats membres et ratifié par les parlements nationaux. Il a réaffirmé ce point de vue lors de la session du Conseil du 15 septembre. Cependant, le Conseil a abouti à un accord de principe dissociant la constatation des détournements éventuels de recettes douanières de la compensation de ces détournements, les Néerlandais estimant que la ratification par les parlements nationaux n'est requise que pour les mesures de compensation.

Pour ce qui est du principe de la compensation, les Pays-Bas ont toujours adopté, ces dernières années - sous réserve de l'approbation parlementaire - un point de vue positif.

La constitution de ressources propres de la Communauté par cession de recettes douanières n'aurait pas seulement pour effet de mettre fin aux détournements éventuels de recettes douanières, mais entraînerait une redistribution importante des charges financières de la Communauté entre les Etats membres. Or, il s'agit, en l'occurrence, de sommes plus considérables encore. Aussi est-il très douteux qu'un pays qui souhaite la compensation d'un détournement de recettes douanières soit également partisan de la cession des droits de douane. On constate, en tout cas, que la plupart des Etats membres n'ont pas intérêt à ce que la compensation soit organisée. Si elle l'était, ces Etats membres ne perdraient-ils pas ainsi une des raisons de faire en sorte que la Communauté obtienne des ressources propres ? Le gouvernement poursuit l'étude

des différents aspects de la proposition présentée par la Commission à ce sujet, mais il estime en tout cas que les Pays-Bas ne peuvent refuser de coopérer à la mise sur pied d'un système de péréquation aussi longtemps qu'il n'est pas acquis que le produit des droits de douane sera entièrement cédé à la Communauté.

Le gouvernement maintient naturellement son point de vue selon lequel la création de ressources propres de la Communauté doit s'accompagner du renforcement des pouvoirs du Parlement européen, mais pour ce qui est de la proposition de cession du produit des droits de douane, d'autres facteurs sont également à considérer.

Le Conseil attend, pour statuer, que le Parlement européen ait rendu son avis. Le gouvernement présume que cela ne tardera pas et il va de soi qu'en attendant, il ne s'associera à l'adoption d'aucune décision en la matière. Si le Parlement européen refusait de donner un avis, éventualité qui est envisagée dans l'exposé des motifs de la question, il en résulterait une situation nouvelle dont les conséquences - sans doute d'une grande portée - devraient être étudiées de près."

(Débats de la Seconde Chambre, session de 1969-1970, Annexes, p. 191)

- Question orale avec débat sur Euratom

M. Westerterp (parti populaire catholique, K. V. P.) a posé le 30 octobre les questions suivantes à M. De Block, ministre des affaires économiques :

Le ministre voudrait-il dire en quoi consiste le compromis qu'en sa qualité de président en exercice du Conseil de ministres d'Euratom il a proposé au Conseil lors de la session du 28 octobre 1969 à Luxembourg ?

Le ministre escompte-t-il que l'accord pourra encore se faire au sein du Conseil d'Euratom avant la fin de l'exercice actuel, sur un projet de budget pour 1970 ?

Le gouvernement étudie-t-il déjà à l'heure actuelle des solutions de rechange qui pourraient être appliquées au cas où les Six ne parviendraient pas à se mettre d'accord, de façon que le personnel de recherche européen hautement qualifié occupé au Centre commun de recherche d'Euratom puisse poursuivre ses activités en Europe ?

M. De Block a répondu qu'en ce qui concerne la répartition entre un programme communautaire et des programmes spéciaux, la proposition de compromis envisage un rapport de 70 à 30; le programme commun est donc beaucoup plus important que le programme spécial. "La proposition de compromis prévoit une certaine réserve de personnel qui sera employée dans le secteur non nu-

cléaire lorsque les décisions voulues auront été prises. Nous avons prévu expressément un programme triennal parce que nous pensions - et, sur ce point, nous avons obtenu l'appui de la plupart des autres pays - qu'il est indispensable, tant pour la continuité d'Euratom que pour le moral de son personnel, de pouvoir s'appuyer sur un programme d'une durée supérieure à un an. Un programme triennal nous a paru indiqué, car un délai de trois ans ouvre des possibilités de réflexion et de restructuration.

Ce compromis visait à assurer, dans les conditions actuelles, une utilisation optimale du potentiel de recherche d'Euratom. La capacité scientifique et technique d'Euratom restera intacte et ce en dépit de la diminution des effectifs. Je tiens à préciser que je tenais à éviter qu'on puisse reprocher à notre pays d'avoir proposé un compromis appelé à lui être particulièrement profitable. Il nous a été particulièrement difficile à nous-mêmes de nous plier à cette proposition de compromis."

Pour le ministre, il était devenu absolument indispensable que le compromis fût accepté. "Je ne vois pas ce qu'on aurait pu faire d'autre que l'accepter. Ce qui me renforce dans cette conviction, c'est qu'il n'a été proposé au cours de la session aucune solution de rechange, alors que le compromis ne me satisfait pas moi-même. Il n'a été formulé qu'une seule suggestion, celle de prévoir un programme d'un an. Je pense qu'il serait très funeste de nous engager dans cette voie et de laisser ainsi libre cours à l'exode des cerveaux. Je ne puis donc qu'exprimer l'espoir que l'état d'esprit actuel, qui est assez favorable, permettra d'aboutir lors d'une prochaine session à l'adoption du compromis, au besoin moyennant certains aménagements. A mon avis, ce n'est qu'ainsi qu'Euratom pourra être sauvé."

En ce qui concerne les pouvoirs budgétaires du Parlement européen, le gouvernement néerlandais actuel et ceux qui l'ont précédé depuis la création de la C. E. E. ont toujours souhaité que le Parlement européen soit doté de pouvoirs réels. Cette déclaration de principe conserve toute sa valeur; nous devons nous efforcer de la traduire dans les faits dès que possible, mais pour le moment, nous en sommes encore assez loin.

Pour ce qui est de l'effet que pourrait avoir l'adhésion du Royaume-Uni à la C. E. E. quant au projet d'ultra-centrifugeuse, je vous dirai que nous poursuivons les négociations avec les deux autres pays. Tant que ces négociations ne seront pas terminées, il sera vain et inopportun, me semble-t-il, de se livrer à des spéculations sur la suite des événements."

En réponse à une question de M. Van der Ploeg (parti populaire catholique) qui avait demandé au ministre s'il ne jugeait pas qu'il importait en tout cas de mettre fin à bref délai à l'incertitude sur le plan social du personnel de l'Euratom, M. De Block a répondu affirmativement, en soulignant toutefois que cette question est étroitement liée à l'élaboration d'un programme approprié.

M. Vredeling (parti du travail, P. v. d. A.) a demandé au ministre s'il avait l'intention de saisir la conférence au sommet de l'impasse dans laquelle se trouve Euratom. M. De Block a déclaré : "Serait-il raisonnable de soulever, lors d'une conférence au sommet qui devra déjà traiter de trois questions très importantes et aboutir sur ces trois points à des résultats, une question qui, indépendamment de la volonté politique, est techniquement très complexe ? Si elle est examinée au sommet, il y aura une déclaration de principe. Mais cela ne résoudra rien."

En réponse à M. Portheine (parti populaire pour la liberté et la démocratie, V. V. D.), qui lui demandait si l'attitude de la Belgique en matière d'adoption d'un compromis ne devait pas être qualifiée de particulièrement décevante, le ministre a déclaré que les informations parues dans la presse au sujet de l'attitude belge l'avaient effectivement heurté. Il compte prendre contact avec le ministre belge, M. Lefèvre. Enfin, le ministre des affaires économiques a condamné la grève du personnel des Communautés européennes sur la question de l'Euratom.

(Seconde Chambre, session de 1969-1970, séance du 30 octobre 1969)

Suisse

La Suisse recommande l'établissement de contacts d'ordre scientifique entre la C. E. E. et l'A. E. L. E.

La Suisse souhaite que les Etats membres de la C. E. E. et de l'A. E. L. E., l'Irlande et l'Espagne collaborent dans le domaine de la recherche scientifique et technique. Elle a l'intention de donner suite à une offre en ce sens que lui a adressée le Conseil de ministres des Communautés européennes. Le département fédéral de l'économie a déclaré à ce sujet le 18 novembre 1969 :

"En vertu d'une décision prise par le Conseil de ministres des Communautés européennes le 28 octobre 1969, les sept Etats membres de l'A. E. L. E. ainsi que l'Irlande et l'Espagne ont été invités à étudier en commun les conditions d'une coopération européenne dans le domaine de la recherche scientifique et technique. Environ 30 projets ont déjà été présentés relevant des secteurs suivants : information, transmission des informations, nouveaux moyens de transport, métallurgie, nuisances, météorologie et océanologie."

"La Suisse vient de répondre positivement à l'invitation qui lui a été adressée, les projets en cause ayant été soumis par un premier examen aux milieux intéressés de l'administration, du monde scientifique et de l'industrie. La Suisse se félicite de l'initiative des Communautés européennes de promouvoir une vaste action de coopération dans ces domaines importants et se déclare

disposée à apporter son concours à un examen plus poussé des projets. La décision sur la participation définitive aux projets envisagés sera prise à l'occasion de la conférence qui réunira vers le milieu de l'année 1970 les ministres des sciences des six Etats membres de la C. E. E. et des neuf Etats invités."

(Neue Zürcher Zeitung, 20 novembre 1969)

II. PARTIS ET PERSONNALITES POLITIQUES

1. Les congrès des trois partis britanniques se prononcent en faveur de l'adhésion de leur pays au Marché commun

En septembre et en octobre, successivement le Parti libéral, le Parti travailliste et le Parti conservateur ont tenu leur congrès. Les trois assemblées ont pris position sur la question de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.

a) Fermeté des libéraux sur leur engagement européen

A leur assemblée annuelle qui a eu lieu à Brighton du 19 au 21 septembre 1969, les libéraux ont approuvé à une écrasante majorité la détermination du parti d'appuyer des négociations à bref délai en vue de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne, malgré l'opposition de deux députés. Lors du vote, quinze voix seulement s'opposèrent à la résolution.

Plus, les délégués ont appuyé un amendement énumérant d'importants objectifs d'adhésion, qui englobent la politique étrangère et la politique de la défense, le niveau des prix et les contrôles démocratiques.

M. Christopher Layton, candidat possible pour Swindon, qui a présenté la principale résolution au nom du bureau, a dit que si l'Europe était unie socialement, économiquement et politiquement, elle ne serait plus les Balkans du monde, dont les divisions intérieures donnent aux grandes puissances extérieures la tentation de rechercher les troubles et de causer leur perte.

Si l'Europe parlait d'une seule voix politique indépendante, elle pourrait transformer la politique mondiale. Au lieu des palabres de ces membres débiles du "grand protectorat américain" - que sont aujourd'hui les Etats européens - l'Europe, si elle était unie, serait une force avec laquelle la Russie et l'Amérique devraient compter.

Et un président ou un ministre des affaires étrangères européen serait quelque chose de plus qu'un caniche sur la pelouse de la Maison Blanche.

Le but de l'union européenne a toujours présenté une arête vive : régler le problème allemand en canalisant l'énergie allemande à des fins européennes. L'idée européenne reste vigoureuse en Allemagne, mais elle ne survivrait pas à plus de mauvais traitements infligés par les hésitations britanniques et le nationalisme français.

Ce peut être là un tournant de l'histoire allemande. Si la Communauté venait à se renforcer et le destin de l'Allemagne à se lier indissolublement à celui de l'Europe occidentale, les fondations de la réconciliation définitive avec l'Est seraient établies.

Mais si l'Europe échoue ou hésite, les Allemands n'auront d'autre choix que de se vouer de plus en plus à la poursuite nationaliste de leurs objectifs. Les conséquences pourraient en être désastreuses. Une lourde responsabilité incombe donc aux "anti-boches" qui, par leur hostilité à l'unité européenne, "détruisent l'avenir de nos enfants pour le seul plaisir de vivre dans le passé".

M. Layton a accueilli avec satisfaction un amendement à la résolution, exposant six objectifs que le gouvernement britannique pourrait défendre dans les négociations européennes : des baisses progressives des prix agricoles; une union économique et monétaire; une politique étrangère indépendante et une politique de défense non nucléaire tendues vers la réconciliation avec l'Europe de l'Est; le contrôle démocratique des institutions communautaires; une loi sur les sociétés rendant les groupes internationaux responsables devant les travailleurs comme devant les actionnaires; enfin, une politique commune d'aide aux pays en voie de développement.

(The Times,
The Guardian,
Financial Times,
La Dernière Heure, 20 septembre;
Le Monde, 21 septembre;
The Guardian, 22 septembre;
Europe-Documents, 23 octobre 1969).

b) M. Wilson au Congrès travailliste : "Les Anglais ne sont plus quémandeurs"

"Au Congrès travailliste de Brighton, M. Wilson a prononcé un important discours, le 30 septembre. Il a notamment déclaré : "Notre candidature demeure, notre déclaration du 4 juillet 1967 demeure, compte tenu des changements rendus nécessaires par les événements qui passent, notre position est claire. Les Six ont de nombreux problèmes, dont le moindre n'est pas la situation actuelle de l'agriculture européenne.

Si les Six sont prêts à commencer les négociations, nous le sommes aussi. Si, dans ces négociations, nous parvenons à des termes satisfaisants pour la Grande-Bretagne selon les données que nous avons exposées, alors ces négociations constitueront un succès.

Mais, contrairement à la situation de 1961, nous ne nous présentons plus devant le défi européen en quémandeurs, le chapeau à la main. L'Europe a besoin de nous tout autant, et beaucoup diraient plus encore, que nous n'avons besoin de l'Europe.

Il est de l'intérêt commun de nous tous de parvenir à l'unité économique. Mais si ce but ne peut pas être atteint, nous pouvons nous en tirer tout seuls, à un prix élevé pour la Grande-Bretagne sans aucun doute, mais à un prix plus élevé encore pour l'Europe, et à un prix catastrophique pour l'influence de l'Europe dans le monde."...

Auparavant, M. Wilson avait indiqué qu'une nouvelle évaluation du coût de l'adhésion britannique en ce qui concerne notamment l'agriculture, les mouvements de capitaux et la balance des paiements serait entreprise par les différents départements intéressés. Il a ajouté que le Parlement et le peuple britanniques seraient informés des faits avant toute décision définitive sur l'adhésion à la C.E.E. ...

Le 1er octobre, toujours devant le Congrès du parti travailliste, M. Michael Stewart, le Chef du Foreign Office a fait, entre autres, les déclarations suivantes :

"Monsieur le Président, j'ai insisté (dans la première partie de ce discours) sur les aspects économiques puisque des inquiétudes se manifestent à propos des prix alimentaires, et j'ai dit qu'il était important de considérer non seulement le coût de la vie mais aussi le niveau de vie. Mais il y a, bien entendu, un autre motif d'opposition ou de doute, c'est la crainte que l'entrée dans la Communauté nuise à la position politique de ce pays. Sur ce point (et là je dois demander à nos amis du continent de s'efforcer de comprendre l'état d'esprit britannique sur ce sujet), nous sommes naturellement influencés par le splendide actif de notre effort de guerre il y a vingt-cinq ans lorsque, à un moment donné, le Commonwealth a lutté seul, et nous ne pouvons pas nous empêcher d'être influencés par la réussite de la transformation de l'Empire en Commonwealth qui a suivi. La Grande-Bretagne a beaucoup fait pour l'humanité. Mais ces faits, en dépit de la place assurée qu'ils ont dans l'histoire, ne doivent pas nous rendre aveugles aux réalités actuelles. Il nous faut reconnaître aujourd'hui qu'aucun Etat d'Europe occidentale ne peut exercer aujourd'hui par lui-même toute l'influence pour le bien qu'il pourrait exercer s'il faisait partie d'un grand groupe dont les membres travaillent de concert. Dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre, les puissances ouest-européennes ont perçu la nécessité de coopérer entre elles et avec les Etats-Unis pour se protéger de la menace d'agression venant de l'Est. Cette nécessité de se défendre est toujours valable. Mais si nous entrons dans ce que le Président Nixon a appelé "une ère de négociation", alors les Européens auront besoin de collaborer à une tâche plus réconfortante et non moins nécessaire que la défense, la tâche d'oeuvrer pour une meilleure compréhension entre nous et les pays d'Europe orientale. Nous ne saurions y réussir si nous ne faisons pas d'effort pour coordonner nos politiques. N'importe quel Etat d'Europe occidentale, s'il pense vivre uniquement pour lui-même et par lui-même, redoutera de conclure un accord quelconque avec l'Est par crainte de ce qui pourrait s'ensuivre. Ce que nous avons entrepris récemment avec nos partenaires de l'Union de l'Europe occidentale est un bon début. Il nous faut aller plus loin, et plus nous avancerons, plus il deviendra évident que les intérêts politiques et économiques sont inséparables. Vous avez pu voir comment la Commu-

nauté a défendu les intérêts de tous ses membres dans les négociations tarifaires du Kennedy round. Elle a pu le faire en raison de la puissance combinée de ses membres. Nous devons par conséquent rejeter l'argument de ceux qui disent que l'élargissement de la C.E.E. constitue une barrière à la compréhension avec le reste du monde, qu'il s'agisse des Etats-Unis ou des pays d'Europe orientale.

D'autre part, on comprendrait mieux la nécessité d'une approche européenne du problème de l'aide aux pays en voie de développement. A ce sujet, nous devrions observer que certains pays de la Communauté ont aujourd'hui les moyens de contribuer à l'aide et au développement de manière plus généreuse que nous ne le pouvons nous-mêmes dans les circonstances actuelles.

Le gouvernement reconnaît que l'entrée dans la Communauté va de pair avec l'acceptation de la coopération politique et économique dans la mesure où elle découle du Traité de Rome. A vrai dire, nous voulons que la Grande-Bretagne assume tout son rôle dans les étapes futures du développement de la Communauté. Nous soutenons pleinement nos amis de la Communauté qui veulent voir s'instaurer un contrôle plus démocratique des activités comprises dans le Traité par un Parlement européen. Nous ne croyons pas que dans ce processus la Grande-Bretagne puisse être gênée et débordée. Nous avons une plus grande foi dans le génie politique de notre peuple que cela. Nous croyons que si la Grande-Bretagne a beaucoup à gagner à son adhésion, elle a également beaucoup à offrir et surtout dans le domaine politique.

Si quelqu'un redoute que l'aspect politique de l'adhésion amoindrisse la liberté d'action que pourrait avoir la Grande-Bretagne si elle restait seule, qu'il se souvienne de ceci : la liberté d'action d'une nation - c'est-à-dire sa faculté réelle et non théorique d'opter pour telle ou telle ligne de conduite - n'est pas déterminée uniquement par sa volonté ou son refus de signer des traités ou de contracter des obligations internationales. Elle est déterminée dans une large mesure par la puissance et la vigueur économique de ce pays. Je ne veux pas voir la Grande-Bretagne se détourner délibérément du continent à la poursuite d'une liberté théorique qui, dans un monde comprenant les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et une Europe occidentale étroitement unie, serait une liberté dont nous ne jouirions jamais dans la pratique. Nous ne devons pas rejeter la réalité pour poursuivre une ombre."

(The Times
Le Figaro,
Le Monde,
Le Soir,
Combat, 1er octobre;
Europe-Documents n° 547, 14 octobre 1969).

c) Prise de position nette du Congrès du Parti conservateur

A la veille de la conférence annuelle du parti conservateur, M. Heath, le leader de l'opposition, a pris une position ferme et sans équivoque sur le problème de la candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun. Dans une interview télévisée donnée à la B. B. C., M. Heath a dit qu'il "continuerait de dire aux Britanniques qu'il était bon pour la Grande-Bretagne d'entrer dans la Communauté européenne". Et d'ajouter : "Cela parce que je pense que l'intérêt à long terme de la Grande-Bretagne est d'exercer une influence en Europe sur le plan politique..." Le leader conservateur a reconnu qu'il existait des difficultés à court terme et que les Anglais devaient en être exactement informés. "Ils constateront alors que les avantages à long terme dépassent les difficultés à court terme."

M. Heath rappela encore qu'à la différence de M. Wilson et de ses collègues, ainsi que de M. Powell quand il était membre du gouvernement conservateur, il n'avait jamais changé d'attitude à l'égard du problème de l'admission de la Grande-Bretagne dans la Communauté. "Le Marché commun, déclara-t-il encore, ne signifie pas une fédération des Etats-Unis d'Europe, et je n'ai jamais engagé le parti ni le pays dans ce sens..."

Après d'éloquents interventions de MM. Eldon Griffiths, Duncan Sandys, Sir Alec Douglas-Home en faveur de l'adhésion britannique au Marché commun, les délégués conservateurs au Congrès de Brighton ont pris nettement position : 1452 mandats approuvaient la motion "européenne" présentée par les dirigeants du parti, 475 seulement s'y opposèrent.

(Le Monde, 8 octobre;
The Times, 10 octobre;
The Guardian, 10 octobre 1969).

2. Résolutions adoptées par le congrès politique du Mouvement européen aux Pays-Bas sur la politique économique et sociale des Communautés européennes et sur le Parlement européen

Le congrès politique tenu le 18 octobre, à Leyde, par la section néerlandaise du Mouvement européen a adopté des résolutions sur la politique sociale et économique des Communautés ainsi que sur le Parlement européen. La résolution sur la politique sociale et économique dans les Communautés est libellée comme suit :

"Le Mouvement européen aux Pays-Bas. réuni en Congrès,

- estime que des liens étroits doivent être établis entre la politique économique et la politique sociale;

- constate que la Communauté économique européenne n'a guère réalisé de progrès dans la mise en oeuvre d'une politique sociale harmonisée, les gouvernements des Etats membres étant peu disposés à entreprendre dans le domaine social une action réellement communautaire;
- rappelle que tout déséquilibre dans l'élaboration des objectifs économiques et sociaux de la Communauté se traduira par l'opposition de larges couches de la population européenne à toute poursuite de l'unification économique, ce qui ne manquera pas d'aboutir à l'ébranlement de la Communauté;
- estime que le renforcement des liens économiques entre les Etats membres comporte des incidences directes, notamment sur le marché du travail;
- invite le Parlement européen, la Commission, le Comité économique et social, le Conseil des Communautés européennes ainsi que les parlements et gouvernements des Etats membres à faire progresser dans les meilleurs délais :

1. l'instauration d'une politique économique, sociale et monétaire commune, condition indispensable à toute unification économique durable; ce pourquoi il convient de réaliser une politique conjoncturelle commune, le Programme de politique économique à moyen terme devant être élaboré et concrétisé dans le sens d'une directive pour la politique économique des Etats membres;

2. l'instauration d'une politique communautaire qui ne vise pas seulement à entretenir la croissance économique, mais tout autant à favoriser un environnement et un climat de travail sains, des mesures communautaires simultanées devant être prises à court terme, notamment en matière d'aménagement du territoire et de lutte contre la pollution du sol, de l'eau et de l'air;

3. l'intégration des données d'ordre social dans les différents secteurs de la politique communautaire, tels que l'agriculture, les transports, l'énergie, le développement industriel et régional;

4. la réforme du Fonds social européen, appelé à devenir un instrument de la politique structurelle communautaire à moyen terme;

5. la création d'un Conseil européen de l'emploi, composé de représentants des employeurs, des travailleurs salariés et non salariés, de la Commission et du Conseil des Communautés, organisme destiné à réaliser une politique communautaire en ce qui concerne les problèmes de l'emploi consécutifs à l'utilisation de techniques nouvelles dans l'industrie et l'agriculture;

6. l'instauration d'une politique coordonnée relative à la participation des travailleurs dans les entreprises;

7. la création de conditions permettant de tenir dûment compte des besoins spécifiques des consommateurs, représentés par des organisations au sein des organes communautaires désignés à cet effet".

Quant à l'autre résolution, elle concerne le Parlement européen :

"Le Mouvement européen aux Pays-Bas, réuni en congrès,

- constate que les Communautés européennes conditionnent ou influencent un nombre croissant de données relatives à la vie économique et sociale des Etats membres, celles-ci se trouvant soustraites de ce fait à l'influence ou au pouvoir de décision des parlements nationaux, alors que le Parlement européen ne dispose pas de pouvoirs qui lui permettraient de garantir un contrôle démocratique et une participation réels;
- regrette de constater que le Conseil n'a toujours pas donné suite à l'obligation d'arrêter les dispositions relatives à l'organisation de l'élection générale au suffrage direct des membres du Parlement européen, bien que celui-ci, à plusieurs reprises, ait insisté en ce sens et qu'il ait présenté dès 1960 les propositions nécessaires à cet effet;
- confirme la teneur de son programme, selon lequel, au plus tard à la fin de la période transitoire, le Parlement devra être doté de pouvoirs réels "tant en matière de contrôle démocratique, de gestion et de ressources financières que dans le domaine de la législation communautaire";
- adresse un appel au Parlement européen, à la Commission européenne, au Conseil des Communautés ainsi qu'aux parlements nationaux et aux gouvernements des six Etats membres, afin qu'ils consacrent toutes leurs forces à prendre des mesures qui aboutiraient sans délai à

1. l'attribution au Parlement européen d'un droit de participation en matière de législation européenne et de budget communautaire;
2. la reconnaissance au Parlement européen du droit de participer à la désignation des membres de la Commission des Communautés européennes;
3. l'élection directe des membres du Parlement européen.

Le Mouvement européen aux Pays-Bas invite les Etats Généraux et le gouvernement à arrêter, avant même la fin de la présente session du Parlement, les mesures législatives nécessaires à l'élection au suffrage direct des membres néerlandais du Parlement européen, au cas où il apparaîtrait que le Conseil des Communautés n'est pas en mesure d'adopter à brève échéance une réglementation applicable à l'élection de tous les membres du Parlement européen".

A la demande du congrès de 1969, le Mouvement européen aux Pays-Bas a communiqué au président du Parlement européen sa résolution sur la politique sociale et économique dans les Communautés européennes ainsi que sa résolution sur la démocratie dans la Communauté.

("Nieuw Europa", n° 11, 1969;

Bulletin d'information du Mouvement européen aux Pays-Bas, n° 2783, 2784 et 2785 du 18 octobre 1969)

3. Projet de création d'un "parti européen progressiste"

Une conférence de membres des partis et groupes socialistes et autres partis et groupes gauchisants des pays d'Europe occidentale, réunis les 18 et 19 octobre à Bemelen (Maastricht), a demandé la création d'un "parti européen progressiste". L'assemblée a décidé de créer un "groupe d'action politique européen" et de le charger d'élaborer des propositions en vue d'un congrès prévu pour le printemps 1970. Ce groupe, comme il est dit dans une déclaration signée par le député néerlandais, M. H. Vredeling (parti du travail), aura pour objectif la démocratisation de la vie politique économique et culturelle européenne à tous les niveaux. Il se propose d'élaborer un programme politique européen qui comprenne, entre autres, l'organisation des élections directes au Parlement européen dans les plus brefs délais. Le programme est inspiré, comme il est dit dans la déclaration, par le désir de créer des conditions permettant de combler le fossé qui sépare les citoyens européens, les institutions européennes et les "concentrations de puissance". Pour l'exécution de ce programme d'action, le groupe envisage la possibilité d'une alliance des syndicats, des partis socialistes ainsi que des autres partis progressistes et forces politiques.

En conséquence, il invite tous les partis progressistes à autoriser leurs membres à participer, individuellement ou en groupe, à l'activité de groupes d'action politique européens. Les membres du groupe doivent mobiliser toutes les forces de leurs pays qui sont disposées à collaborer à la réalisation des objectifs au niveau européen.

Lors de la conférence, une minorité, à laquelle appartient M. Oele (parti du travail, Pays-Bas), a estimé que la création d'un parti européen ou la fondation de ce parti sous une forme fédérative était impossible à brève échéance. Par ailleurs, le S.P.D. n'autorise pas ses membres à être simultanément membres d'un parti européen. Parlant au nom de la minorité, M. Kuby a estimé que dans la plupart des pays la base d'un parti européen progressiste reste encore à créer. Cela est un des principaux objectifs de l'action. La minorité s'est en revanche déclarée en faveur de la création de groupes de travail et d'action groupant plusieurs nations et de l'organisation d'un centre d'information pour la mise au point d'actions et d'avis communs pour la création d'un secrétariat.

(Nieuwe Rotterdamse Courant, 20 octobre 1969;
VWD, 29 octobre 1969).

4. La direction du parti socialiste italien adopte une résolution sur le marché commun agricole

La direction du parti socialiste italien a adopté une résolution qui met l'accent sur certains principes touchant la défense des productions agricoles italiennes et la révision de règlements inadaptés ou onéreux pour certains produits. Aux griefs formulés par les agriculteurs à une stagnation du développement agricole s'ajoute la constatation qu'au niveau communautaire, le gouvernement est contraint de payer des prix élevés en raison de l'actuelle répartition des charges entre les pays de la Communauté. La France, qui a une production agricole supérieure à l'Italie, se trouve privilégiée par le système de la répartition des charges, lesquelles sont fixées sur une base protectionniste en ce qui concerne les quotas versés par les Etats de la Communauté, l'Allemagne a des charges plus lourdes que l'Italie mais vu son potentiel industriel élevé, elles se répartissent sur toute son économie et ne sont pas, de ce fait, ressenties dans la même mesure. "La résolution n'entend pas mettre en cause les aspects positifs de notre appartenance à la C.E.E. En d'autres termes, le système est bon pour nous sur le plan politico-économique, parce qu'il répond au principe des grands ensembles qui favorisent le mouvement des hommes, des marchandises, des capitaux et, partant, le commerce, la production et la confrontation directe entre les capacités d'hommes et de groupes en matière d'organisation et de technique. La résolution doit servir d'incitation à nos négociateurs lors des prochaines réunions de Luxembourg ainsi qu'au gouvernement, afin qu'il ne perde pas de vue la grave situation qui est celle de l'agriculture de notre pays.

Sur le plan interne, il faut constater depuis longtemps, dit l'ordre du jour, que l'A.I.M.A. (1), qui constitue un organisme adapté sous l'angle financier et structurel, n'a pas été convenablement intégré dans le circuit général et n'a donc pu donner les résultats qu'on attendait de lui. On pourrait en dire autant des organismes de promotion. Il convient qu'en plus des initiatives techniques et économiques, on prenne plus résolument des initiatives politiques, qui puissent servir de cadre à la programmation agricole au cours des prochaines années".

(L'Avanti, 29 octobre 1969)

5. M. Jeremy Thorpe souhaite un traité franco-britannique

Hôte d'honneur le 7 novembre, au déjeuner de la presse diplomatique française, M. Jeremy Thorpe, chef du parti libéral britannique, a prononcé un vigoureux appel en faveur d'une communauté politique européenne.

(1) Organismes d'intervention sur les marchés agricoles

"Sans cette communauté politique, qui ne peut évoluer que lentement l'Europe, malgré sa prospérité et sa puissance matérielle, n'aura que peu d'influence sur les décisions mondiales", a-t-il dit.

Pour faire progresser l'union de l'Europe, M. Thorpe préconise une nouvelle conférence de Messine. "Une telle conférence, précise-t-il, pourrait être parallèle aux négociations sur l'achèvement et l'élargissement de la Communauté. Elle comprendrait les Six et les pays candidats, et serait ouverte aux pays neutres et aussi aux pays de l'Europe démocratique. Elle traiterait en particulier de la création d'une devise monétaire européenne et d'une communauté de défense qui devrait être nucléaire."

En réponse à des questions, le chef du parti libéral de Grande-Bretagne a affirmé qu'une communauté européenne de défense ne saurait concerner que les armements classiques, que l'arme atomique britannique ne constituait pas une arme de dissuasion et que l'Alliance atlantique devrait être maintenue.

M. Jeremy Thorpe a également déclaré que le Marché commun, tel qu'il est aujourd'hui, constituait, malgré ses insuffisances, un très remarquable résultat, et a préconisé, en conclusion, d'envisager un traité franco-britannique s'inspirant de l'actuel traité franco-allemand afin de promouvoir une meilleure entente entre la France et la Grande-Bretagne"...

(Le Monde, 9-10 novembre 1969)

6. La C.D.U. veut, à bref délai des négociations avec les candidats à l'adhésion et un début de coopération politique

a) Le point de vue de M. Majonica

Parlant de la prochaine conférence au sommet de la C.E.E., M. Majonica, député C.D.U., a demandé que les chefs de gouvernement de la Communauté donnent le feu vert à l'ouverture des négociations avec la Grande-Bretagne. Il serait fatal pour l'Europe, écrivait M. Majonica le 13 novembre 1969, dans le "Deutschland-Union-Dienst", que la Grande-Bretagne doive continuer à faire antichambre. M. Majonica constate que l'Europe se trouve à l'heure actuelle dans une situation lamentable. Le Marché commun agricole est très sérieusement compromis et Euratom est en crise. En outre, il existe entre l'édification interne et l'admission de nouveaux membres, une corrélation qui, si elle n'est pas formulée, n'en a pas moins une portée politique.

La suite du texte est conçue comme suit :

"En vertu des traités, le Marché commun doit être achevé au 31 décembre 1969. Mais il ne sera pas question d'un véritable achèvement à cette date. Il n'y a pas encore d'évolution équilibrée dans les domaines du commerce exté-

rieur, de la conjoncture économique ni de la politique monétaire. Et précisé-
ment, le défaut de politique monétaire commune rend extrêmement ardue la
politique agricole commune. Or, une politique monétaire commune n'est con-
cevable que s'il existe à Bruxelles une direction politique unique. Du fait que
le Conseil de ministres ne peut prendre de décisions qu'à l'unanimité, on ne
voit pas où l'on irait trouver cette direction unique. La Commission est impuis-
sante à remédier à cette carence. Cependant, en fin de compte, ce sont tous
les pays qui subissent les conséquences du défaut de politique européenne com-
mune. La conférence au sommet serait un grand succès si elle aboutissait à
l'élimination de la règle de l'unanimité et si les décisions prises à la majorité
devenaient la règle.

L'approfondissement de la Communauté implique l'extension des activités à de
nouveaux domaines. Seule une politique européenne d'ensemble pourra éviter
les frictions actuelles. Il faudrait au moins que la conférence au sommet pren-
ne de premières initiatives en vue de l'harmonisation des politiques étrangères
et des politiques de défense. Après leur retrait du Vietnam, les Etats-Unis
reconsidéreront toutes leurs obligations vis-à-vis de l'étranger. Si, à ce mo-
ment, l'unification politique de l'Europe n'en est encore nulle part, cette ré-
forme des positions américaines pourrait se révéler très amère pour les
Européens. Une Europe unie donnerait à Washington la certitude que nous
entendons partager avec les Américains les responsabilités qu'ils assument
dans cette partie du monde. S'ils perdent cet espoir, ils pourraient cesser de
s'intéresser à l'Europe".

b) Résolution adoptée par le congrès de la C.D.U. au sujet de la politique
européenne

Le congrès de la C.D.U. qui s'est tenu à Mayence a adopté, le 18 novembre
1969, la résolution suivante :

"Les délégués du 17ème congrès fédéral de l'Union chrétienne-démocrate
d'Allemagne attendent de la conférence au sommet des chefs d'Etat et de gou-
vernement des pays de la C.E.E. qui doit se tenir prochainement à La Haye,
des progrès sensibles dans le sens du renforcement, de l'approfondissement
et de l'élargissement des Communautés européennes. Il en va notamment
ainsi quant à l'établissement d'une union économique harmonieuse, impliquant
une politique monétaire commune, quant à une coopération politique étroite
entre les Etats membres et à l'ouverture à bref délai de négociations avec les
pays candidats à l'adhésion. Le Parlement européen, dont il faudra organiser
l'élection au suffrage universel direct, comme le prévoit le traité, devra être
doté sans délai de pouvoirs élargis, notamment en matière budgétaire. Le
Bundestag allemand est invité à approuver la création de ressources propres
pour les Communautés européennes, sous réserve que le Parlement européen
se voie conférer à de véritables pouvoirs budgétaires".

c) Le Président du Groupe C.D.U./C.S.U. du Bundestag opposé aux concessions en matière de politique agricole européenne

Parlant de la conférence au sommet de la C.E.E. à La Haye, le président du groupe C.D.U./C.S.U. du Bundestag, M. Barzel, a déclaré, le 25 novembre 1969, que les chefs de gouvernement des Etats membres de la Communauté européenne devraient définir des délais impératifs tant pour l'ouverture de négociations en vue de l'adhésion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de la Norvège et de l'Irlande que pour la création de l'union économique et monétaire. Ils devraient décider d'une nouvelle rencontre en vue d'amorcer la coopération politique dans la Communauté et offrir aux pays de l'Est et d'Europe centrale une coopération économique et scientifique.

Dans un article publié par le "Deutschland-Union-Dienst", M. Barzel a demandé que l'Allemagne ne se laisse pas imposer un choix entre l'approfondissement et l'élargissement de la C.E.E. Il faudrait entamer à bref délai et mener à bien rapidement des négociations avec la Grande-Bretagne au sujet des principaux problèmes que posent son adhésion. Ce serait une grosse erreur que de subordonner la décision définitive quant à l'adhésion de la Grande-Bretagne de la solution préalable de tous les problèmes précis qui se posent. Le Premier ministre français a raison d'estimer que la Communauté sera d'autant plus en mesure de s'ouvrir au monde extérieur que sa cohésion sera plus grande. Cependant, qui dit cohésion ne dit pas seulement marché agricole commun, mais aussi union économique et monétaire.

M. Barzel a en outre souligné que "si le gouvernement fédéral envisageait de consentir à la mise sur pied définitive de la politique agricole européenne en vue d'obtenir l'accord de la France pour l'ouverture des pourparlers d'adhésion, il pourrait en résulter de grosses difficultés non seulement pour le ministre fédéral de l'agriculture et des finances, mais aussi pour le gouvernement britannique; en d'autres termes, nous nous trouverions tous, après la conférence au sommet, plus éloignés que jamais des adhésions souhaitées, alors que la République fédérale d'Allemagne serait confrontée avec de nouveaux excédents agricoles et des charges financières accrues".

d) Bureau de coordination pour la politique européenne

La C.D.U./C.S.U. a décidé de créer un Bureau de coordination pour la politique européenne, a-t-on appris le 2 décembre 1969 dans les milieux parlementaires de Bonn. La présidence de ce Bureau est assurée par M. Erik Blumenfeld, membre C.D.U. du Bundestag.

Ce Bureau est chargé d'harmoniser l'ensemble des travaux de politique européenne ainsi que les initiatives parlementaires des membres de groupe des institutions européennes - Parlement européen, Conseil de l'Europe, Union de l'Europe occidentale, Conseil de l'Atlantique Nord et de les coordonner avec les travaux de groupes. Il s'agit d'assurer en Europe et pour l'Europe,

l'efficacité politique de la C.D.U./C.S.U. L'organisation des travaux préparatoires de ce Bureau de coordination a été confiée à M. Hallstein, membre du Bundestag et ancien Président de la Commission de la C.E.E.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 14 et 26 novembre 1969;
Die Welt, 26 novembre 1969;
Deutschland-Union-Dienst, n° 217, 13 novembre 1969).

7. Le parti socialiste unifié d'Italie prend une initiative en faveur de l'intégration européenne

Le parti socialiste unifié a publié le 14 novembre 1969 le document suivant :

"Le P.S.U. réitère sa prise de position en faveur de l'achèvement de la C.E.E., dans les délais prévus par le traité de Rome, et de son élargissement à l'Angleterre et aux autres pays, qui ont demandé d'y adhérer.

La réalisation et l'élargissement de la C.E.E. doivent aller de pair, et il convient de fixer le plus rapidement possible, grâce à une initiative à prendre par l'Italie dès le prochain sommet européen, la date à laquelle débiteront les négociations avec les pays candidats et notamment avec la Grande-Bretagne, à laquelle on ne saurait imposer une plus longue attente sans compromettre définitivement le développement de l'intégration européenne.

Cette intégration ne peut se cantonner au domaine économique, mais doit s'étendre au domaine politique pour que l'Europe occidentale démocratique exerce avec poids une fonction autonome dans la recherche d'un ordre de paix et de sécurité en Europe et dans le reste du monde.

La politique agricole ne peut ni ne doit s'opposer à l'unification non plus qu'à l'élargissement de la Communauté. Elle doit se définir de façon à accélérer les délais d'achèvement de l'unification et l'adhésion des pays membres de la zone de libre échange.

L'unification européenne doit devenir le fait d'une participation populaire, qui engage l'opinion publique et d'abord et surtout les jeunes générations.

C'est à cela que servira l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen et l'accroissement de ses pouvoirs d'initiative et de contrôle.

Toute force politique doit assumer en toute clarté ses responsabilités à l'égard de ces problèmes qui ont une importance décisive pour l'avenir de l'Italie, et doit exprimer la dimension européenne de sa politique.

A cette fin, le P.S.U. proposera, là où il convient de le faire, la convocation d'une conférence des partis socialistes de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. pour approfondir l'examen des problèmes de l'unification européenne et définir la stratégie socialiste pour la création de l'Europe".

(L'Umanità du 14/15 novembre 1969)

8. Le parti populaire catholique néerlandais (K.V.P.) souhaite la création d'un parti démocrate-chrétien progressiste européen

Le conseil du parti populaire catholique a adopté les 28 et 29 novembre à Tilburg une résolution dans laquelle il déclare :

"Le Conseil du parti a pris acte du voeu exprimé par le président du parti dans son discours inaugural de la présente session, tendant à ce que soient prises à bref délai des mesures préparatoires à la constitution d'un parti démocrate-chrétien progressiste européen.

Le conseil du parti, souscrivant à ce voeu, invite le bureau du parti à prendre toutes initiatives pouvant aboutir rapidement à la mise sur pied d'un parti démocrate-chrétien européen progressiste".

(Communiqué du K.V.P.)

III - ORGANISATIONS ET GROUPES D'INTERET

1. Le président de l'Institut suisse de crédit s'oppose à la création d'un bloc monétaire européen

M. Reinhardt, président de l'Institut de crédit suisse de Zürich, a assuré, le 15 octobre 1969, dans un discours prononcé à Essen, que le franc suisse resterait stable malgré la réévaluation du mark allemand. Bien que les relations économiques extérieures entre la Suisse et la République fédérale soient particulièrement étroites, la Suisse, en tant que place financière internationale d'importance, doit insister sur la stabilité de sa monnaie. Il faut éviter l'impression que celui qui, aujourd'hui, opère une réévaluation pourrait passer tout aussi facilement, demain, à la dévaluation.

M. Reinhardt a reconnu les difficultés accrues que les récentes crises monétaires ont provoquées dans la C.E.E. mais, contrairement à certains milieux français, il a lancé une mise en garde contre toute tentative de s'opposer aux tendances isolationnistes apparues aux Etats-Unis par la création d'un bloc monétaire européen. La tentation est grande certes, mais cette initiative serait délicate et problématique. En revanche, il faut viser à une plus grande unification économique de l'Europe et tenter d'obtenir dans un sens comme dans l'autre, grâce à des moyens monétaires, ce qui n'a pu être obtenu par des moyens commerciaux.

(Industriekurier, 16 octobre 1969)

2. Interview du président de l'Institut d'économie agricole d'Italie

Le professeur Mario Bandini, président de l'Institut national d'économie agricole, a répondu à quelques questions que lui avait posées un quotidien italien au sujet des répercussions que le plan Mansholt pourrait avoir sur l'économie italienne.

Le professeur Bandini s'est déclaré favorable aux interventions proposées par M. Mansholt pour la restructuration globale de l'agriculture, à condition qu'elle n'intervienne qu'à partir de projets arrêtés également pour tous les pays. En Italie, en particulier, l'exploitation de type familial, si elle a des dimensions et une organisation modernes et s'appuie sur de fortes structures générales, se révèle une structure valable, même pour l'avenir.

Un déplacement de la main-d'oeuvre agricole, qui sera davantage ressenti en Italie, est nécessaire et opportun, à condition qu'il s'effectue graduellement,

ne se fasse pas en fonction des seules exigences industrielles, et que les travailleurs agricoles qui resteront, soient adéquatement qualifiés. Il reste que la question fondamentale est de rendre l'agriculture attrayante pour la main-d'oeuvre jeune, afin de parer à son dépérissement.

Si la politique de soutien des prix des produits agricoles est à maintenir, du moins faudra-t-il la rendre plus efficace et plus souple. L'orientation opportune des prix, opérée dans le cadre de la libre initiative et du libre choix des agriculteurs, est la voie qu'il faudra suivre; cette orientation ne sera pas une programmation des productions au niveau de la Communauté, car celle-ci va au-delà des schémas d'une orientation normale.

Du point de vue de la programmation et de l'orientation des productions agricoles, le délai de dix ans, prévu par le plan Mansholt, n'a pas grand sens, étant donné que toute action doit être à la fois conçue à longue échéance et susceptible d'être modifiée rapidement en fonction de l'apparition de nouvelles données.

En ce qui concerne la politique agricole italienne, l'aide d'initiative publique à l'agriculture est une donnée de fait qu'il ne faut pas chercher à éliminer. L'autofinancement sera toujours possible, mais devra s'accompagner de garanties à l'égard des investissements agricoles et des autres formes de financement public, parmi lesquelles, en premier lieu, le crédit agricole assorti de facilités.

(Avanti, 29 octobre 1969)

3. La Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes met en garde contre l'éventualité d'une stagnation économique dans la C.E.E. et demande l'élaboration d'une nouvelle stratégie en matière d'intégration

Dislocation de la Communauté ou reprise des activités : tel est selon M. Otto Wolff von Amerongen, président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes, l'alternative à laquelle l'intégration européenne doit faire face à l'heure actuelle. Selon les déclarations qu'il a faites le 5 novembre 1969 devant l'assemblée générale de la chambre de commerce et d'industrie d'Aix-la-Chapelle, il s'agit de renouer certaines formules européennes condamnées à rester stériles, et de se mettre à la recherche de possibilités nouvelles dans le sens d'une mobilité démocratique accrue. A l'heure actuelle, on assiste à une stagnation totale s'accompagnant d' "une renaissance du nationalisme et d'un certain conservatisme".

L'orateur a cité comme exemple la modification des cours des changes en France et en République fédérale, opérée sans que la Communauté ait été réellement consultée. A ce propos, il a mis en garde contre la tentation des Etats d'utiliser la T.V.A. comme instrument de politique conjoncturelle. Une

réduction unilatérale n'est pas compatible avec l'harmonisation nécessaire, à l'échelle de la C.E.E., des taux de la taxe à la valeur ajoutée. Le problème de la C.E.E. réside dans le fait que les différents Etats membres ont des structures sociales divergentes fondées sur certaines données historiques spécifiques, et qu'en conséquence ils se préoccupent davantage de la politique intérieure que de coopération au sein de la Communauté.

Lors de la "conférence au sommet" de La Haye, les Etats membres de la C.E.E. devront mettre au point une stratégie nouvelle en matière d'intégration. Cette stratégie conditionne la solution difficile du problème agricole. C'est en ces termes que s'est exprimé le président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes le 13 novembre 1969, dans un discours prononcé devant la chambre de commerce germano-suisse à Zürich. Outre la question agricole, la conférence devra notamment permettre de tirer au clair le problème des négociations relatives à l'adhésion britannique à la C.E.E., viser à accélérer le développement de la C.E.E. dans le domaine industriel et commercial, consolider sa situation en matière de commerce extérieur et renforcer la position de la Commission des Communautés européennes.

En l'absence d'une conception globale, la C.E.E. accusera des déséquilibres de plus en plus marqués. On peut se demander si une supranationalité rigoureuse est indispensable à la poursuite du mouvement d'intégration. Plus d'un objectif pourrait être atteint plus rapidement par des réglementations coordonnées. Celles-ci nécessiteraient cependant une certaine réforme institutionnelle de la Commission des Communautés européennes; les rapports entre la Commission et le Conseil de ministres doivent être définis de manière plus rigoureuse qu'ils ne l'ont été dans la pratique de ces dernières années.

Pour ce qui est de la crise agricole en Europe, M. Wolff von Amerongen a proposé une solution de compromis. Elle prévoit que le gouvernement fédéral continue, en principe, de garantir les versements du Fonds agricole à la France. Ces ressources ainsi assurées, la France, en revanche, devrait convenir d'un plafond pour le financement de la production agricole excédentaire. Une partie des crédits du Fonds agricole pourrait alors être versée à un Fonds régional, dont le rôle consisterait à contribuer au financement de la mise en valeur industrielle de certaines régions rurales en France et en Italie. Grâce à cette solution, la politique structurelle dans le secteur agricole pourrait enfin, elle aussi, s'engager sur une voie nouvelle.

Si la solution de la crise actuelle dans la C.E.E. exige de la part de ses membres une volonté commune, il faut également tenir compte des changements intervenus dans la situation politique. Ces changements sont notamment illustrés par le fait que le centre de gravité de la politique européenne s'est déplacé de l'Europe de l'ouest vers l'Europe centrale.

Les pouvoirs en matière d'échanges extérieurs communs, qui doivent être conférés à la Communauté dans le courant de l'année, revêtent une importance particulière pour les relations économiques avec les pays d'Europe centrale à commerce d'Etat. M. Wolff von Amerongen a souligné que, s'adressant au gouvernement fédéral, il avait récemment parlé de dénationalisation du commerce extérieur. Il estime qu'en l'espèce le gouvernement fédéral serait en principe fondé à prendre l'initiative. Le cas échéant, il fournirait ainsi une contribution intéressante à la Conférence européenne sur la sécurité, précisément appelée à se consacrer aux problèmes soulevés par les échanges économiques. A cet égard, il ne perd nullement de vue que l'Union soviétique et certains autres pays se défient d'une telle évolution. En fin de compte, toutefois, chacune des parties en retirerait plus d'avantages que d'inconvénients. Les intérêts essentiels de l'économie allemande ne s'en trouveraient guère lésés. En revanche, la C.E.E. pourrait fournir une contribution capitale au développement économique de l'ensemble de l'Europe.

Le 3 décembre, la Fédération des chambres de commerce et d'industrie allemandes a exprimé sa satisfaction quant aux résultats de la "conférence au sommet" de La Haye. Elle a notamment souligné l'attitude résolue et sans équivoque adoptée par le chancelier Brandt. Elle a toutefois insisté sur l'importance décisive que revêtiront les mesures qui seront prises à la suite de la conférence de La Haye. La Fédération se félicite que les questions relatives à l'élargissement de la Communauté, d'une part, et les questions concernant le financement et l'achèvement de celle-ci, d'autre part, devront être examinées parallèlement. Seul est critiqué le fait que les problèmes afférents aux procédures ultérieures n'aient pas été concrétisés de manière satisfaisante.

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 14 novembre 1969;
Handelsblatt, 14 et 15 novembre 1969;
Die Welt, 4 décembre 1969)

4. La fédération des agriculteurs allemands s'élève contre la réduction des prix agricoles et exige la suppression du "dollar vert"

Réunie le 11 novembre 1969 à Bonn, l'Assemblée des membres de la fédération des agriculteurs allemands a une fois de plus exigé la suppression de l'unité de compte commune pour le marché agricole de la C.E.E. "Le dollar vert doit mourir afin que vive le Marché commun", a déclaré le porte-parole du comité directeur de la fédération des agriculteurs, M. von Feury. Le secrétaire général Moews a ajouté : "Le dollar vert est la terreur."

"La modification des parités monétaires dans la Communauté", est-il dit dans une résolution de l'assemblée, "ne justifie nullement une baisse des prix agricoles. Bien au contraire, l'augmentation des coûts salariaux, des coûts d'exploitation ainsi que de la comparabilité des revenus par rapport aux autres

secteurs de l'économie, exige une active politique des prix. Réduire les prix agricoles en raison de leur lien schématique avec l'unité de compte est en contradiction avec les données économiques. En dépit des décisions contraires prises par le Conseil de ministres de la C.E.E. et le gouvernement fédéral, la fédération des agriculteurs demande à nouveau, pour tous les produits agricoles, l'attribution à la frontière d'une compensation dont le taux serait égal au taux de la réévaluation. Ce n'est qu'ainsi que le gouvernement fédéral pourra tenir sa promesse, et éviter de façon durable que l'agriculture allemande subisse aucune perte de revenus du fait de la réévaluation.

La fédération des agriculteurs rejette la compensation des pertes de revenus tant par la modification envisagée que par des versements compensatoires. Le système de la taxe sur la valeur ajoutée n'englobe pas toutes les ventes. Celui des versements compensatoires - les versements dégressifs ont été "catégoriquement rejetés" - soulève des problèmes extrêmement délicats. Une répartition des crédits en fonction des surfaces est exclue. De l'avis du porte-parole de la fédération, M. von Feury, une telle répartition serait absolument inéquitable, car elle défavorise les entreprises de transformation de produits agricoles. Elle ne pourrait que semer la discorde au sein de l'agriculture.

Le représentant de la fédération des agriculteurs allemands a souligné que la fédération accorde une trêve au nouveau gouvernement fédéral. Il a eu avec le nouveau ministre fédéral de l'agriculture Ertl une conversation constructive. Le ministre partage l'opinion de la fédération agricole. Mais il aura du mal à imposer ce point de vue au sein du gouvernement fédéral. Il est donc utile pour le ministre que la fédération agricole durcisse sa position. On ne peut négliger le fait que le nouveau règlement financier agricole donne au gouvernement fédéral un sérieux atout pour les négociations de Bruxelles. M. von Feury a également fait allusion à l'influence que le Parlement pouvait exercer sur le développement ultérieur des négociations. Mais on ne saurait s'accommoder d'une solution tendant à compenser les pertes de revenus, que la fédération agricole chiffre à près de 1 % du revenu agricole total, par une amélioration des prestations sociales versées aux agriculteurs et des mesures structurelles complémentaires.

Les organisations agricoles de la République fédérale cesseront leur collaboration dans les organes de la Communauté économique européenne et dans les organisations professionnelles de la C.E.E. d'ici la fin de l'année.

Cette décision a été prise par le comité central de l'agriculture allemande le 19 novembre lors d'une réunion qui s'est tenue à Francfort. Au dire de la fédération des agriculteurs allemands, elle se propose ainsi d'appuyer les efforts du gouvernement fédéral en vue d'obtenir, lors de la conférence au sommet qui aura lieu au début de décembre, des engagements concrets des gouvernements sur le plan de la politique conjoncturelle et monétaire commune.

Outre leur appartenance au comité de l'organisation professionnelle agricole et à l'organisation regroupant au niveau de la C. E. E. les coopératives agricoles, différents experts des fédérations agricoles allemandes font partie d'environ une douzaine de comités consultatifs créés auprès de la Commission européenne. Ces comités n'ont toutefois pas de pouvoirs de décision.

L'expert agricole S. P. D. Martin Schmidt (Gellersen) a, le 14 novembre, mis la direction de la fédération agricole en garde contre un "durcissement et l'adoption de faux objectifs". Les critiques portées par la fédération agricole contre le système actuel des prix agricoles de la C. E. E. sont en principe justifiées, mais une décision engageant l'avenir du marché agricole ne peut être arrachée du jour au lendemain. Le gouvernement fédéral doit s'efforcer de trouver une solution conjointement avec la Commission et les autres gouvernements.

Le représentant S. P. D. a regretté que la direction de la fédération agricole ait jugé utile d'annoncer une "escalade des mesures de protestation, au cas où une décision conforme à leurs thèses ne serait pas prise sur le champ. Cette tactique criticable du "tout ou rien" pourrait amener à supposer que les dirigeants de la fédération alimentent artificiellement la querelle dans un but tout autre qu'objectif.

Quant à la conférence au sommet de La Haye, elle n'a donné lieu de la part de la fédération agricole allemande qu'à des commentaires très réservés. C'est ainsi que l'on a surtout déploré que le communiqué final de la conférence au sommet n'ait pas soufflé mot de la nouvelle orientation de la politique agricole de la C. E. E.

(Die Welt, 12, 15 et 20 novembre 1969;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 12 novembre 1969;
Handelsblatt, 12 et 18 novembre 1969)

Sur le plan communautaire et international

I - EXECUTIF COMMUNAUTAIRE

Visite de M. Rey, président de la Commission, en Suisse

La Suisse souhaite participer, aussi rapidement que possible, aux pourparlers sur l'élargissement de la C. E. E. M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes, a pris acte de ce vœu qu'il transmettra à la Commission européenne et au Conseil de ministres en les priant de l'examiner avec bienveillance. Voilà l'essentiel des entretiens que M. Rey a eus à Berne le 21 novembre 1969.

M. Rey avait eu des entretiens avec le conseiller fédéral Spühler, chef du département politique, le conseiller fédéral Celio, chef du département des finances, et M. Paul Jolles, directeur du service commercial au département de l'économie.

Du côté de la Suisse comme de la C. E. E. , il a été affirmé que le gouvernement suisse n'avait nullement annoncé son intention de présenter une demande d'adhésion. Sont dénuées de tout fondement, des informations concernant des déclarations que M. Hans Rathgreb, conseiller municipal suisse, aurait faites dans ce sens à l'occasion du congrès du parti libéral autrichien qui s'est tenu le 23 novembre à Vienne. En revanche, la Suisse se réserve toutes les possibilités pour l'avenir, une adhésion ne devant même pas être considérée comme exclue dès que l'intégration européenne s'orienterait vers le secteur purement économique.

Notons cependant que les entretiens de M. Rey avec le gouvernement suisse ont eu lieu avant la conférence au sommet de la C. E. E. A cette époque d'incertitude quant à l'évolution politique de la Communauté, la Suisse tenait surtout à être informée de l'évolution générale du problème de son élargissement et à participer le plus tôt possible aux consultations. D'après la Suisse, la priorité accordée aux négociations avec les candidats proprement dits : la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège et l'Irlande, ne se justifie que par des raisons techniques et présuppose l'information constante et la consultation des autres pays désireux de participer à l'élargissement du Marché commun.

M. Spühler a souligné l'importance du point de vue défendu depuis toujours par l'A. E. L. E. , selon lequel il faudrait trouver une solution, pour tous les Etats membres de l'A. E. L. E. , qui sauvegarderait la libre circulation des marchandises. La position de la Commission européenne est certainement influencée par les relations économiques qui existent au sein de l'A. E. L. E. Elle affirme que la perspective d'un élargissement éventuel de la Communauté

entraîne la nécessité de se pencher sur le problème de l'organisation économique d'une grande partie de l'Europe. Plus catégorique encore est sa proposition d'examiner, avec les autres Etats européens intéressés, les problèmes qui résultent de la grande zone préférentielle que l'A. E. L. E. a créée entre la plupart de ces pays et les candidats à l'adhésion.

M. Spühler s'est félicité que la Commission ait reconnu l'importance de l'A. E. L. E. Des réserves s'imposent toutefois à propos de la distinction faite entre les candidats à l'adhésion et les autres pays intéressés. La Suisse accepte cette distinction dans la mesure où elle repose sur des considérations juridiques et formelles. Du point de vue économique toutefois, elle est plus discutable, étant donné surtout que la contribution des pays neutres à la coopération économique est au moins égale à celle des candidats à l'adhésion. M. Spühler considère que cette distinction se justifie d'autant moins que les Communautés européennes n'ont pas encore engagé le processus de l'unification politique, et que l'intégration économique restera vraisemblablement, du moins pour l'instant, l'élément essentiel de l'intégration européenne.

Pour des raisons pratiques et de procédure, la Suisse ne rejette pas l'échelonnement dans le temps des pourparlers sur l'élargissement de la Communauté. Toutefois, de cet étalement ne doivent pas résulter des préjudices pour les pays qui ne participeront que plus tard aux négociations. C'est pourquoi il faut assurer la coordination des pourparlers et des négociations. D'après M. Spühler, les Etats membres de l'A. E. L. E. devraient, eux aussi, veiller à coordonner étroitement leur action. En attendant d'aborder le problème de l'élargissement de la C. E. E., il faut consolider et parachever l'A. E. L. E.

La mesure dans laquelle on sera à même de contribuer efficacement à la solution globale du problème de l'intégration européenne sera jugée également à la lumière des résultats obtenus dans le cadre de l'A. E. L. E. Selon M. Spühler, l'intégration économique ne fut jamais considérée comme un but en soi, mais comme le moyen indirect de promouvoir l'unification politique de l'Europe. Mais l'espoir de la C. E. E. que l'intégration économique mènerait automatiquement à l'intégration politique ne s'est pas réalisé. C'est dans le lien étroit entre les objectifs politiques et économiques de l'intégration que la Suisse voit une des raisons pour lesquelles la scission économique n'a pas encore été surmontée jusqu'à présent.

M. Rey, président de la Commission, a fait remarquer que sa visite à Berne s'inscrit dans une série de voyages qu'il effectue dans les pays de l'A. E. L. E.; qu'elle ait eu lieu peu avant la conférence au sommet des Six, est simplement dû au hasard. Dans un tour d'horizon exhaustif, des problèmes multilatéraux et bilatéraux ont été évoqués, sans toutefois qu'aient été menées des négociations.

Pour ce qui est de l'agrandissement géographique du Marché commun, M. Rey a déclaré qu'il est évident que nous venons d'entrer dans une phase qui permettra la reprise, dans un avenir pas trop lointain, des négociations sur

l'élargissement. Selon une "hypothèse de travail" relativement répandue, les négociations d'adhésion pourraient s'engager aux environs de Pâques 1970. On accordera peut-être une certaine priorité à la Grande-Bretagne, mais c'est avec les quatre candidats à l'adhésion (Grande-Bretagne, Danemark, Norvège et Irlande) qu'il faudra simultanément parvenir à un accord.

Le problème des relations des autres pays d'Europe occidentale avec le Marché commun élargi demeure. M. Rey a rappelé que dans l'avis qu'elle a consacré, au début du mois d'octobre dernier, au problème de l'élargissement, la Commission a estimé qu'il fallait engager des pourparlers avec les autres pays intéressés avant la conclusion des négociations d'adhésion. Les six Etats membres de la C. E. E. sont d'accord sur ce point. A Berne, on a assuré à M. Rey que la Suisse espérait engager le dialogue avec Bruxelles aussi rapidement que possible après l'ouverture des nouvelles négociations d'adhésion.

Selon les déclarations de M. Rey, la nature des relations futures entre la Suisse et le Marché commun n'a pas fait l'objet de discussions plus approfondies. On n'a pas parlé non plus des possibilités d'une "intégration politique", mais le président de la Commission a fait remarquer que la Communauté espérait renforcer ses propres structures politiques. La question a été posée à M. Rey de savoir s'il n'y avait pas une contradiction profonde entre la volonté de la C. E. E. "d'engager des pourparlers" avec les pays neutres avant la fin des négociations d'adhésion et le vœu des pays neutres de faire aboutir les négociations qu'ils envisagent d'engager avec la C. E. E. en même temps que celles des pays candidats à l'adhésion. M. Rey a répondu que l'intention des pays neutres de participer à un marché européen élargi dépendait des chances d'augmenter le nombre des membres de la C. E. E. Après l'échec des négociations avec la Grande-Bretagne en 1963, seule l'Autriche a poursuivi ses efforts d'aboutir à un accord global avec la C. E. E.

(Neue Zürcher Zeitung, 20 et 24 novembre 1969 ;
Frankfurter Allgemeine Zeitung, 21 novembre 1969 ;
Handelsblatt, 24 novembre 1969 ;
Die Welt, 24 novembre 1969)

II - MOUVEMENTS, ORGANISATIONS ET PERSONNALITES

1. Création, à Dortmund, de la Fédération européenne des syndicats de travailleurs agricoles dans la Communauté

Les 22 et 23 septembre 1969 a eu lieu à Dortmund la cinquième Conférence des syndicats de travailleurs agricoles dans la Communauté. La Conférence a adopté, à cette occasion, le statut portant création de la Fédération européenne des syndicats de travailleurs agricoles (C. E. S. L.) ainsi qu'une résolution sur l'intégration syndicale (1) :

"Dans le but de promouvoir l'harmonisation dans le progrès des conditions de travail et de salaires des travailleurs agricoles, la Conférence décide

1. de renforcer la coordination syndicale par l'harmonisation des politiques dans le domaine des conventions collectives. A cet effet, il est nécessaire de comparer systématiquement les dispositions quant à la durée et au contenu des conventions collectives existantes. Cette comparaison devrait être faite dans le cadre du Comité consultatif paritaire ;
2. de continuer et d'intensifier les discussions entre partenaires sociaux agricoles sur le plan communautaire, afin de concrétiser les objectifs des avis du Comité consultatif paritaire, notamment en matière de durée du travail et de salaires.

Dans cet ordre d'idées, la Conférence regrette la lenteur des discussions concernant la durée du travail dans l'élevage, discussions entamées après signature, le 6 juin 1969, de la première entente pour l'harmonisation de la durée du travail dans la culture.

Les syndicats de travailleurs agricoles, reconnaissant les flagrantes disparités existant dans les pays et entre les pays en matière de durée du travail et de salaires, sont fermement décidés à promouvoir leur élimination par des ententes européennes librement conclues et, à défaut, par d'autres actions syndicales.

En ce qui concerne la représentation institutionnalisée des travailleurs agricoles dans les comités consultatifs pour les politiques de marché et de structure et dans le domaine social, la Conférence réaffirme la nécessité de réorganiser ces comités afin d'en faire de véritables instruments de la participation des forces économiques et sociales à la conception et la mise en oeuvre de la politique agricole commune.

(1) C. E. S. L. : Confédération européenne des syndicats libres.

Les syndicats libres de travailleurs agricoles, affiliés à la Fédération européenne des syndicats de travailleurs agricoles (C. E. S. L.) dans la Communauté, précisent qu'ils n'entendent collaborer dans ces comités qu'avec des organisations syndicales démocratiques, groupées au niveau communautaire, qui disposent d'une véritable autonomie d'action, reconnaissent le fait de l'intégration européenne et sont décidés à promouvoir l'unification de l'Europe. "

La Conférence a encore adopté deux autres résolutions, l'une concernant la situation et la place occupée par les travailleurs agricoles dans l'agriculture moderne à venir, l'autre sur la politique agricole commune ; elle y rappelle ses prises de position antérieures.

Dans une quatrième résolution, la Conférence prend position sur la situation politique dans la Communauté :

"A la veille du passage à la période définitive du Marché commun le 1er janvier 1970, la cinquième Conférence des syndicats de travailleurs agricoles dans la Communauté estime que les décisions prises à la suite de la dévaluation du franc français, qui isolent le marché agricole français, ne devront être ni un précédent pour une désagrégation progressive de la politique agricole commune, ni un prétexte pour freiner l'indispensable renforcement intérieur et l'élargissement géographique des Communautés.

Il est aussi indispensable de continuer la politique agricole commune que nécessaire de réaliser l'union économique par de véritables politiques communes dans les domaines monétaire, économique, social et fiscal.

Dans cet ordre d'idées, et en ce qui concerne les propositions de la Commission pour le remplacement des contributions financières des Etats membres par des ressources propres et l'accroissement des pouvoirs du Parlement européen, la Conférence est d'avis que

1. la totalité des droits de douane du tarif douanier commun devra être affectée aux Communautés à partir de 1971 ;
2. l'ensemble des ressources propres (prélèvements agricoles, tarif douanier commun, etc.) devra couvrir la totalité des dépenses afin de renoncer aux contributions des Etats membres, dont le calcul est une source de discrimination et de marchandage indigne d'une vraie Communauté ;
3. le renforcement des pouvoirs budgétaires et législatifs du Parlement européen s'impose pour des raisons de démocratisation et d'équilibre institutionnel des Communautés.

La Conférence rappelle à la Commission l'intention proclamée par elle-même dans sa déclaration du 1er juillet 1968 - date de l'accomplissement de l'union douanière - de convoquer trois colloques, dont un réunirait les organisations agricoles.

Les représentants des travailleurs agricoles confirment qu'ils entendent être plus largement et plus directement associés à la définition et à la mise en oeuvre de la politique agricole commune, ainsi qu'à toutes les décisions qui la conditionnent. Ils demandent à la Commission de réaliser sa promesse du 1er juillet 1968.

La Conférence se réjouit de la décision des Etats membres de tenir en novembre 1969 une conférence au sommet.

Les représentants des travailleurs agricoles souhaitent et espèrent que les résultats de cette conférence contribueront

1. à stimuler le développement des Communautés, afin de réaliser l'union économique et monétaire parallèlement à l'union douanière ;
2. à accélérer l'élargissement géographique des Communautés par l'adhésion des pays démocratiques qui en ont fait la demande ;
3. à promouvoir l'union politique de l'Europe sur une base démocratique, sans laquelle les Communautés connaîtront de nouvelles difficultés et des crises par suite des déséquilibres entre le progrès de l'intégration sur le plan économique, social et politique, et sans laquelle le but de la politique européenne : "unification dans l'intérêt du progrès social et de la paix," ne sera pas atteint. "

(Documents transmis par le Groupe de travail des syndicats des travailleurs agricoles dans la C. E. E.)

2. Etats-Unis - Controverse sur le Marché commun

1. Le journal britannique "The Times" avait demandé à M. Edwin Dale, le journaliste économiste du Bureau de Washington du "New York Times", de donner son opinion personnelle sur le Marché commun. M. Dale a répondu à cette invitation en écrivant l'article suivant :

"Les rêves américains qui ont échoué"

De tous les grands rêves malheureux de la politique étrangère américaine au cours des vingt dernières années, l'un des deux ou trois les plus beaux et les plus tristes, est celui de l' "unité européenne", telle que la figure surtout la Communauté économique européenne.

Nous avons acheté chat en poche. Nous avons été joués. Certes, nous sommes si forts et si riches que le mal n'est pas immense, mais l'expérience est instructive.

L'unité européenne n'existe pas. Le principal résultat du Marché commun - et jusqu'à preuve du contraire le seul qu'il puisse jamais avoir - est un système commode grâce auquel six pays européens perturbent le commerce mondial de produits agricoles, y compris les nôtres. Avec toutes les sessions marathon du Conseil de ministres au Palais des Congrès à Bruxelles, consacrées principalement à des questions comme le prix du beurre - les "Européens" ne sont pas plus avancés sur la voie de l'unité qu'ils ne l'étaient le jour où le traité de Rome a été ratifié en 1957, après une demi-décennie de discussions. Plus, on peut soutenir qu'ils sont moins unis aujourd'hui qu'ils ne l'étaient à l'époque, et le reste du monde s'en trouve définitivement plus mal.

C'est là le fruit de notre idylle avec Jean Monnet, de notre rêve de l'"Europe". Comme George Ball, John Kennedy, Hubert Humphrey, John Foster Dulles et Dwight Eisenhower, sans parler d'innombrables fonctionnaires du Département d'Etat, j'ai eu part à l'idylle. La jeune femme parut, un moment, merveilleuse. Mais, maintenant, elle n'est plus que verrues. Sans doute cela est-il humain, mais il est temps d'arrêter les frais.

Ce n'est pas à dire que nous devons délaïsser cette pauvre vieille, avec sa coterie de mornes Eurocrates à Bruxelles, et son tatillonnage sans fin, dès lors qu'elle a à décider si les chefs d'Etat doivent ou non se rencontrer, et en quel lieu, pour examiner la politique mondiale. Non. Cela veut simplement dire que nous devons la voir comme elle est, c'est-à-dire avec son penchant à l'avidité. Il y a des moments où le simulacre de l'amour se fait destructeur - et c'en est un justement ...

Que s'est-il donc passé ? Comment en sommes-nous tous arrivés là ?

L'erreur a commencé avec deux démarches de pensée, logiques en soi, parfaitement compréhensibles, mais qui ont eu de mauvais aboutissements.

La première, à la considérer rétrospectivement, est classique. Les deux grandes guerres de notre siècle ont été déclenchées par des Européens, l'Allemagne jouant ici un rôle décisif. Le terme "grande puissance" nommait des puissances européennes. Quand on voulait éviter la guerre, on faisait tout, tout ce qui éviterait une guerre en Europe occidentale.

En somme, on centrait sa réflexion sur l'Europe, et l'on pensait que c'était là que les difficultés ressurgiraient.

La deuxième erreur était plus subtile, mais tout aussi facile à commettre. M. Monnet a argumenté dès le départ - et a convaincu de nombreux Américains influents - que l'unité en Europe ne pourrait se faire qu'à partir d'institutions "juridiquement constituées", comme la Commission du Marché commun à Bruxelles, qui auraient pour tâche d'obliger les nations à chercher "des solutions communes à des problèmes communs". Le traité de Rome était

bien conçu pour ce faire. Mais les solutions communes se sont révélées être au détriment des tiers, et leur recherche a conduit à l'acrimonie, non à l'harmonie entre les Six.

Chacun des six pays membres a découvert qu'il peut conserver sa pleine souveraineté dans tout ce qui compte - non seulement dans le domaine politique, mais aussi bien économique. Chacun a son propre budget, sa propre monnaie, attributs qui, avec l'armée, sont le symbole sensible de la souveraineté. Chacun a, par exemple, son système de transports. En août dernier, la dévaluation du franc français (faite à juste titre, selon l'opinion générale, en dehors de Bruxelles) a révélé avec fracas l'échec du rêve de M. Monnet.

La politique agricole commune, négociée si laborieusement durant des années, était entièrement dépendante de taux de change stables entre les six monnaies. C'était "une solution commune à un problème commun". Mais dès qu'un problème plus important a surgi, la France a renversé les vapeurs. Elle a agi en nation souveraine qu'elle était en 1957, qu'elle est en 1969 et qu'elle sera toujours, à moins d'un miracle, en 2009. Son ministre des finances ne s'est même pas soucié de prévenir les autres membres.

Le résultat de la "solution commune aux problèmes communs" et de "l'association de partenaires égaux" avec les Etats-Unis était un monstre à la Frankenstein sur le front économique. Vraiment, l'histoire serait drôle si elle n'était si tragique...

Le Kennedy round, c'est-à-dire les négociations commerciales, est un autre fait à l'appui. Le trade expansion Act de 1962 était l'un des deux ou trois monuments législatifs érigés sous l'administration Kennedy. Il avait été élaboré par George Ball, et d'autres d'ailleurs, dans l'attente que la Grande-Bretagne adhérerait à l'"Europe", et on l'a instauré avec des hosannas comme l'instrument même du "partnership" entre les deux rives de l'Atlantique.

Mais le résultat de l'Act a été une négociation extrêmement âpre entre adversaires, qui a duré près de cinq ans, bien que les adversaires fussent des "partenaires".

En fin de compte, la négociation a eu pour résultat d'utiles réductions des droits de douanes. Mais l'association de partenaires est la dernière chose qu'elle ait créée. Le Marché commun était et reste l'homme fort à abattre de l'autre côté de la table, et pour tout dire, c'est l'ennemi.

Pour expliquer cet échec massif et radical rencontré par des hommes de bonne volonté, il faut avant tout reconnaître ce qu'est le vin délicieux de la souveraineté nationale.

Les Italiens veulent être italiens plus qu'ils ne veulent être une abstraction : des "Européens". Ils sont exactement autant italiens aujourd'hui qu'ils l'étaient le jour de la signature du traité de Rome. Mais ils ne l'auraient pas été et

n'auraient pu l'être s'ils avaient renoncé à leur droit d'avoir leurs lires à eux, leur budget et leur réseau - bon ou stupide, peu importe - d'industries nationalisées, et leur système de subventions étatiques aux chantiers navals et aux mines de plomb, comme en Sardaigne...

Les six pays prospèrent sans devoir créer une monnaie commune, ce qui serait une abdication effective de souveraineté, ou un marché financier commun ou un système de transports commun. Ils ont même réussi à maintenir des relations commerciales différenciées avec les pays communistes. Encore une fois, ils s'en sortent fort bien avec une union douanière. Pourquoi, dès lors, créer des "Etats-Unis d'Europe" ?

On a beaucoup parlé, et on continue à le faire, d'une "voix de l'Europe dans le monde", que seule l'unité rendrait possible. Il ne fait aucun doute que s'il y avait une unité effective, avec un président européen, une nouvelle grande puissance eût vu le jour. Mais il est très clair qu'aucun des six Etats, sauf peut-être les Pays-Bas, n'en veut rien savoir.

En d'autres termes, ce serait renoncer à trop de choses pour ce qui pourrait s'avérer peu profitable - puisqu'une telle Europe, dût-elle exister, aurait du mal à atteindre à l'égalité dans le secteur nucléaire avec les deux géants. Le rêve ne vaut pas les sacrifices qu'il demanderait en souveraineté nationale, laquelle reste toujours douce.

Toujours est-il qu'entretiens, sorti du rêve même, le Marché commun existe, et que le monde extérieur souffre de ces prestidigitations de faux idéalisme. Que faire pour y remédier ?

La réponse est nette : pas grand'chose, si ce n'est d'ouvrir les yeux. Le Marché commun est une si bonne affaire pour ses membres - surtout pour les entreprises exportatrices, indépendantes des consommateurs - qu'il n'est pas prêt d'être abandonné. Il serait donc vain, et surtout inutile, que les Etats-Unis, ayant été trompés, fassent des histoires et essaient de le démolir.

Nous ne mourrons pas de naïveté. En fait, l'un des grands échecs du Marché commun s'est manifesté dans la création de sociétés dites "de taille européenne"; heureusement, le nationalisme régnant entre les Six est tel qu'il a permis aux entreprises géantes américaines de maintenir leur domination, et mieux encore depuis la création de ce Marché commun. A part la perte de quelques exportations de produits agricoles, les Etats-Unis ne sont pas menacés.

Nous n'en pouvons pas moins agir par la bande. Que notre diplomatie considère donc l'adhésion britannique au Marché commun comme la question strictement commerciale qu'elle est, et défende, le cas échéant, les intérêts américains !

Les présidents peuvent refuser de recevoir le président de la Commission du Marché commun (comme l'a fait M. Nixon, bien qu'il l'ait expliqué en commettant une erreur). Mettons un terme à la rhétorique - du reste, encore une fois, M. Nixon y a contribué dans une large mesure.

Et plus généralement, cessons de fumer la marijuana de "l'unité européenne". Nous n'en avons pas besoin. La plupart des Européens ont déjà vu depuis longtemps, sans tout à fait l'admettre, qu'ils n'en ont pas réellement besoin. Comme dit la chanson, "It's been great fun, but it was just one of those things".

2. Quinze jours après, deux éminents lecteurs écrivirent à l'éditeur du "Times" pour s'inscrire en faux contre cette critique radicale et passionnée. M. George Ball, ancien haut fonctionnaire des présidents Kennedy et Johnson, et M. Jean-François Deniau, ancien ambassadeur de France, membre de la Commission des Communautés européennes, répondirent ainsi au journaliste américain :

Lettres à la rédaction

- de M. George Ball :

"Monsieur - Dans la diatribe passionnée de M. Edwin Dale, on déplore la "naïveté" des Etats-Unis qui se sont fait "avoir" ou "jouer" - par ces Européens faux jetons qui ont créé le Marché commun européen. Que les Américains aient encouragé le développement de la C. E. E. était, tranche M. Dale, l'erreur "d'un grand benêt" - le produit d'un "faux idéalisme", de "l'aveuglement" ou, pire encore, de la "niaiserie"...

A lire les témoignages, on a idée que cette indignation a sa principale source dans la conviction que le Marché commun est, comme il le dit à plusieurs reprises, "bon pour ses membres, mais mauvais pour les tiers". Le monde extérieur, écrit-il, "souffre" ; ils "nuisent un peu ou beaucoup". Le Marché commun, répète-t-il, à l'envi, est "une si bonne affaire pour ses membres".

Si M. Dale a raison, il fournit assurément un puissant argument en faveur de l'adhésion britannique. Les Etats-Unis, comme il les voit, sont "si forts et si riches" "qu'à part, notamment, la perte d'exportations de produits agricoles, ils ne se trouvent pas menacés du fait d'être un Etat tiers". Mais pourrait-on en dire autant du Royaume-Uni ? Bien que M. Dale semble obsédé par les torts causés aux exportations américaines de produits agricoles, je me refuse à croire que ce soit là la seule source - ou même la source principale - de sa fureur...

Comment ignorer cette vérité incontestable qui forme en quelque sorte la trame de sa lamentation ? La C. E. E. , en son état actuel - et bien qu'elle ait fait beaucoup plus que ne le prédisaient ses adversaires au départ - n'a pas encore répondu aux grands espoirs de ses fondateurs.

Elle a amené, en moins d'une décennie, la libre circulation des marchandises dans un marché dont la population est presque égale à celle des Etats-Unis : n'est-ce pas là une réalisation sans précédent dans l'histoire ? Reste que M. Dale a tout à fait raison lorsqu'il reconnaît qu'on est encore fort loin de tout ce qui pourrait ressembler à une intégration économique complète, et que peu de progrès ont été réalisés jusqu'ici dans le domaine de l'unité politique ...

Par voie de conséquence, on n'a pas fait beaucoup pour avancer dans l'ordre du jour, très chargé, des questions qui restent à régler : les sociétés européennes, la politique monétaire commune, le système commun de transports, l'amorce d'institutions politiques communes. Et on ne peut s'attendre à beaucoup de progrès dans l'impulsion que donnerait l'adhésion britannique.

Si le "Times" n'avait pas publié l'opinion américaine de M. Dale, je n'aurais jamais pensé à m'adresser à mes amis britanniques au sujet d'une décision qu'ils doivent prendre pour eux-mêmes et pour leur bien.

Mais je ne peux me défendre de l'impression que ses vociférations reflètent l'opinion américaine informée. Vues de l'autre côté de l'Atlantique, les solutions essentielles pour le Royaume-Uni se détachent encore nettement, depuis longtemps du reste ...

C'est pourquoi je veux espérer que l'opinion britannique ne se laissera pas entraîner dans des discussions tatillonnes sur des ajustements à court terme que l'adhésion à l'Europe pourrait nécessiter, ni détourner par le faux optimisme sur l'amélioration passagère de la balance des paiements. Des solutions nationales à des problèmes, qui sont par essence internationaux, entraînent à terme - si même elles sont réalisables - des coûts élevés en investissements et des sacrifices en matière de croissance économique. C'est une leçon essentielle de l'expérience d'après-guerre, apprise trop souvent à nos dépens.

De nombreux Américains veulent espérer que la Grande-Bretagne exploitera la nouvelle occasion d'adhérer à l'Europe, non seulement avec diplomatie, mais aussi avec la ferme volonté d'accélérer la réalisation de cette brillante vision des auteurs du traité de Rome : une Europe capable de conjuguer les efforts économiques de ses différents peuples pour leur prospérité commune, tout en perfectionnant les institutions de l'unification politique qui, seule, fournirait un gage renouvelé de paix et de tranquillité à une humanité troublée.

Jamais ces qualités britanniques justement célèbres de courage et de génie n'ont été plus indispensables, non seulement à l'Ouest, mais au monde. "

- de M. Jean-François Deniau :

"Monsieur - J'ai lu avec grand intérêt l'article de M. Edwin Dale. Vraiment, dans cette explosion de regret, presque d'amour déçu, il y a quelque chose qui force l'attention, sans parler des éminentes qualités de M. Dale lui-même. Cependant, cet article m'a considérablement gêné, car il témoignait d'un manque assez fondamental de compréhension pour certains faits, tant juridiques qu'économiques, ainsi que pour la nature des relations possibles et souhaitables entre l'Europe et les Etats-Unis. . .

. . . Sans risquer de simplifier à l'excès, on peut ramener l'article de M. Dale à trois arguments plutôt amers. Ce sont eux que je voudrais analyser.

Jusqu'ici, le Marché commun a fonctionné à l'encontre des intérêts commerciaux et économiques des pays tiers.

Il n'y a pas de raison pour que les Etats-Unis continuent à payer le prix commercial ou économique du rêve de l'unité politique de l'Europe.

Ce rêve de l'unité politique européenne est irréalisable et n'a pas grand sens.

Je me dois de contester la première assertion. Je voudrais que vos lecteurs puissent voir les statistiques du commerce extérieur de la Communauté. Car, d'une façon générale, le développement des échanges entre les Etats membres de la Communauté, dans le cadre de l'union douanière, ne s'est pas fait au détriment des importations en provenance des pays tiers. . .

Quant aux comportements et attitudes, ce qui m'inquiète dans l'article de M. Dale, c'est son affirmation que l'Amérique devrait cesser de payer un tribut commercial pour parrainer l'unité européenne. Vraiment, je ne vois pas quand, ni comment, elle aurait payé pareil prix. Peut-être certains Américains, eux-mêmes, ont-ils pensé qu'il était habile de présenter sous ce jour les efforts entrepris par les Européens pour réduire leur cloisonnement économique, aussi absurde qu'économiquement onéreux.

Il semble que pour M. Dale, une négociation commerciale entre partenaires, dont les intérêts ne sont pas nécessairement convergents, soit un scandale. Tout en reconnaissant que le Kennedy round a abouti à des réductions tarifaires utiles, M. Dale s'indigne que les négociations de la Communauté aient défendu leur position avec fermeté, et il considère que c'est là attitude "d'ennemis et non de partenaires".

Or, je souhaiterais que les pays des deux rives de l'Atlantique soient capables d'admettre que les intérêts puissent diverger et les compromis sortir de négociations, sans que le résultat en soit qualifié de confrontation hostile. Si c'est trop demander, du moins pouvons-nous reconnaître que le premier but d'une négociation tarifaire est de trouver un nouvel équilibre économique acceptable pour tous les intéressés, sans parler de sentiments. . .

Quant à l'absence d'unité européenne, on ne peut que partager les regrets de M. Dale. Encore faut-il réaliser que ce processus est de soi, inévitablement, très lent. Le progrès politique ne dépend pas de décisions spectaculaires, mais de la création jour après jour, année après année, d'une action combinée dont l'union douanière est tout à la fois le cadre et l'occasion...

M. Dale se plaint que les Italiens soient restés italiens et les Hollandais hollandais. Cela ne me déprime ni ne me réjouit. Car le traité n'a jamais eu pour but de supprimer les Italiens et les Hollandais. Je souhaite seulement qu'ils aient (et cela vaut pour les autres pays) un peu plus souvent le sens de leur intérêt commun...

Etre bouleversé à présent parce que la concurrence économique existe déjà alors qu'il n'y a pas encore de président des Etats-Unis d'Europe n'est peut-être qu'une saine réaction contre les excès de la propagande. Il s'agit maintenant d'empêcher la poursuite de cette discussion sans but et de passer à un dialogue nouveau et réaliste, comprenant une discussion raisonnable sur des intérêts divergents. En moi, je pense pouvoir être d'accord avec M. Dale.

J'ai oublié un point. Il est également grand temps que les Américains qui partageraient éventuellement les vues de M. Dale admettent qu'un désaccord sur le soja, l'A. S. P. ou toute autre question ne signifie certainement pas être adversaire de l'Amérique et ne justifie en rien l'adoption d'une sorte de mélancolie isolationniste anti-européenne. Quant à nos rêves, s'ils échouent, ce serait grand mal; mais ne serait-il pas pire qu'ils restent à l'état de rêves."

(The Times, 24 septembre, 9 octobre 1969)

3. Les industries agricoles et alimentaires de la C.E.E. définissent leur position à l'égard du Marché commun

Lors d'une conférence de presse tenue le 1er octobre 1969 à Bruxelles, M. W. Neutelings, président de la commission des industries agricoles et alimentaires (C. I. A. A.) de l'Union des industries de la Communauté européenne (U. N. I. C. E.) a présenté le document intitulé "Eléments d'une politique des industries agricoles et alimentaires".

Ce document examine les répercussions de la politique agricole future sur les industries de transformation et formule certaines considérations sur ce secteur industriel. Les réflexions qu'il contient doivent servir de cadre général à des études plus précises débouchant sur des orientations concrètes pour l'expansion de l'industrie alimentaire.

L'étude situe tout d'abord l'importance économique de l'industrie alimentaire européenne. Puis, dans le cadre d'une analyse des conditions nécessaires à une industrie agricole et alimentaire dynamique, le document prend position

sur les mesures proposées par la Commission dans un programme "agriculture 1980". La C.I.A.A. déclare qu'en aucun cas ces mesures ne doivent aboutir à une position dominante de l'agriculture sur l'organisation des marchés de ses produits, ni à un détournement de pouvoirs en sa faveur en matière de prix. Il serait également néfaste que, grâce à des aides, l'on assiste à une mainmise de l'agriculture sur la commercialisation et la transformation des produits, ainsi qu'à la suppression de la loi de l'offre et de la demande.

La C. I. A. A. estime d'autre part que le cadre dans lequel se situe le plan d'action de la Commission est trop restreint. Le document parle de la nécessité d'une "économie globale agriculture-alimentation" dans laquelle l'agriculture ne serait plus considérée comme une activité de production constituant une fin en soi, mais où au contraire la transformation des produits serait prise en considération.

S'agissant des perspectives d'avenir de l'industrie agricole et alimentaire, son développement est lié au maintien d'un taux de croissance élevé, qui dépend lui-même d'un maximum de coordination monétaire dans la C. E. E. et sur le plan mondial.

La commission des industries agricoles et alimentaires se déclare prête à examiner avec les institutions communautaires et les parties intéressées les problèmes évoqués dans son document.

(Europe, 1er octobre 1969;
La Libre Belgique, 17 octobre 1969)

4. L'industrie européenne donne son avis sur le Plan Mansholt

Le 2 octobre 1969, l'Union des industries de la Communauté européenne (U. N. I. C. E.) a publié un avis sur le mémorandum de la Commission des Communautés européennes relatif à la réforme de l'agriculture dans la C.E.E.

"L'industrie est d'avis que la politique agricole prévue aux articles 38 et suivants du Traité a été menée, jusqu'ici, d'une manière trop unilatérale. Les interactions macro-économiques n'ont pas été suffisamment prises en considération lors des décisions agricoles arrêtées dans le passé. Les mesures d'application de la politique agricole ont, dès lors, abouti :

- à des prix communs agricoles détachés des réalités économiques et à des interventions automatiques sur les marchés portant parfois sur des quantités illimitées et, par conséquent,
- à des charges constamment croissantes pour les budgets publics,
- à des difficultés de politique commerciale vis-à-vis des pays tiers.

Par ailleurs, on ne constate pas d'amélioration suffisante de la situation de l'agriculture. En effet, les politiques agricoles nationales et la politique agricole de la Communauté, en mettant l'accent trop exclusivement sur l'aspect social des problèmes, ont abouti, en fait, plus à une politique d'aide à l'agriculture qu'à une politique de promotion économique de l'agriculture de la Communauté.

L'industrie se félicite de voir la Commission européenne, par ses propositions, donner une impulsion à l'élaboration d'une conception agricole globale qui tienne compte des nécessités de l'ensemble de l'économie en plaçant, par ailleurs, l'accent sur l'amélioration des structures agricoles. Elle approuve les objectifs que la Commission assigne à la réforme de l'agriculture communautaire :

- établissement, dans les plus brefs délais possibles, de l'équilibre sur les marchés agricoles critiques;
- réduction à long terme des charges pesant sur les budgets publics au titre de la politique agricole;
- action envisagée conduisant à la spécialisation de la production agricole;
- insertion organique de l'agriculture dans le processus de croissance macro-économique et, par conséquent,
- amélioration des conditions de vie de la population agricole active.

L'industrie, constatant la situation difficile de l'agriculture, estime que dans la définition d'une politique régionale et d'une politique industrielle, il conviendrait de prendre en considération les conséquences de l'indispensable reconversion d'une large part de l'agriculture. Cette insertion de l'agriculture dans l'ensemble de l'économie sera facilitée si la Communauté connaît une croissance continue et vigoureuse.

La politique des marchés agricoles

De l'avis de l'industrie, il faudrait prendre par priorité et sans retard les mesures propres à rétablir l'équilibre des marchés.

Les efforts pour mener une politique de prix "prudente" méritent plein appui. L'industrie souligne néanmoins que les mesures proposées en matière de prix ne lui semblent pas suffisantes pour empêcher de nouvelles augmentations de production.

Il convient, par ailleurs, que l'agriculture participe, plus que dans le passé, au risque économique, grâce à un aménagement des interventions automatiques sur les marchés. Ainsi contribuera-t-on à éviter de nouveaux investissements erronés et, dès lors, des orientations anti-économiques de la production.

Des déséquilibres profonds se manifestent à l'heure actuelle sur le marché de certains produits agricoles. Pour rétablir une situation plus satisfaisante, il faudra procéder à des réductions des prix garantis pour les produits par trop excédentaires. En tout état de cause, il faudra qu'à l'avenir l'agriculture, comme les autres secteurs de l'économie, participe aux risques du marché.

L'un des moyens pour y parvenir serait de percevoir des contributions des producteurs agricoles pour que ceux-ci participent de façon non discriminatoire au financement de la résorption des excédents de production.

Le financement de la politique agricole

L'industrie regrette que le mémorandum ne contienne pas d'indications précises et détaillées sur le coût des mesures qu'il préconise. De telles indications sont en effet indispensables pour pouvoir se prononcer valablement sur les propositions de la Commission européenne.

Toutes évaluations devront tenir compte, le cas échéant, de la part financée par les budgets des Etats membres. Par ailleurs, elles ne devront pas revêtir un caractère global, mais être ventilées en fonction, soit du moment où les dépenses devront être engagées, soit des différentes régions et des différentes formes d'intervention.

Dans un même ordre d'idées, l'industrie constate l'insuffisance des éléments d'évaluation contenus dans le mémorandum en ce qui concerne la possibilité d'aboutir à une réduction réelle des charges découlant de l'actuelle politique des marchés par une action sur les structures agricoles. Elle pense, en effet, qu'une diminution des charges devrait résulter logiquement de la mise en oeuvre des mesures préconisées dans le mémorandum.

De l'avis de l'industrie, les dépenses du Fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (F. E. O. G. A.) doivent être prévisibles, susceptibles d'évaluation budgétaire, et leur montant ne peut dépendre exclusivement de décisions de caractère agricole.

Les dépenses de la section "Garantie" du F. E. O. G. A. , doivent être strictement surveillées, le cas échéant par secteur de production. En outre, pour les excédents structurels constatés pour certains produits, des mesures devraient être prises, notamment sous la forme de contribution des producteurs agricoles, afin de faire participer ceux-ci à l'équilibre du marché.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire, en raison de leur interdépendance, d'instaurer un parallélisme plus prononcé entre les interventions de la section "Orientation" du F. E. O. G. A; et la mise en oeuvre d'une politique régionale communautaire.

La politique commerciale

L'industrie rappelle qu'au titre de l'article 110 du Traité de Rome la Communauté doit contribuer au développement harmonieux du commerce mondial. A cet égard, elle a déjà attiré l'attention de la Commission sur les conséquences d'une politique agricole dont les effets pourraient être interprétés comme protectionnistes dans des secteurs importants de la production.

L'U. N. I. C. E. regrette que les propositions de la Commission ne traitent guère des problèmes de politique commerciale. Cette observation s'impose d'autant plus que ces propositions assignent à l'établissement d'un équilibre sur les marchés des produits agricoles de la C. E. E., un rôle essentiel dans la réforme de l'agriculture communautaire.

L'industrie pense comme elle que l'agriculture communautaire doit s'insérer dans l'économie mondiale. En conséquence, elle estime que les relations commerciales extérieures avec les pays tiers sur le plan agricole ne peuvent pas découler uniquement de la politique agricole commune en matière de prix et de marchés.

Les exportations de produits agricoles s'effectuent de plus en plus sur le marché mondial à des conditions de dumping. Cette situation conduit les différents pays à une surenchère dans les subventions à l'exportation et dans la protection à l'importation. Aussi, l'industrie appuie-t-elle les efforts entrepris par la Communauté lors de la négociation Kennedy, en vue d'aboutir à une organisation des principaux marchés mondiaux de produits agricoles.

Enfin, l'industrie rappelle qu'il convient d'éviter que certaines mesures nouvelles envisagées par le mémorandum de la Commission n'exercent des effets insupportables pour certains secteurs industriels directement concernés et pour l'ensemble de l'économie dans laquelle l'agriculture devrait être harmonieusement insérée.

Elle souhaiterait tout spécialement que l'on évitât que ces mesures soient le prétexte d'actions de rétorsion de la part des pays tiers dont les effets dommageables pour l'ensemble de l'économie communautaire dépasseraient les intérêts que l'on veut protéger et mettraient en cause, pour le surplus, les mesures de libéralisation des échanges internationaux décidés notamment lors du Kennedy Round.

L'amélioration des structures agricoles

L'industrie appuie les vues de la Commission européenne selon lesquelles l'amélioration des structures agricoles doit s'insérer dans le cadre d'une politique économique et sociale s'inspirant de considérations économiques générales. Aussi toute action sur les structures agricoles devrait-elle être insé-

rée dans le cadre de la politique régionale. A cet égard, la Commission devrait prendre l'initiative d'une coordination des politiques dans ce domaine, afin d'assurer que les implusions décisives pour l'amélioration des structures agricoles procèdent réellement des données de l'économie globale.

Les objectifs envisagés par la Commission quant au nombre futur des personnes employées dans l'agriculture s'inspirent, dans une large mesure, des tendances d'évolution constatées et sont conformes au deuxième Programme de politique économique à moyen terme de la Communauté.

Toute mesure en vue d'influer sur les dimensions des exploitations agricoles aura des répercussions sur le volume de la main-d'oeuvre occupée dans l'agriculture. Les actions envisagées devront, dès lors, tenir compte des possibilités de reclassement de la main-d'oeuvre libérée dans les autres secteurs de l'activité économique et ce, aux différents moments envisagés pour la mise en oeuvre du programme "Agriculture 1980". Par ailleurs, ces actions devront contribuer à la limitation des excédents structurels de production.

L'industrie n'est pas convaincue que la réduction des surfaces cultivées proposée soit de nature, à elle seule, à diminuer substantiellement l'importance des excédents structurels. Il est vraisemblable, en effet, que seuls les sols submarginaux seront retirés de la production. L'exploitation intensive des sols restants et l'amélioration de la productivité en agriculture risquent alors de maintenir un volume important d'excédents. C'est pourquoi l'industrie pense que l'estimation des surfaces destinées à être retirées de la production agricole, proposée par la Commission ne devrait pas être considérée comme un objectif définitif. L'action de retrait des surfaces cultivées est, de l'avis de l'industrie, une permanente liée aux progrès techniques de l'agriculture et dont un des résultats permanents est de limiter les excédents structurels.

L'industrie est, par ailleurs, favorable à la proposition de la Commission de reboiser la majeure partie des superficies ainsi libérées.

Enfin, l'industrie insiste pour que, compte tenu de l'ampleur des moyens nécessaires et de nombreuses interdépendances existantes, une coordination au niveau communautaire des actions des Etats membres en ce qui concerne la politique d'amélioration des structures agricoles soit assurée.

Les aspects sociaux de la réforme de l'agriculture

L'industrie est d'avis qu'il est aujourd'hui indispensable de porter un effort tout particulier sur les problèmes de la qualification et du reclassement de la main-d'oeuvre en provenance du secteur agricole.

Il faudra cependant éviter de placer dans une situation par trop privilégiée, la main-d'oeuvre venant de l'agriculture, qui bénéficierait d'une formation ou d'un recyclage particulier. Ces mesures devraient simplement mettre

ces travailleurs dans une situation d'égalité pour l'exercice d'une activité dans d'autres secteurs. Provoquer des déséquilibres en accélérant de manière abusive l'exode rural ne manquerait pas d'engendrer de graves problèmes sociaux.

L'industrie estime que le programme devrait mettre l'accent principal sur les mesures à prévoir en faveur de personnes qui veulent s'orienter vers une autre profession. L'élément essentiel sera de créer des incitations à un tel réemploi. Il faudra, par conséquent, non seulement prévoir des possibilités de reconversion et la création de nouveaux lieux de travail, mais envisager des formules permettant de subvenir aux besoins des intéressés pendant la période de reconversion. Il serait préférable de promouvoir ces mesures de reconversion plutôt que d'envisager des mesures - qui seraient source inévitable d'abus - en faveur de personnes âgées désireuses de cesser leur activité agricole. Ces mesures interféreraient dans les systèmes de sécurité sociale qui diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre et qui relèvent des législations nationales.

Pour les mêmes raisons (source d'abus, impossibilité de mesurer leurs implications financières, atteinte aux régimes de sécurité sociale), il convient d'écarter l'octroi d'indemnités de non-emploi qui pourraient précisément favoriser les déséquilibres de l'emploi évoqués plus haut.

Enfin, l'industrie rappelle que les tâches à confier au Fonds social européen dans le cadre des mesures sociales prévues ne pourront pas être précisées avant que ne soit discutée la réforme de la réglementation concernant le Fonds lui-même.

Elle souligne toutefois dès à présent que toute action du Fonds social ne pourra intervenir que suivant les règles générales de fonctionnement qui seront prévues ultérieurement. Il collaborerait avec les Etats membres selon des critères suffisamment précis et des modalités qui seront fixés par le Conseil des ministres.

Observations finales

Les impulsions décisives pour résoudre les problèmes agricoles devraient provenir de l'évolution macro-économique. Il apparaît clairement à l'industrie qu'un programme de réforme aussi vaste n'est pas susceptible de réalisation dans le simple cadre d'une union douanière complétée par une politique agricole commune.

De l'avis de l'industrie, la réalisation des propositions de la Commission postule :

- que soit systématiquement poursuivi le développement de la Communauté en vue d'aboutir à une véritable union économique et, notamment, que les

décisions communautaires soient prises en fonction des intérêts généraux de la Communauté et ne résultent pas seulement de la prise en considération des intérêts nationaux,

- qu'enfin la mise en oeuvre et le financement du programme proposé soient coordonnés au niveau communautaire.

Tout en ayant formulé les observations qui précèdent, l'industrie considère que les propositions de réforme de la Commission vont dans le sens souhaitable. Elles devraient être utilisées comme un moyen en vue du développement et de la considération ultérieure de la Communauté."

(Bulletin de la Fédération des Industries belges, n° 26, 1969)

5. Le Bureau de l'Organisation européenne de la C.M.T. prend position sur la réforme du Fonds Social Européen

Le 9 octobre 1969, le bureau exécutif de l'organisation européenne de la C.M.T. (1) a pris position sur l'avis de la Commission au Conseil relatif à la réforme du Fonds Social Européen.

Le Bureau réaffirme que le F.S.E. rénové doit contribuer efficacement à la réalisation d'une politique communautaire de l'emploi. Pour cela il est nécessaire de lui confier de nouvelles tâches et compétences, sur la base des propositions soumises au Conseil par la Commission.

Regrettant que l'avis de la Commission ne soit pas plus catégorique en ce qui concerne la supranationalité, le Bureau rappelle que dans le mémorandum C.I.S.L.-C.M.T. sur l'élaboration du Traité unique, le mouvement syndical demandait que le nouveau traité prévoie "une commission dotée de compétences supranationales et responsables uniquement vis-à-vis du Parlement". Même si dans le climat politique actuel, un tel objectif ne peut être atteint à court terme, il convient cependant de prévoir, dans le cadre des compétences actuelles de la Commission concernant le Fonds social, un mécanisme qui permette à la Commission de mener une politique de l'emploi réellement dynamique.

En matière de financement le bureau estime que le règlement proposé par la Commission comporte en partie les mêmes dangers que le règlement actuellement en vigueur. Pour y remédier, il conviendrait d'étendre à l'ensemble des Communautés "l'autonomie financière au sens du traité instituant la C.E.C.A., et qui permet une intervention effective".

(1) Confédération Mondiale du Travail

Le bureau exécutif de l'organisation européenne de la C. M. T. critique enfin la conception des rapports entre politique économique et politique sociale, telle qu'elle est exprimée par la Commission. Il déclare que l'élément social devrait occuper une position plus centrale. "De ce fait nous sommes enclins à inverser la déclaration de la commission selon laquelle "le Fonds constitue un instrument indispensable de la politique économique" et à considérer cette dernière comme un instrument au service de l'objectif social de la Communauté."

(Europe, 25 octobre 1969)

6. Prise de position des syndicats de la C. E. E. sur la réforme de la politique agricole européenne

"Le mémorandum 1980" de la Commission européenne a fait l'objet d'une prise de position commune du comité exécutif de la confédération européenne des syndicats libres dans la C. E. E. , et du bureau exécutif de l'organisation européenne de la Confédération mondiale du travail (C. M. T.).

Pour les deux tendances syndicales la réforme de l'agriculture s'impose de toute urgence, car les déboires de la politique agricole menée jusqu'à ce jour ont tendance à provoquer dans l'opinion publique une désaffection générale vis-à-vis de l'intégration européenne. Si l'on veut donc vraiment réaliser les objectifs contenus dans l'article 39 du Traité de Rome, il faut avoir la volonté de coordonner en une vue d'ensemble à long terme les éléments de la politique agricole et de les intégrer dans la politique économique à moyen terme de la Communauté.

Les syndicats insistent sur la double nécessité pour la réforme de ne pas porter atteinte à la sécurité sociale des personnes concernées et de tenir davantage compte que par le passé des intérêts des consommateurs. La réussite de la réforme dépendra du degré de coordination entre les Etats membres et du renforcement de leur collaboration, surtout en politique économique et conjoncturelle pour assurer le plein emploi. A cet égard la politique régionale jouera un rôle prépondérant.

L'analyse par les syndicats du plan Mansholt procède de ces considérations préliminaires. Les syndicats approuvent l'affirmation de la Commission selon laquelle des formes d'exploitations agricoles plus grandes sont nécessaires à une amélioration des structures de production. Les notions "d'unité de production" et "d'entreprise agricole moderne" sont jugées valables, quoique trop rigides dans la forme proposée par la Commission. Pour assurer à ces entreprises modernes de bonnes chances de survie, pour éviter leur morcellement ultérieur, il est indispensable de procéder à une harmonisation et modernisation du droit foncier. Il conviendrait également de mettre en place des organes étatiques ou semi-étatiques chargés d'éliminer les spéculations foncières.

En matière d'attribution des aides sociales, les syndicats s'opposent à toute discrimination entre les différentes catégories : "Ces aides sociales doivent être équivalentes pour les travailleurs, les propriétaires, les fermiers et les chefs d'exploitation." Pour les pensions de vieillesse, il serait nécessaire de prescrire aux gouvernements des mesures minimales. De même, les exploitants qui ne peuvent bénéficier des mesures générales devraient se voir attribuer, sous certaines conditions, des aides provisoires personnelles. Enfin, il y aurait lieu de s'assurer le concours du Fonds Social Européen pour toutes les mesures d'aides sociales de réemploi et de réadaptation des travailleurs agricoles.

Une conception communautaire doit présider à la politique régionale qui est étroitement liée à la réforme de l'agriculture. "Ce serait agir d'une façon socialement irresponsable que d'accélérer le processus d'abandon de l'agriculture sans veiller en même temps à ce qu'un nombre suffisant d'emplois adéquats soient offerts." D'où la nécessité de prévoir le développement des infrastructures régionales à long terme. Les syndicats préconisent en outre la mise en oeuvre d'un système autonome de financement pour la politique régionale.

La nouvelle hiérarchie des prix préconisés par la Commission devra tenir compte des intérêts des consommateurs "que l'on ne peut contraindre à toujours financer par les prix qu'ils paient une politique d'aide au marché qui jusqu'à présent n'a compté que des succès bien douteux". Les syndicats souhaitent une réduction sensible des prix de tous les produits affectés par de considérables déséquilibres du marché, ainsi qu'une participation des producteurs aux coûts des excédents.

Abordant le problème du financement de la politique agricole, les syndicats estiment qu'à long terme un allègement des budgets nationaux et communautaires devra intervenir. En matière de réformes de structures, la Banque européenne d'investissement et le Fonds social européen pourraient jouer un rôle important. On souligne la nécessité d'un caractère communautaire des moyens financiers, avec exclusion de tous plans nationaux de financement. La péréquation financière serait conçue en tenant compte des charges pouvant être supportées par chacun des Etats membres.

Quant à la nature du soutien financier, les syndicats estiment, en accord avec la Commission, que l'accent mis actuellement sur le soutien des marchés et des prix doit être reporté au plus tôt vers la politique des structures.

(Communiqué de Presse émis par la Confédération Européenne des Syndicats Libres dans la Communauté et par l'Organisation Européenne de la C. M. T., 17 octobre 1969)

7. Le congrès de l'Europa-Union à Sarrebruck

En dépit de la stagnation des Communautés européennes et des inquiétantes crises qu'elles subissent, il existe des groupes politiques agissants qui restent décidés à oeuvrer à l'édification de l'Europe unie. Un de ces groupes est l'Europa-Union Deutschland, dont le 18ème congrès ordinaire a eu lieu à Sarrebruck du 23 au 25 novembre 1969. Le thème du congrès était, cette année, "une politique européenne pour les années 70".

Le baron von Oppenheim, président de l'Europa-Union, a formulé à l'intention du gouvernement fédéral, en vue de la conférence au sommet de la C. E. E. qui doit se tenir à La Haye, quatre conditions auxquelles il estime que la conférence devra répondre pour qu'elle ait un sens.

D'abord, la Commission de la C. E. E. doit être mise en mesure de faire de la Communauté une véritable union économique, ce qui implique en particulier l'adoption de mesures tendant à la mise sur pied d'une union monétaire. Deuxièmement, il importe pour tous les pays que soit réglée la question du financement commun du marché agricole. Il conviendrait de résoudre le problème avant la fin de l'année, à condition que la réforme fondamentale du système agricole actuel ne s'en trouve pas compromise. En outre, le gouvernement fédéral devrait défendre vigoureusement le principe que les finances communautaires, surtout en cas de création de ressources propres, doivent être soumises à un contrôle démocratique, ce qui implique l'extension des pouvoirs du Parlement européen et l'élection de ses membres au suffrage universel direct. Troisièmement, il faudra convenir d'un délai à respecter pour l'ouverture des négociations avec les gouvernements qui ont demandé l'adhésion de leur pays à la Communauté. Quatrièmement, M. Oppenheim considère, comme premier pas à faire dans le sens de l'édification politique, l'établissement d'un mécanisme de consultation tel que celui dont les détails ont été définis dans le programme de l'Europa-Union.

Le président a déclaré que, pour l'Europa-Union, il n'y a pas de contradiction entre l'intégration de l'Europe occidentale et la politique à suivre à l'égard des pays de l'Est. Les initiatives de paix ne peuvent toutefois avoir un sens que si elles émanent de l'ensemble des pays occidentaux et pour autant que les bases de la Communauté européenne soient assurées. Ce n'est que dans ces conditions que "la conférence de paix pan-européenne proposée pourrait constituer un test de la volonté de Moscou de contribuer à une véritable détente".

A M. Oppenheim se sont joints pour affirmer que l'intégration européenne constitue la meilleure politique de paix européenne, d'autres orateurs, du président du mouvement européen, M. Hallstein, au président du Sénat français, M. Poher, en passant par le député travailliste Mayhem. Il importe donc de surmonter aussi rapidement que possible la crise de la Communauté, et, en outre, de définir une politique commune et d'organiser un contrôle parlementaire communautaire.

Le président du Sénat français, M. Poher, a déclaré que les égoïsmes nationaux ayant repris vigueur au cours des dernières années, il faut beaucoup de courage pour rester optimiste. Cependant, aucun gouvernement ne peut prendre la responsabilité de provoquer l'échec de la conférence de La Haye. Ce n'est que si l'intégration se poursuit, également dans le domaine politique, que le continent pourra peser dans la balance lors des prochaines négociations entre les U. S. A. et l'U. R. S. S. Le président du Sénat français a recommandé aux hommes d'Etat de pratiquer, lors de la conférence de La Haye, la politique de la "fuite en avant".

Il résulte des derniers sondages pratiqués en France que 68 % des Français sont favorables à l'intégration européenne et sont donc "plus Européens que jamais". M. Poher souhaite vivement que la Grande-Bretagne soit admise à bref délai au sein de la Communauté. La conférence de La Haye, qui peut-être a été insuffisamment préparée, devrait au moins assigner "un objectif politique final clair" aux efforts d'unification européenne.

Evoquant les manifestations de scepticisme des milieux économiques quant à la réalisation d'un grand marché libre, le président de la Chambre de commerce et d'industrie allemande (D. I. H. T.), M. Wolff von Amerongen, a précisé qu'il ne s'agissait pas d'un abandon de l'idée du Marché commun, mais d'une critique constructive. L'intégration qui a été organisée dans le secteur agricole, mais qui n'a guère progressé, est fragile. On n'en restera, quoi qu'on fasse, qu'à une ébauche si l'on n'en vient pas très rapidement à une intégration fonctionnelle. Une telle intégration exigera évidemment des sacrifices, également de la part de l'économie allemande.

Pour ce qui est de la politique monétaire, M. von Amerongen estime qu'une solution supranationale n'est pas possible à bref délai, mais les membres pourraient coordonner plus étroitement leurs politiques économiques, financières et monétaires. M. von Amerongen a conclu par une mise en garde : "L'état actuel de la Communauté économique européenne et de sa politique agricole, laquelle implique toute une série de mesures de protection à l'égard d'autres pays, constitue une provocation permanente à la guerre commerciale. Au début, la Communauté était ouverte sur le monde entier; en son état actuel, surtout vue de l'extérieur, elle apparaît comme un domaine réservé aux Six. Ce n'est pas là l'Europe à laquelle une grande partie de l'économie allemande était disposée à sacrifier. Il nous appartient de travailler, chacun à notre place, à modifier cet état de choses."

M. Tacke, vice-président de la confédération des syndicats allemands, a souligné la volonté des syndicats allemands de coopérer à l'unification européenne. Il a dit regretter qu'il n'ait pas encore été possible jusqu'à présent d'obtenir, grâce à l'harmonisation de la législation sociale dans les différents pays, l'établissement de conventions collectives multilatérales. Il a proposé notamment que soient prévus, dans toutes les écoles d'Europe, des cours sur l'Europe.

Dans une résolution politique, qu'il a adoptée, le congrès déclare textuellement que "la situation politique de l'Europe est caractérisée par de nouvelles régressions sur le plan de la politique d'intégration, mais aussi par de nouvelles espérances. La paralysie de la politique agricole commune a montré que la Communauté économique des Six ne peut se soustraire à la rigoureuse logique des traités; il faut ou bien progresser dans le sens de l'unité supranationale, ou bien en revenir aux rivalités nationales."

D'autre part, toujours selon la résolution, l'Europa-Union n'a jamais considéré que l'unification de l'Europe devait être limitée à l'Europe occidentale. Pour l'Europa-Union, politique de paix signifie ouverture et offre "d'assurer la paix en Europe, à l'exemple de la réconciliation franco-allemande et de la coopération des pays d'Europe occidentale, par une entente pan-européenne".

L'Europa-Union demande en outre "l'approfondissement de l'intégration dans tous les domaines dont la Communauté ne s'est pas encore ou ne s'est pas encore suffisamment préoccupée", notamment dans les domaines de la science, de la technologie et de la formation. "La politique étrangère et la politique de sécurité, que les gouvernements considèrent comme les derniers bastions de la souveraineté nationale, doivent être reconsidérées en fonction de critères européens."

(Frankfurter Allgemeine Zeitung, 24 et 25 novembre 1969;
Handelsblatt, 25 novembre 1969;
Saarbrücker Zeitung, 26 novembre 1969;
Le Monde, 26 novembre 1969)

Zweiter Teil - Deuxième partie - Parte seconda
Tweede Deel - Part II

METHODISCHE BIBLIOGRAPHIE - BIBLIOGRAPHIE METHODIQUE
BIBLIOGRAFIA METODICA - BIBLIOGRAFISCH OVERZICHT
METHODICAL BIBLIOGRAPHY

Diese Bibliographie zählt eine Reihe der Bücher auf, welche die Bibliothek des Europäischen Parlaments im Zeitraum, auf den sich dieses Heft bezieht, erworben hat sowie die Zeitschriften, die sie in der gleichen Zeit auswertete.

Cette bibliographie représente une selection des titres des ouvrages acquis ainsi que des périodiques dépouillés à la Bibliothèque du Parlement européen pendant la période couverte par la présente édition des Cahiers.

In questa bibliografia figura una scelta dei titoli delle opere ricevute e dei periodici selezionati alle Biblioteche del Parlamento Europeo nel periodo coperto dalla presente edizione dei Quaderni.

Deze bibliografie geeft een keuze uit de aanwinsten van de Europese Parlements-bibliotheek en de periodieken waaruit in deze editie van "Europese Documentatie" artikelen zijn opgenomen.

This bibliography gives a selection of titles of books acquired and periodicals examined by the Library of the European Parliament during the period covered by this edition of the Digest.

1. Allgemeine Fragen - Problèmes généraux - Problemi generali
Algemene vraagstukken - General matters

1. - ACCADEMIA TOSCANA DI SCIENZE E LETTERE LA COLOMBARIA.
Florence: La Comunità europea. Storia e problemi. T. 1-
Firenze, Olschki, 1969- . vol. 8^o
1. 1969. 251 p.
(Studi, 14).
(22.601) (notes bibliogr.)

2. - AGENDA for Europe' international weekend meeting, May 2/4, 1969.
(Summary of discussions).
(Journal of Common Market Studies, n^o2, December 1969, p.133-159).

3. - BARING, Arnulf: Aussenpolitik in Adenauers Kanzlerdemokratie.
Bonns Beitrag zur Europäischen Verteidigungsgemeinschaft.
München, Wien, Oldenburg, 1969. VIII, 492 p. 8^o
(Schriften des Forschungsinstituts der Deutschen Gesellschaft für Aus-
wärtige Politik, 28).
(22.569) (bibliographie)

4. - BERKHOUWER, Cornelis: Das Politische Gesicht des Vereinigten
Europa. Möglichkeiten und Schwierigkeiten der Einigung. Votr. v....
anl. d. 12. Tagung d. Freiheitlichen Akademiker v. 7. bis 9. Novem-
ber 1969 in Innsbruck.
(S.1.), 1969. 11 p. 4^o
(22.497)

5. - BEYEN, J.W.: Het Spel en de knickers. Een kroniek van vijftig jaren.
Rotterdam, Donker, 1968. 303 p., ill. 8^o
(22.421)

6. - BRUGMANS, Hendrik: Le Congrès de La Haye: avant, pendant et après.
(Annuaire européen. T. 15. 1967. La Haye, 1969. p. 3-30).
(R. 4714)

7. - BRUGMANS, H.: De Europese idee en haar verwerkelijking.
Kampen, Kok, (1969). 40 p., ill. 8^o
(Een Halve eeuw dichterbij).
(22.373)

8. - BRUGMANS, Henri: La Pensée politique du fédéralisme. Av.-pr. de
Robert Aron.
Leyde, Sijthoff, 1969. 144 p. 8^o
(22.246) (notes bibliogr.)

9. - CLASSEN, Wilhelm: Der Plan Fouchet und die europapolitische
relance.
(Internationales Europa-Forum, n°3, Oktober 1969, p. 192-202)
-
10. - CONSEIL DE L'EUROPE, Strasbourg: Der Europarat, 1949-1969.
Struktur und Tätigkeit der Beratenden Versammlung. (Uebers.e.v.
Generalsekretariat anlässl. d. 20jährigen Bestehens d. Europarates
zsgest. Tätigkeitsbericht d. Beratenden Versammlung).
(Bonn), Bundeszentrale für Polit. Bildung, 1969. 72 p. 8°
Schriften der Bundeszentrale für Politische Bildung.
(C. E. 22.282)
-
11. - CONSTANTINESCO, Vlad: Les Communautés en question?
(L'Europe en Formation, n° 116, novembre 1969, p. 18-23)
-
12. - CONVEGNO SU "I CATTOLICI DEMOCRATICI E LA POLITICA
ESTERA IN ITALIA". 1966. Milan : Atti del Convegno... Centro
"G. Puecher", Milano, 26 novembre 1966. Resp. : Cesare Grampa,
Milano, Centro di Cultura "Giancarlo Puecher", (s.d.). 250 p. 8°
(22.352) (bibliographie)
-
13. - DORPALEN, Andreas: Europe in the 20th century. A history.
New York, Macmillan, London, Collier-Macmillan, (1968).
XXI, 580 p. fig., ill., ct. 8°
(22.589) (bibliographie)
-
14. - DUROSELLE, J.B.: L'Europa alla vigilia del vertice.
(Relazioni Internazionali, n° 47, 22 novembre 1969, p. 1.033-1.036).
-
15. - FRANCE. Assemblée Nationale. Commission des Affaires Etrangères.
Paris: Rapport d'information fait... sur les possibilités de progression
de la construction européenne, par M. de Broglie.
(Assemblée Nationale. Procès-verbal de la séance du 5 novembre 1969,
Annexe. 1ère session ord. 1969-1970. N° 865).
-
16. - FRIEDRICH, Carl J. : Trends of federalism in theory and practice.
London, Pall Mall Pr. , (1968). XII, 193 p. 8°
(22.257) (bibl. p. chap.)
-
17. - GAZZO, Emanuele: Bilancio e prospettive della Comunità Economica
Europea.
(Affari Esteri, n° 4, ottobre 1969, p. 68-86)
-
18. - HAYE (La) : Les dossiers du Président. (Par) Jean de Broglie (e. a.)
(L'Economie, n° 1.100, 29 novembre 1969, p. 13-19)
-
19. - KINSKY, Ferdinand: La Politique européenne de la République Fédé-
rale.
(L'Europe en Formation, n° 114-115, septembre-octobre 1969, p.3-7)
-

20. - KOBBERT, Ernst : Den Haag - eine Frucht der Geduld: Europa wieder auf dem Weg der geschichtlichen Logik.
(Europa-Archiv, n^o 1, 10. Januar 1970, p. 11-14)
-
21. - KRAEMER, Hans R.: EWG und EFTA Entwicklung, Aufbau, Tätigkeit. 2., veränd. u. erw. Aufl.
Stuttgart (etc.), Kohlhammer, (1969). 135 p. 8^o
(Geschichte und Gegenwart)
(22.567) (bibliographie)
-
22. - LEMAITRE, Philippe: Les Travaux préparatoires à la conférence de la Haye permettaient d'être optimiste sur les chances de succès du sommet européen.
(Revue du Marché Commun, n^o 127, octobre 1969, p. 455-457)
-
23. - LOCH, Theo M. : Ausgangspositionen für die europäische Gipfelkonferenz in Den Haag,
(Europa-Archiv, n^o 20, 25. Oktober 1969, p. 707-716)
-
24. - MADEL, Pierre: Perspectives de la construction européenne.
(Revue de Défense Nationale, février 1970, p. 221-232).
-
25. - MEYER-CORDING, Ulrich: Die Fortführung der europäischen Integration.
(Institut für Wirtschaftspolitik an der Universität zu Köln: Wirtschaftspolitische Chronik, n^o 2-3, 1969, p. 25-32)
-
26. - MOLENAAR, J. H. C. : Programmes for a progressive European party.
(European Review, n^o 4, Autumn 1969, p. 33-34).
-
27. - MOUVEMENT EUROPEEN, Deutscher Rat, Bonn : Die Europäische Bewegung: Ziele, Aufgaben, Organisation. (4. Aufl.).
(Bonn), Deutscher Rat d. Europäischen Bewegung, (1969). 56 p. 8^o
(15.520/1)
-
28. - MUELLER-ARMACK, Alfred: Konzeption für eine neue Europapolitik.
(Institut für Wirtschaftspolitik an der Universität zu Köln: Wirtschaftspolitische Chronik, n^o 2-3, 1969, p. 7-24)
-
29. - MUTHMANN, Walther: Das Dilemma der EWG - der mangelnde politische Wille der Sechs.
(Internationales Europa-Forum, n^o 3, Oktober 1969, p. 203-216)
-
30. - NEDERLANDS BUITENLANDS BELEID, aspecten en achtergronden.
(Par) L. G. M. Jaquet (e. a.)
's-Gravenhage, Nederl. Genootschap. v. Internat. Zaken, 1970. pp. 1-75.
8^o
(Internationale Spectator, n^o 1. 8 januari 1970).
-

31. - PERISSICH, Riccardo : *Premesse ed obiettivi di un rilancio europeo.*
(Lo Spettatore Internazionale, n° 4-5, luglio-ottobre 1969, p. 584-604)
-
32. - PETROV, K. : *L'Intégration politique en Europe occidentale.*
(La Vie Internationale, n° 11, novembre 1969, p. 15-21).
-
33. - PINDER, John : *Prospects for Europe after the summit.*
(The World Today, n° 1, January 1970, p. 5-18).
-
34. - PROBLEME der europäischen Einigung. Die Gipfelkonferenz in Den Haag vom Dezember 1969.
(Europa-Archiv, n° 2, 25. Januar 1970, p. D 27- D 52).
-
35. - PROGRAMMA van de jongeren van de Europese Beweging.
(Nieuw Europa, n° 11, november 1969, p. 231-232).
-
36. - ROUSSAKIS, Emmanuel N. : *The Common market and the Zollverein: experiences in integration.*
(Recherches Economiques de Louvain, n° 3, août 1969, p. 201-208).
-
37. - SALINGER, Hans Dieter: *Westeuropa in der Sackgasse: mangelnder politischer Wille in EWG und EFTA*
(Internationales Europa Forum, n° 4, Dezember 1969, p. 264-270).
-
38. - SPAAK, Paul-Henri : *Combats inachevés.* (T. 1-2).
(Paris), Fayard, (1969). 2 vol. 800 p.
(2). *De l'espoir aux déceptions.* 444 p.
(Les Grandes études contemporaines).
(21. 418)
-
39. - SPERANZA, Gianfranco : *L'Europa tra unità e distensione.*
(Mondo Operaio, n° 10, ottobre 1969, p. 15-20).
-
40. - SPINELLI, Altiero : *Verso una politica europea comune.*
(Lo Spettatore Internazionale, n° 6, novembre-dicembre 1969, p. 619-629)
-
41. - STEPHANE, Pierre : *Les Allemands resteront-ils "européens" ?*
(L'Europe en Formation, n° 116, novembre 1969, p. 8-11).
-
42. - ULLMANN, Marc : *L'Europe après de Gaulle.*
(L'Express, n° 960, 1er - 7 décembre 1969, p. 16-19).
-
43. - VERNANT, Jacques : *Réflexions sur l'Europe de demain.*
(Revue de Défense Nationale, décembre 1969. p. 2028-2038).
-
44. - WAGNER, Wolfgang: *Aussenpolitik nach dem Regierungswechsel in Bonn.*
(Europa-Archiv, n° 22, 25. November 1969, p. 775-786)
-

45. - WILLIS, F. Roy : France, Germany, and the new Europe, 1945-1967.
Rev. and expanded ed.
Stanford, Calif., Stanford U.P.; London, Oxford U.P., 1968.
XIV, 431 p., tabl. 8^o
(18.129/1) (bibliographie)

46. - ZBINDEN, Hans: Europa wohin? Geistige u. politische Voraussetzungen e. lebensfähigen europäischen Gemeinschaft.
(Bern, München, Francke, (1969). 78 p. 8^o
(22.225) (bibliographie)

2. Institutionelle Fragen - Questions institutionnelles - Problemi istituzionali
Institutionele vraagstukken - Institutional matters

- 47.- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SCIENCE POLITIQUE EUROPEENNE. Paris : La Décision dans les Communautés Européennes. Colloque de l'Association ... org. par l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon (le 11-12 novembre 1966). Sous l.dir. de Pierre Gerbet et Daniel Peppy. Bruxelles, P.U., 1969. XXIV, 511 p. 8^o
(Institut d'Etudes Européennes. Université Libre de Bruxelles: Grands colloques européens, 2).
(18.708) (notes bibliogr.)
-
- 48.- COLONNA DI PALIANO, Guido: L'Union douanière dans le cadre de la fusion des traités.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o 3, juillet-septembre 1969, p. 491-498).
-
- 49.- COSTONIS, John J.: The Treaty-making power of the European Economic Community: article 238 and association agreements.
(Annuaire européen. T. 15. 1967. La Haye, 1969. p. 31-51).
(R. 4714)
-
- 50.- DEHOUSSE, Jean-Maurice: Les Organisations internationales. Essai de théorie générale.
Liège, Gothier, (1968). VI, 428 p., tabl. 8^o
(22.438) (bibliographie)
-
- 51.- ELECTING a European Parliament. (A discussion ...)
(European Review, n^o 3, Summer 1969, p. 18-21).
-
- 52.- ELECTING a European Parliament. A discussion among members of Parliament from common market countries and applicant countries.
(European Review, n^o 4, Autumn 1969, p. 20-25).
-
- 53.- GAUDET, M.: Les Institutions de la Communauté Economique Européenne.
(Université Libre de Bruxelles. Institut d'Etudes Européennes: Les Institutions juridiques du gouvernement de l'économie dans les pays occidentaux et socialistes. Bruxelles, 1968, p. 335-348).
(22.436)
-

- 54.- GIACCHE', Luciano Guglielmo : La Corte di Giustizia delle Comunità Europee. Rel. : Agostino Curti Gialdino. Tesi di laurea. Perugia, Univ. Facoltà di Giurisprudenza, 1965. 194, VI, IV p. (multigr.). 4
(22.400) (bibliographie)
-
- 55.- LUCHAIRE, François: Pas de supranationalité possible sans extension de la décision communautaire. (Communes d'Europe, n° 67, septembre-octobre 1969, p. 7-11).
-
- 56.- MIERT, Karel van : Van de beheerscomités naar de zogenaamde comités van regelende aard. (Internationale Spectator, n° 3, februari 1970, p. 282-323).
-
- 57.- NEUNREITHER, Karlheinz : Les Rapports entre le Parlement Européen et les parlements nationaux. (Annuaire européen. T. 15. 1967. La Haye, 1969. p. 52-81). (R. 4714)
-
- 58.- PATIJN, S. : De Financiering van de Gemeenschappen: de tweede poging van de Commissie. (Sociaal-Economische Wetgeving, n° 10, oktober 1969, p. 602-608).
-
- 59.- PATIJN, Schelto: The European Parliament and its budgetary powers. (Common Market, n° 1, January 1970, p. 5-6).
-
- 60.- REY, Jean: Le Rôle des institutions dans l'intégration européenne. (Revue des Travaux de l'Académie des Sciences Morales & Politiques, 1968, 2e semestre, p. 1-12).
-
- 61.- ROMEO, Nicola: Aspetti e problemi della Comunità europea. (S. l. n. d.). 90 p. 4
(22.492)
-
- 62.- TORRELLI, Maurice: Les "Habitations" de la Commission des Communautés Européennes. (Revue du Marché Commun, n° 127, octobre 1969, p. 465-472).
-
- 63.- ZAMPAGLIONE, Gerardo: L'Elezione del Parlamento Europeo a suffragio universale diretto. (La Comunità Internazionale, n° 4, ottobre 1969, p. 583-603).
-

3. Wirtschaftsfragen - Questions économiques - Problemi economici
Economische vraagstukken - Economic matters

-
64. - ASKENAZY, H.: Deux ans de fusions industrielles en Europe.
(L'Economie, 22 décembre 1969).
(Problèmes Economiques, n^o 1.151, 22 janvier 1970, p. 8-13).
-
65. - BELTRAME, Carlo: L'Evoluzione regionale nei paesi M.E.C. e la
politica regionale della Comunità europea.
(Mondo Economico, n^o 49, 13 dicembre 1969, p. 21-26).
-
66. - CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE DE DROIT
INTERNATIONAL, D'ECONOMIE ET DE POLITIQUE INTERNATIONA-
LES. Bruxelles : L'Influence de l'intégration et de la coopération
internationales sur l'économie belge. Aspects sociaux. Par une Com-
mission d'étude du Centre interuniversitaire... (Réd. R. Roels).
Bruxelles, Inst. Royal d. Relations Internat., 1969. pp. I-XII,
555-650. 8^o
(Chronique de Politique Etrangère, n^o 5, septembre 1969).
-
67. - ECONOMIC integration in Europe. Ed. by G.R. Denton.
London, Weidenfeld a. Nicolson, (1969). IX, 365 p., tabl. 8^o
(Reading university studies on contemporary Europe, 3).
(22. 537) (notes bibliogr.)
-
68. - FRANC, Robert: La Longue marche vers l'Europe des régions est
commencée.
(Communauté Européenne, n^o 136, novembre 1969, p. 17-19).
-
69. - GROSSER, Günter : Internationale Rückwirkungen von Konjunktur-
schwankungen in der Bundesrepublik.
(Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik,
T. 14. Tübingen, 1969. p. 132-152
(8944) (notes bibliogr.)
-
70. - ISTITUTO GRAMSCI. Rome: Capitalismo italiano ed economia inter-
nazionale. Convegno di studi... 22-24 gennaio 1970. (Par) Giorgio
Amendola (e. a.)
Roma, 1970. fasc. 8^o
(La Documentazione Italiana, n^o 12, 6 febbraio 1970)
-
71. - MOUVEMENT EUROPEEN. Consiglio Italiano, Rome: Programma-
zioni regionali e nazionali e programmazione europea.
(Torino, 1968). 149 p. 8^o
(22. 391)
-

72. - NATIONS UNIES, Commission Economique pour l'Europe. Genève:
 Etude sur la situation économique pour l'Europe en ...
 Genève, N.U., 1952-⁴
 1968. L'Economie européenne en 1968. (1969). (pag. p. chap.),
 tabl., fig.
 (928)
-
73. - POSTMA, J.K.T. : De Europese regionale politiek.
 (Socialisme en Democratie, n^o 6, november 1969, p. 484-490).
-
74. - POURQUOI une politique industrielle communautaire?
 (Lettre de l'O.C.I.P.E., n^o 13-14, septembre-octobre 1969, p. 7-13)
-
75. - ROMUS, Paul: Place et perspectives de la Wallonie dans une politique
 régionale européenne.
 (Revue des Sciences Economiques, n^o 158, juin 1969, p. 71-84).
-
76. - SERRAVALLE, Robert : Comment l'oncle Sam achète l'Europe.
 (L'Expansion, n^o 25, décembre 1969, p. 111-118).
-
77. - SMAELE, Albert de: L'Europa e le sue regioni.
 (Comuni d'Europa, n^o 11, novembre 1969, p. 9-15)
-
78. - WITT, François de: L'Europe des années 70.
 (L'Expansion, n^o 26, janvier 1970, p. 72-78).
-
79. - ZELLER, Willy : Bedingungen und Behinderungen der Wirtschafts-
 integration. Erfahrungen der EWG und Vergleiche mit anderen Integra-
 tionsansätzen.
 (Aussenwirtschaft, n^o 2, Juni 1969, p. 157-179).
-

4. Monetäre und finanzielle Fragen - Questions financières et monétaires
Problemi finanziari e monetari - Finanziële en monetaire vraagstukken
Financial and monetary matters

80. - ASCHINGER, F.: Der Eurogeldmarkt und die Währungszusammenarbeit.
(Schweizerischer Bankverein, Basel: Bulletin, n^o 4, 1969, p. 54-59).
-
81. - ASCHINGER, François: Marché des euro-devises et collaboration
monétaire internationale.
(Société de Banque Suisse, Bâle: Bulletin, n^o 4, 1969, p. 53-59):
-
82. - BARRE, Raymond: Monetary programme for Europe.
(European Review, n^o 3, Summer 1969, p. 6-8)
-
83. - BLONDEEL, Jean L.: Le Marché financier européen vu par un banquier
luxembourgeois.
Bruxelles, Société Royale d'Economie Politique de Belgique, 1969.
20 p. 8^o
(Société Royale d'Economie Politique de Belgique, n^o 341, juin 1969).
-
84. - CARMOY, Guy de : Monnaies nationales et marché commun,
(L'EUROPE en Formation, n^o 116, novembre 1969, p. 5-7).
-
85. - FALISE, Michel, LEPAS, Armand: Les Motivations de localisation
des investissements internationaux dans l'Europe du Nord-Ouest.
(Revue Economique, n^o 1, janvier 1970, p. 103-109).
-
86. - FEDERAL TRUST FOR EDUCATION AND RESEARCH, Londres:
Sterling, European monetary co-operation and world monetary reform.
(Par) Louis Camu (e. a.). (Report of a two-day conference...
London, January 16 and 17, 1968).
(London), F.T.E.R., (1968). 60 p. 8^o
(Federal Trust report. Spec. series, 3).
(22.453)
-
87. - FONDEMENTS (Les) du marché des euro-devises.
(Société de Banque Suisse, Bâle: Bulletin, n^o 4, 1969, p. 45-53).
-
88. - GROUPEMENT DES CAISSES D'EPARGNE DE LA COMMUNAUTE
ECONOMIQUE EUROPEENNE. Rencontre. 1. 1969. Bruxelles:
Compte rendu (de la) première rencontre des Caisses d'épargne de la
Communauté Européenne.
Bruxelles, 16 et 17 janvier 1969.
(Bruges, Impr. Saint-Augustin, 1969). 136 p., ill. 4^o
(22.371)
-

89. - GRUNDZUEGE des Euro-Geldmarktes.
(Schweizerischer Bankverein, Basel: Bulletin, n^o 4, 1969, p. 45-53)
-
90. - HEYMANN, Philippe: La Grande tâche de l'Europe en 1970: commencer l'union économique et monétaire.
(Communauté Européenne, n^o 138, janvier 1970, p. 15-18).
-
91. - JOUVENEL, Bertrand de : Le Dollar en Europe.
(Analyse et Prévision, n^o 4, octobre 1969. Chroniques d'Actualité, p. 165-187).
-
92. - PROBLEME des internationalen Zahlungsverkehrs im europäischen Integrationsprozess. (Par) Raymond Barre (e. a.)
St. Gallen, Institut für Aussenwirtschafts- und Marktforschung, 1969. 98 p. 8^o
(Aussenwirtschaft, n^o 1, 1969)
-
93. - SESSA, Giuseppe, VITALI, Aldo: La Politica fiscale della Comunità Economica Europea, Motivazioni, realizzazioni, prospettive.
Padova, CEDAM, 1969. XV, 466 p., tabl. 8^o
(22.554) (bibliographie)
-
94. - THIEL, Elke: Europäische Währungs Kooperation und der britische Beitritt zur EWG.
(Europa-Archiv, n^o 3, 10. Februar 1970, p. 91-98).
-
95. - TRIFFIN, Robert: On the creation of a European reserve fund.
(Banca Nazionale del Lavoro, Rome: Quaterly Review, n^o 91, December 1969, p. 327-346).
-
96. - VALUE-added (The) Tax: the U.K. position and the European experience. Papers read at a business economists' group conference.
Ed. by T. M. Rybczynski.
Oxford, Blackwell, 1969. XI, 66 p., tabl., fig. 8^o
(22.219)
-
97. - WAUTERS, Luc : Monetary integration in E. E. C.
(European Review, n^o 4 Autumn 1969, p. 9-12).
-

5. Wettbewerb - Concurrence - Concorrenza - Mededinging - Competition

98. - FRIGANI, Aldo : Les Accords de coopération entre entreprises dans le cadre de la politique de la concurrence des Communautés Européennes. (Le Droit les Affaires, n^o 165, 15 décembre 1969. Documents, n^o XXX, p. 1-12.)
-
99. - HUBER, Ulrich : Konzerninterne Vereinbarungen im EWG-Kartellrecht nach der Kommissionsentscheidung im Fall Christiani & Nielsen. (Aussenwirtschaftsdienst des Betriebsberaters, n^o 11, November 1969, p. 429-433).
-
100. - LIST GESELLSCHAFT : Notwendigkeit und Gefahr der wirtschaftlichen Konzentration in nationaler und internationaler Sicht. Frankfurter Gespräch d. List Gesellschaft, 10.-12. März 1969. Protokolle u. Gutachten. Im Auftr. d. List Gesellschaft hrsg. von Edgar Salin (u.) Jacques Stohler mit Peter Pawlowsky. Basel, Kyklos; Tübingen, Mohr, 1969! XVI, 297 p., tabl., fig. 8^o (Veröffentlichungen der List Gesellschaft, 62. Reihe D: Gutachten u. Konferenzen). (22.547) (notes bibliogr.)
-
101. - NIEDERLEITHINGER, Ernst: Deutsches Kartellrecht nach dem Farbenurteil des Gerichtshofes der Europäischen Gemeinschaften. (Der Betriebs-Berater, n^o 28, 10. Oktober 1969, p. 1185-1194).
-
102. - OMMESLAGHE, Pierre van : La Première directive du Conseil du 9. mars 1968 en matière de sociétés. (Cahiers de Droit Européen, n^o 5, 1969, p. 495-563)
-
103. - PESCATORE, Pierre, SIMON, Armand : Le Marché commun, dimension nouvelle pour l'entre 2.
Luxembourg, 1969, 90 p. 3^o
(Université Internationale de Sciences Comparées. Luxembourg: Etudes Economiques Luxembourgeoises. Session 1968/69. Conférences, 1969). (22.413) (notes bibliogr.)
-
104. - SAINT-GAL, Yves : Marques de fabrique, de commerce ou de service dans les six pays du marché commun. (Le Droit et les Affaires, n^o 162, 30 octobre 1969, Documents, n^o XXXVI-XXXVII, p. 1-5).
-
105. - SASSEN, E. M. J. A. : De Concurrentiepolitiek van de Europese Gemeenschappen. (Internationale Spectator, n^o 3, februari 1970, p. 240-254).
-

106. - SOCIETE (La) anonyme européenne.
(Banque Nationale de Paris: Revue Economique, n° 12, octobre 1969,
p. 11-23).
-
107. - SOHMEN, Egon: Wettbewerb, Konzentration und ökonomische Effizienz.
(Ordo. T. 20. 1969. Düsseldorf, München, 1969. p. 123-155).
(R. 694)
-
108. - STUKENBERG, Helmut : Oeffentliche Unternehmen im Gemeinsamen Markt.
(Die Bundesbahn, n° 23, Dezember 1969, p. 1133-1144).
-
109. - THOMPSON, Dennis : The Proposal for a European company.
London, Chatham House; P. E. P., 1969. 73 p. 8°
(European series, 13).
(22.190) (notes bibliogr.)
-
110. - VANDERSANDEN, G. : La Validité provisoire des ententes.
(Revue du Marché Commun, n° 127, octobre 1969, p. 473-483).
-
111. - VERLOREN VAN THEMAAT, P. : Les Aspects économiques des politiques nationales et communautaire en matière d'ententes et de monopoles.
(Université Libre de Bruxelles. Institut d'Etudes Européennes:
Les Institutions juridiques du gouvernement de l'économie dans les pays occidentaux et socialistes. Bruxelles, 1968, p. 349-377).
(22. 436)
-

6. Sozialfragen - Questions sociales - Problemi sociali
Sociale vraagstukken - Social matters

112. - BASSI, Ugo : Prospettive di sicurezza sociale per i coltivatori agricoli nella C. E. E.
(Camera di Commercio, Industrie, Artigianato e Agricoltura di Udine: Bolletino Ufficiale, n^o 5, maggio 1969, p. 23-26; n^o 6, giugno 1969, p. 24-28; n^o 7, luglio 1969, p. 42-45; n^o 8, agosto 1969, p. 43-49).
(22.166)
-
113. - BETHGE, Dietrich : Die neuen EWG-Sozialvorschriften für den Strassenverkehr und ihre Auswirkungen auf das nationale Recht.
(Der Betriebsberater, n^o 27, 30. September 1969, p. 1182-1184)
-
114. - CASELLA, Cono : Improving labor mobility.
Luxembourg, 1969. 28 p., tabl. 8^o
(Université Internationale de Sciences Comparées. Luxembourg: Etudes Economiques Luxembourgeoises. Session 1968/69. Conférences, 1969).
(22.411) (notes bibliogr.)
-
115. - COMMUNAUTES EUROPEENNES, Office Statistique : Die Arbeitskosten in den Industrien der Gemeinschaft. 1966. - Le coût de la main-d'oeuvre dans les industries de la Communauté. 1966.
(Luxembourg, S. P. C. E.), 1969. 156 p., tabl. 4^o
(Sozialstatistik. - Statistiques Sociales, n^o 4, 1969).
(Stat. Com. 33-34)
-
116. - COMMUNAUTES EUROPEENNES, Office Statistique: Struktur und Verteilung der Löhne. - Structure et répartition des salaires. - Struttura. - Structuur ... 1966.
(Luxembourg, Bruxelles, S. P. C. E.), 1969- 4^o
T. 1 : Methodik und Definitionen. - Méthodes et définitions.
T. 2 : Belgique - België.
(Sozialstatistik. Sonderreihe. - Statistiques Sociales. Série Spéciale., n^o 1-).
(Stat. Com. 36)
-
117. - COMMUNAUTES EUROPEENNES, Presse et Information (Service): The Common market and the common man. Social policy and working and living conditions in the European Community.
(Brussels), European Communities Press and Information, 1969. 32 p., ill., tabl. 8^o
(Com. 22.510)
-

118. - FONDATION EUROPEENNE DE LA CULTURE. Amsterdam:
Europe 2000. Quatre projet d'étude sur la place de l'homme dans
la société du XXIe siècle. Education, industrialisation, urbanisation,
société rurale.
Amsterdam, F. E. C., (1969). 77 p. 8°
(22.284)
-
119. - GUIZZI, Vincenzo : I Costruttori edili all'estero e nel mercato comune
europeo.
Napoli, Associazione Costruttori Edili di Napoli, (1968). 18 p. 8°
(22.463)
-
120. - ITALIE. Emigrazione e Affari Sociali. (Direzione Generale). Rome:
Problemi del lavoro italiano all'estero. Relazione per il...
Roma, (A. BE. T. E.), 1969- 4°
1968. (1969). 281 p., tabl., dpl.
(Ministero degli Affari Esteri. Direzione Generale dell'Emigrazione
e degli Affari Sociali).
(22.394)
-
121. - KALBE, Peter: Niederlassungsfreiheit und freier Dienstleistungs-
verkehr der freien Berufe in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft.
(Aussenwirtschaftsdienst des Betriebs-Beraters, n° 11, November
1969, p. 433-435).
-
122. - LAVORO (II) italiano all'estero: dati statistici regionali sui movimenti
migratori.
(Camera di Commercio, Industria e Agricoltura. Ancona: Bollettino
Economico, n° 9, settembre 1969, p. 17-23).
-
123. - LINT, Roland van : L'Egalité des rémunérations entre les travailleurs
masculins et les travailleurs féminins pour un même travail. Quel-
ques réflexions relatives à l'article 119 du traité C. E. E. et à l'article
14 de l'arrêt royal belge n° 40 du 24 octobre 1967.
(Cahiers de Droit Européen, n° 4, 1969, p. 375-403).
-
124. - MCDONALD, James R. : Toward a typology of European labor migra-
tion.
(International Migration, - Migrations Internationales, n° 1-2, 1969,
p. 5-12).
-
125. - MOLITOR, Bruno: Sozialpolitik in der Europäischen Wirtschaftsge-
meinschaft.
(Wirtschaftsdienst, n° 1, Januar 1970, p. 25-30).
-

126. - MOLITOR, Bruno : Zur Politik der Arbeitsmobilität.
(Hamburger Jahrbuch für Wirtschafts- und Gesellschaftspolitik,
T. 14, Tübingen, 1969, p. 87-110)
(8944) (notes bibliogr.)
-
127. - O'GRADA, Cormac: The Vocational training policy of the EEC and
the free movement of skilled labour.
(Journal of Common Market Studies, n^o 2, December 1969, p. 79-109).
-
128. - RIBAS, Jacques-Jean, VOIRIN, Michel : La Sécurité sociale des
migrants dans les Communautés Européennes.
(Revue Belge de Sécurité Sociale, n^o 8, août 1969, p. 855-870).
-
129. - SCANDAL (The) of 8.000.000 migrants.
(Agenor, n^o 15, janvier-février 1970, p. 29-37).
-
130. - SPIEGELENERG, J. H. : Twelve years of social politics within the
E. E. C.
(Common Market, n^o 10-11, October-November 1969, p. 223-231).
-
131. - TROCLET, Léon-Eli, VOGEL-POLSKY, Eliane : Le Travail inté-
rieur en Belgique et dans les pays du marché commun. Etude socio-
logique et juridique. Avec la collab. de G. Desoire.
Bruxelles, Ed. de l'Institut de Sociologie, 1968. 258 p., tabl., fig.
8^o
(Centre National de Sociologie du Droit Social: Etudes).
(22.431) (notes bibliogr.)
-
132. - VERGOTTINI, Mario de: Migrazioni interne in Italia come fattore
della gravitazione della popolazione verso il Nord e l'Occidente.
(Stato Sociale, n^o 8, agosto 1969, p. 663-679)
-
133. - VOLLMER, Rudolf: Der Europäische Sozialfonds am Ende der
Uebergangszeit.
(Bundesarbeitsblatt, n^o 12, Dezember 1969, p. 759-765).
-

7. Landwirtschaft - Agriculture - Agricoltura - Landbouw - Agricultura

- 134.- AGRICULTURE (L') européenne à un tournant. (Par) Jacques Duhamel (e.a.)
Paris, 1969. pp. 503-646. 4^o
(Revue du Marché Commun, n^o 128, novembre-décembre 1969).
-
- 135.- ASSOCIAZIONE GRANARIA. Milan: Regolamenti e decisioni del Consiglio e della Commissione delle Comunità Europee relativi all'organizzazione comune dei settori cereali e riso e disposizioni adottate in Italia. A cura di Dino Lucattini e Tommasi Rosa.
(Milano, Associazione Granaria), 1968. LVIII, 632 p., tabl. 8^o
(Associazione Nazionale Cerealisti. Ente Nazionale Risi).
(22.476)
-
- 136.- AUDRETSCH, H.A.H. : De Devaluatie van de Franse frank per 11 augustus 1969 en de gevolgen voor de gemeenschappelijke landbouwmarkt.
(Sociaal-Economische Wetgeving, n^o 10, oktober 1969, p. 598-601).
-
- 137.- BITTERMANN, E., BUCHHOLZ, H. E. : Erzeugung und Verbrauch von Getreide in der EWG.
(Agrarwirtschaft, n^o 11, November 1969, p. 345-355).
-
- 138.- CENTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL. Genève : Le Marché des fruits et légumes frais dans sept pays européens. T. 1-2
Genève, C.N.U.C.E.D./G.A.T.T., 1968. 2 vol. 8^o
1. Caractéristiques du marché des fruits et légumes frais.
Le marché des fruits frais. XXXVIII, 413 p., tabl., dpl.
2. Le marché des légumes frais. VI, 257 p., tabl., dpl.
(22.521)
-
- 139.- CHOMBART DE LAUWE, J. : Réflexions sur la politique agricole.
(Economie Rurale, juillet-décembre 1969).
(Problèmes Economiques, n^o 1.154, 12 février 1970, p. 2-5).
-
- 140.- CONFEDERAZIONE GENERALE DELL'AGRICOLTURA ITALIANA. Rome: Agricoltura, sviluppo economico e politica agricola comunitaria. Osservazioni al memorandum "Agricoltura 80".
(S.I.), 1969. 72 p. 4^o
(22.617)
-

- 141.- CORMEGNA, Gilberto : La Politica agricola della Comunità Economica Europea. App. statistica a cura d. Emilio Brardinoni, (Bologna), Ed. Agricole, (1969). VIII, 104 p., tabl., fig. 8^o (22.556) (bibliographie)
-
- 142.- EHLERMANN, Claus D. : Die wichtigsten Steuerungsmechanismen der gemeinsamen Organisation der Agrarmärkte in der EWG. (Integration, n^o 4, 1969, p. 294-313).
-
- 143.- EVOLUTION du commerce agricole intra-communautaire de la C. E. E. (Revue Française de l'Agriculture, Automne 1969). (Problèmes Economiques, n^o 1.143, 27 novembre 1969, p. 31-32).
-
- 144.- FEDERAZIONE PROVINCIALE COLTIVATORI DIRETTI DI CATANIA. Centro Studi, Ricerche e Documentazione. Catania: Incontro con Mansholt. Catania, 13-14 settembre 1969, (1-3). Catania, F.P.C.D.C., 1969. 3 fasc. 4^o
- (1). L'Organizzazione del mercato comunitario nel settore vitivinicolo. 4 p.
 - (2). L'Agricoltura nel mercato comune europeo. 3,9 p.
 - (3). La Riforma dell'agricoltura nella Comunità Europea. 6 p. (22.405)
-
- 145.- FENDT, Franz: Fehlkonstruktion "Grüner Dollar". (Wirtschaftsdienst, n^o 2, Februar 1970, p. 136-139).
-
- 146.- FORMAZIONE professionale, orientamento e promozione sociale nell'agricoltura della C. E. E. (Coltivatori Diretti, n^o 15, settembre 1969, p. 1008-1027).
-
- 147.- GLESKE, Leonhard : Währungspolitik und Agrarmarkt in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft. (Europa-Archiv, n^o 1, 10. Januar 1970, p. 15-23).
-
- 148.- NOUVELLES (Les) propositions de la Commission européenne visant à diminuer les dépenses de la politique agricole commune et à éliminer les excédents. (19 novembre 1969). (Europe. Documents, n^o 553, 24 novembre 1969, p. 1-8).
-
- 149.- PAPI, Giuseppe Ugo : Dal primo al secondo piano Mansholt (1960-1968). (Rivista di Studi Europei, n^o 2, aprile-giugno 1969, p. 129-138).
-

- 150.- PAYS-BAS. Sociaal-Economische Raad. La Haye : Adviezen inzake de E. E. G. -landbouwpolitiek op middellange termijn en betreffende het memorandum van de Europese Commissie inzake de hervorming van de landbouw in de E. E. G.
('s-Gravenhage), S. E. R., (1969). 62 p., tabl. 4^o
(Uitgave van de Sociaal-Economische Raad, n^o 11, 1969).
(22.272)
-
- 151.- PHILIPPIS, Alessandro de : Selvicoltura e produzione legnosa nella Comunità Economica Europea.
(Accademia Toscana di Scienze e Lettere La Colombaria. Florence: La Comunità europea. Storia e problemi. T. 1. Firenze, 1969.
p. 239-251).
(22.601)
-
- 152.- PICCHI, Antonio : Bracciantato, agricoltura di gruppo, piano Mansholt.
(Quaderni di Azione Sociale, n^o 9, settembre 1969, p. 1032-1037).
-
- 153.- SCHUG, W. : DM-Aufwertung und Landwirtschaft.
(Agrarwirtschaft, n^o 10, Oktober 1969, p. 326-333).
-
- 154.- SCARLATA, Marcello : Gli Agrumi nel M. E. C. Discorso ...
6 maggio 1969.
(S. 1.), Colombo, 1969. 38 p. 8^o
(22.350)
-
- 155.- TAVOLA ROTONDA SUI PROBLEMI DELL' AGRUMICOLTURA ITALIANA NEL M. E. C. 1969. Syracuse: (Atti).
(Siracusa, Soc. Tip., 1969). 125 p., 1 ill. 4^o
(Camera di Commercio di Siracusa: Siracusa, n^o 4. Suppl.).
(22.398)
-
- 156.- VISOCCHI, Vincenzo : Il Problema del grano duro nella Comunità Economica Europea.
(Accademia Nazionale di Agricoltura: Annali, n^o 3, ottobre 1969, p. 291-302).
-

8. Verkehr - Transports - Trasporti - Vervoer - Transport

157. - BODSON, Victor: La Politique commune des transports des Communautés Européennes. (Interview).
(Revue de la Navigation Fluviale Européenne, n° 18, octobre 1969, p. 683-688).
-
158. - BOEUF, R., GIAUFFRET, G.: Le Port de Dunkerque et le ravitaillement de l'Europe en pétrole.
(Revue de la Navigation Fluviale Européenne, n° 17, 10. octobre 1969, p. 651-657).
-
159. - COMITE POUR UN CHEMIN DE FER DE TRANSIT INTERNATIONAL PAR LE SPLUGEN. Coire: Europa transversale: Internationale Transitbahn durch den Splügen. - Ferrovia internazionale... - Chemin de fer...
(Coire, s.d.). 32 p., ill., fig., ct. 8°
(22.493)
-
160. - GARNON, Romain: Le Connaissance rhénan et mosellan.
(Revue de la Navigation Fluviale Européenne, n° 22, 25. décembre 1969, p. 585-863,
-
161. - GEMEINSAMER Markt und Verkehr. - Marché commun et transport. Unter d. Leitung v. Robert Wijffels, Wolfgang Stabenow, Léon van Huffel.
Antwerpen, European Transport Law, 1969. 521 p. 8°
(21.701)
-
162. - HABSBURG, Otto von: Les Transports et l'Europe.
Lausanne, Centre de Recherches Européennes, 1969. 21 p., 1 ill. 8°
(22.578)
-
163. - HONDERD jaren Akte van Mannheim. (Par) J.G. Sauveplanne (e.a.)
(Tijdschrift voor Vervoerswetenschap, n° 2, 1969, p. 99-167).
-
164. - HYMANS, Daniel: Volerons-nous sur Air-Europe?
(Communauté Européenne, n° 136, novembre 1969, p. 13-16).
-
165. - MARCHAL, Maurice: Réflexions sur le développement et l'organisation des ports fluviaux en France et dans la C. E. E.
(Transports, n° 145, septembre 1969, p. 253-267).
-
166. - SARRE. Statistisches Amt. Sarrebruck: Grenzüberschreitender Schiffs- u. Güterverkehr auf der Mosel 1964 bis 1968.
(Saarbrücken), Stat. Amt, 1969. 33.p., tabl., fig. 4°
(Saarland in Zahlen, Sonderh. 59).
(22.507)
-

167. - **SIDERURGISTES** (Les) de la Communauté contre toute atteinte au régime du Rhin.
(Revue de la Navigation Fluviale Européenne, n^o 21, 10. décembre 1969, p. 833-834).

9. Energie - Energie - Energia - Energie - Energy

-
168. - BAEHR, Paul: Was wird aus Euratom?
(Europa-Archiv, n° 3, 10. Februar 1970, p. 81-90).
-
169. - CARRELLI, Antonio: Le Esperienze dell'Euratom.
(Accademia Toscana di Scienze e Lettere La Colombaria. Florence:
La Comunità europea. Storia e problemi. T. I. Firenze, 1969.
p. 191-201).
(22.601)
-
170. - HAFERKAMP, W.: Vingt années de l'histoire de l'énergie en Europe.
(Revue Française de l'Energie, n° 215, octobre-novembre 1969,
p. 39-42).
-
171. - MEYLAN, Jean-Luc: Techniques et industries nucléaires dans
l'A. E. L. E.
(EFTA-Bulletin, n° 8, novembre 1969, p. 4-9).
-
172. - POLITIQUE (La) énergétique européenne: quelques commentaires.
(Revue Française de l'Energie, n° 214, septembre 1969, p. 544-549).
-
173. - RECHERCHE (La) scientifique et les activités futures de la C. E. E. A.
Mémoire des représentants scientifiques du personnel au sein du
Comité central du Personnel des Communautés européennes au Conseil
et à la Commission des Communautés européennes.
(Europe.Documents, n° 552, 18 novembre 1969, p. 1-2).
-
174. - SCHOPPER, H.: Das Kernforschungszentrum Karlsruhe - Gegenwart
und Zukunft.
(Atomwirtschaft - Atomtechnik, n° 11, November 1969, p. 519-522).
-

10. Forschung und Kultur - Recherche et culture - Ricerca e cultura
Onderzoek en cultuur - Research and cultural matters

-
175. - BOLZ, Klaus: Integration und Forschung in Europa.
(Wirtschaftsdienst, n° 1, Januar 1970, p. 45-50).
-
176. - BOURGEOIS, Paul: La Coopération scientifique au sein de l'O.T.A.N.
(Revue Générale Belge, Bruxelles, septembre 1969).
(La Documentation Française. Articles et Documents, n° 0. 1988,
26 décembre 1969, p. 12-17).
-
177. - COMMUNAUTES EUROPEENNES. Commission: Projet de programme
pluriannuel de recherche et d'enseignement (prés. p.l. Commission
au Conseil). Com(68) 801.
Bruxelles, 1968. 141, 13 p., tabl. 4°
(Com. 22.659)
-
178. - CONSEIL DE L'EUROPE, Strasbourg: European convention on the
protection of the archaeological heritage. - Convention européenne
pour la protection du patrimoine archéologique.
(Strasbourg, C.E., 1969). 11 p. 4°
(European treaty series. - Série des traités européens, 66).
(C.E. 22.515)
-
179. - LAYTON, Christopher: 14 (Quatorze) point pour faire l'Europe
(European advanced technology. London, 1969). Préf. de Georges
Suffert. Trad. de l'anglais par Paul Chwat.
(Paris), Denoel, (1969). 370 p., 18 tabl. 8°
(Collection du défi).
(21.150/1) (notes bibliogr.)
-
180. - SAINT-HIPPOLYTE, Alexandre de: L'Ecart technologique U.S.A. -
Europe.
(2000. Revue de l'Aménagement du Territoire, n° 14, octobre 1969,
p. 27-32).
-
181. - SILJ, Alessandro: L'Exode des cerveaux: l'Europe devrait-elle rappe-
ler ses savants?
(Communauté Européenne, n° 138, janvier 1970, p. 23-26).
-
182. - SILJ, Alessandro: Il Mercato dei cervelli.
(Milano), ETAS Kompass, (1968). 139 p., tabl., fig. 8°
(Nuova collana di saggi, 11).
(22.558) (notes bibliogr.)
-

183. - UNGERER, Werner: Europäische technologische Zusammenarbeit.
(Aussenpolitik, n° 11, November 1969, p. 661-676).

184. - UNGERER, Werner: Pläne für eine europäische Technologiepolitik.
(Aussenpolitik, n° 12, Dezember 1969, p. 721-734).

185. - ZACH, Edward: La Coopération scientifique et technique des pays du
C.A.E.M. (La Pologne Contemporaine, Varsovie, août 1969),
(La Documentation Française. Articles et Documents, n° 0. 1988,
26 décembre 1969, p. 17-20).

11. Assoziierte Länder und Gebiete - Pays et territoires associés
Paesi e territori associati - Geassocieerde landen en gebieden
Associated countries and territories

-
186. - KOVAR, Robert: Le Renouveau de la Convention de Yaoundé,
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n° 3, juillet-septembre 1969,
p. 534-551).
-
187. - OURSIN, Thomas: Kamerun als Wirtschaftspartner, 2. erw. Aufl.
Köln, Bundesstelle für Aussenhandelsinformation, 1970, 80 p., tabl.,
1 ct., ill. 8°
(Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika).
(16.678/1) (bibliographie)
-
188. - LACROIX, Alain: Continuité et orientations nouvelles dans la convention
d'association de Yaounde II.
(Reflets et Perspectives de la Vie Economique, n° 6, novembre 1969,
p. 481-493).
-
189. - ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECO-
NOMIQUES, Centre de Développement. Paris: Intégration économique
entre pays en voie de développement. Par F. Kahnert (e.a.).
(Paris), O.C.D.E., (1969), 172 p., tabl., fig. 8°
(Etudes du Centre de Développement).
(22.523) (bibliographie)
-
190. - PEPY, Daniel: La Deuxième convention de Yaoundé.
(L'Europe en Formation, n° 116, novembre 1969, p. 12-17).
-
191. - RICCARDI, Ferdinando: Réflexions sur la nouvelle Convention d'asso-
ciation de Yaoundé.
(Revue Française d'Etudes Politiques Africaines, n° 46, octobre 1969,
p. 37-53).
-
192. - SCHIFFMANN, Charles: Le Fonds Européen de Développement. His-
toire de onze années.
(Revue Française d'Etudes Politiques Africaines, n° 46, octobre 1969,
p. 54-74).
-
193. - SOUBESTRE, Philippe: L'Evolution des échanges commerciaux entre
la C.E.E. et les E.A.M.A.
(Revue Française d'Etudes Politiques Africaines, n° 46, octobre 1969,
p. 76-95).
-

12. Aussenbeziehungen - Relations extérieures - Relazioni con l'esterno -
Buitenlandse betrekkingen - External relations

194. - AMERICAN foreign policy in Europe. A colloquium on aspects of the American presence in Belgium, the Federal Republic of Germany, France, Italy. March 29-30, 1968. Ed. by Omer de Raeymaeker and Albert H. Bowman.
(Louvain, Nauwelaerts, 1969. VII, 111 p. 8^o)
(Catholic University of Louvain, Faculteit der Economische en Sociale Wetenschappen. Centrum voor Politieke Studiën. Cahier, 1).
(22.434)
-
195. - BESELER, J.-F.: EEC protection against dumping and subsidies from third countries.
(Common Market Law Review, n^o3, July 1969, p. 327-352).
-
196. - BINDSCHEDLER, Rudolf L.: Die Schweiz in der Völkergemeinschaft von morgen.
Bern, Haupt, (1969). 35 p. 8^o
(Eidgenössische Zukunft, 8).
(22.303) (bibliographie)
-
197. - BIRRENBACH, Kurt: Europa e America: problematica e futuro.
(Affari Esteri, n^o4, ottobre 1969, p. 37-67).
-
198. - DANEMARK (Le) et l'intégration économique européenne. (Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, 17 octobre 1969).
(Problèmes Economiques, n^o1.143, 27 novembre 1969, p. 27-30).
-
199. - DENIAU, Jean François: Les Eléments d'une politique commerciale moderne.
(Revue Trimestrielle de Droit Européen, n^o3, juillet-septembre 1969, p. 487-490).
-
200. - DUNCAN, Val: Britain's rôle in the world today, 1st annual Institute Directors lecture ... London, July 8, 1969.
London, Institute of Directors, 1969. 18 p. (n.pag.), 1 ill. 4^o
(22.402)
-
201. - ENLARGEMENT (The) of the European Communities: the problems and opportunities.
(Overseas Review, n^o 43, July 1969, p. 2-8).
-
202. - EYGENRAAM-LOEFF, O.-M., EMPEL, M. van: Scandinavia-EEC Colloquium.
(Groningen, November 8 and 9, 1968).
(Common Market Law Review, n^o 3, July 1969, p. 375-404).
-

203. - FINNISH POLITICAL SCIENCE ASSOCIATION, Helsinki: Essays on Finnish foreign policy.
Vammala, (Vammalan Kirjapaino Oy), 1969. 113 p. 8°
(22.387) (bibl. p. chap.)
-
204. - HOME, Alec Douglas: Britain's place in the world.
(London, Conservative Political Centre, 1969). 15 p. 8°
(C.P.C. Outline series, 6).
(22.281)
-
205. - ITTERSUM, B. F. van, PETERS, Th. ABRAHAM, J.-P.: Groot-Brittannië in de E.E.G. 1-2.
(Economisch-Statistische Berichten, n° 2730, 21 januari 1970, p. 85-88, n° 2731, 28 januari 1970, 112-116).
-
206. - JOHN F. KENNEDY INSTITUTE, Center for Atlantic Studies, Tilburg: Economic relations after the Kennedy Round. Ed. by Frans A. M. Alting von Geusau, with contributions by A. H. M. Albregts (e. a.)
Leyden, Sijthoff, 1969. 224 p., tabl. 8°
(Publications of the John F. Kennedy Institute, Center for Atlantic Studies, 2).
(22.301)
-
207. - KRAEGENAU, Henry: Kann Grossbritannien jetzt der EWG beitreten?
(Wirtschaftsdienst, n° 12, Dezember 1969, p. 712-716).
-
208. - MASSIP, Roger: Petite histoire des fiançailles mouvementées de l'Angleterre et de l'Europe.
(Communauté Européenne, n° 137, décembre 1969, p. 19-21).
-
209. - MESSAGE (Le) du Président Nixon sur le commerce international.
(Trade Act 1969).
(Europe. Documents, n° 554, 27 novembre 1969, p. 1-5).
-
210. - MONLOUP, Madeleine: Les Relations économiques du Marché Commun et du Japon.
Bruges, Collège d'Europe, 1969. 136 p., tabl., fig. 8°
(Studies in contemporary European issues. 4).
(22.700) (bibliographie)
-
211. - NORTHEGE, F. S. : Britain as a second-rank power.
(International Affairs, n° 1, January 1970, p. 37-47).
-
212. - PEDINI, Mario: Comunità Economica Europea e commercio con l'Europa dell'Est.
(Rivista di Politica Economica, n° 12, dicembre 1969, p. 1667-1672).
-

213. - RAUSCHNING, Dietrich: Rechtsfragen zum handelspolitischen Arrangement zwischen der EWG und den sich um den Beitritt bewerbenden Staaten.
(Europarecht, n° 4, Oktober-Dezember 1969, p. 287-297).
-
214. - ROBERTSON, David: Proposals for a North Atlantic Free Trade Area.
(The Year Book of world affairs. T. 23, 1969. London, 1969. p. 101-123).
(R. 535) (notes bibliogr.)
-
215. - SIEGLER, Heinrich: Oesterreichs Souveränität, Neutralität, Prosperität.
Wien (etc.), Siegler, (1967). 287 p., tabl., fig., ct. 8°
(22.373) (bibliographie)
-
216. - SUBHAN, Malcolm: Les Pays d'Asie face au Marché commun. (Far Eastern Economic Review, 9 octobre 1969).
(Problèmes Economiques, n° 1.143, 27 novembre 1969, p. 24-27).
-
217. - TOMUSCHAT, Christian: EWG und DDR: völkerrechtliche Ueberlegungen zum Sonderstatus des Aussenseiters einer Wirtschaftsunion.
(Europarecht, n° 4, Oktober-Dezember 1969, p. 298-332).
-
218. - VALDES, Juan Gabriel: La C.E.E. et l'Amérique Latine.
(Panorama Démocrate-Chrétien, n° 15, août, septembre, octobre 1969, p. 14-18).
-
219. - WALLICH, Henry C.: The United States and the European Economic Community: a problem of adjustment.
(The Atlantic Community Quarterly, n° 2, Summer 1969, p. 271-285).
-
220. - WATT, D.C.: Future aims of British foreign policy.
(The Political Quarterly, n° 1, January-March 1970, p. 95-105).
-
221. - WEG, Gerd von: Leitfaden für den Osteuropahandel. Bulgarien, C.S.S.R., Polen, Rumänien, U.d.S.S.R., Ungarn.
(Frankfurt, Deutsch-Rumänischer Wirtschaftsdienst, 1969).
158 p., tabl. 8°
(22.267)
-
222. - WUELKER, Gerda: Assoziierung der neutralen EFTA-Länder.
(Wirtschaftsdienst, n° 12, Dezember 1969, p. 716-722).
-

13. Verteidigungsfragen - Défense - Difesa - Defensie - Defence

-
223. - ACIMOVIC, Ljubivoje: Die blockfreien Länder und die europäische Sicherheit.
(Europa-Archiv, n° 23, 10. Dezember 1969, p. 815-822).
-
224. - BENKO, Vlado: Thèses sur la sécurité européenne.
(Revue de la Politique Internationale, n° 471, 20 novembre 1969, p. 1-4).
-
225. - CROLLEN Luc: Les Flancs de l'O.T.A.N. sont-ils menacés?(Revue Générale Belge, septembre 1969).
(La Documentation Française: Problèmes Politiques et Sociaux, n° 3, 16 janvier 1970, p. 3-12).
-
226. - A EUROPEAN nuclear force?
(Overseas Review, n° 42, June 1969, p. 4-9).
-
227. - FANTINI, Oddone: Organizzazione della difesa e Comunità economica europea. - Organisation de la défense et Communauté économique européenne.
(Istituto di Studi Europei Alcide de Gasperi: Bollettino d'Informazioni, n° 3, luglio-ottobre 1969, p. 3-9).
-
228. - HOAG, Malcolm W.: Vers une politique nouvelle de défense?
(Stratégie, n° 19, juillet-août-septembre 1969, p. 95-112).
-
229. - HUNTER, Robert E.: The Strategic situation in Europe.
(Annuaire européen. T. 15, 1967. La Haye, 1969. p. 82-101).
(R. 4714)
-
230. - JAQUET, L.G.M.: Westeuropese samenwerking in N.A.V.O.
(Internationale Spectator, n° 19, 8 november 1969, p. 1751-1758).
-
231. - LEURDIJK, J. H.: De Niet-kernwapenlanden en de proliferatie van kernwapens.
(Internationale Spectator, n° 19, 8 november 1969, p. 1683-1716).
-
232. - SCHUETZE, Walter: Die Idee des "European Caucus": Möglichkeiten europäischer Zusammenarbeit in der N.A.T.O.
(Europa-Archiv, n° 24, 25. Dezember 1969, p. 853-862).
-
233. - STANLEY, Timothy W.: NATO's strategic doctrine. (Orbis, Philadelphia 1969).
(Survival, n° 11, november 1969, p. 342-348).
-

234. - TINDEMANS, Leo: Le Problème de la défense en Europe occidentale.
(Panorama Démocrate-Chrétien, n° 15, août, septembre, octobre
1969, p. 39-54).
-
235. - VENTENNALE (Il) del Patto Atlantico.
Milano, Istituto per gli Studi di Politica Internazionale, 1969,
pp. 1143-1207, ill., 1 ct. 4°
(Relazioni Internazionali, n° 52, 27 dicembre 1969).
-

14. Rechtsfragen - Questions juridiques - Problemi giuridici
Juridische vraagstukken - Legal matters

-
236. - AUBENAS, Benoît: Quelques considérations sur les infractions contre les Traités de Paris et de Rome.
(Revue du Marché Commun, n° 127, octobre 1969, p. 458-464).
-
237. - BERNARDINI, Aldo: Regolamento comunitario e legge statale.
(Rivista di Diritto Internazionale, n° 2-3, 1969, p. 231-257).
-
238. - BISCOTTINI, Giuseppe: Considerazioni sulla rilevanza degli atti comunitari nell'ordinamento italiano.
(Rivista di Diritto Internazionale Privato e Processuale, n° 3, luglio-settembre 1969, p. 597-631).
(22.382)
-
239. - CONSTANTINESCO, Léontin-Jean: Die unmittelbare Anwendbarkeit von Gemeinschaftsnormen und der Rechtsschutz von Einzelpersonen im Recht der EWG.
Baden-Baden, Nomos Verlagsges., (1969). 148 p. 8°
(Schriftenreihe zum Handbuch für Europäische Wirtschaft, 40).
(22.561) (notes bibliogr.)
-
240. - DIRITTO delle Comunità europee e diritto degli Stati membri,
(Par) Pieter van Dijk (e. a.) Intr. e coord. di Giuseppino Treves.
Milano, Ferro, (1969). 338 p. 8°
(Europa una, 10).
(22.557) (notes bibliogr.)
-
241. - DIJK P. van: The Implementation and application of the law of the European Communities within the legal order of the Netherlands.
(Common Market Law, Review, n° 3, July 1969, p. 283-308).
-
242. - LOUIS, Jean-Victor: Les Règlements de la Communauté Economique Européenne. Préf. de W.J. Ganshof van der Meersch.
Bruxelles, P.U., 1969 XXXI, 517 p. 8°
(Institut d'Etudes Européennes, Université Libre de Bruxelles: Thèses et travaux juridiques, 3).
(22.435) (bibl. p. chap.)
-
243. - MOELLER, Wolfdietrich: Die Verordnung der Europäischen Gemeinschaften.
(Jahrbuch des öffentlichen Rechts der Gegenwart. N.F. T. 18 Tübingen, 1969. p. 1-50).
(6556) (notes bibliogr.)
-

244. - REPERTOIRE de la jurisprudence relative aux traités instituant les Communautés Européennes ... Publ. p. H. J. Eversen (et) H. Gerl. Köln (etc.), Heymann, 1965-80
1968, (1969). IX, 310 p.
(17.227)
-
245. - SALMON, J. J. A. : Quelques réflexions sur l'immunité de juridiction des fonctionnaires internationaux pour actes accomplis en qualité officielle.
(Cahiers de Droit Européen, n° 4, 1969, p. 404-458)
-
246. - SEIDEL, M. : The Harmonization of laws relating to pharmaceuticals in the E. E. C.
(Common Market Law Review, n° 3, July 1969, p. 309-326).
-
247. - GUSTAV-STRESEMANN-INSTITUT, Bergisch Gladbach: Einführung in die Rechtsfragen der europäischen Integration.
Köln, Europa Union Verl., (1969). 312 p. 8°
(22.546) (bibl. p. chap.)
-
248. - VANDERSANDEN, Georges: Le Recours en tierce opposition devant la Cour de Justice des Communautés Européennes.
(Cahiers de Droit Européen, n° 6, 1969, p. 666-682).
-
249. - VELU, J., LANDY, D. : Action accomplie en 1967-1968 par le Conseil de l'Europe dans le domaine du droit.
(Revue de Droit International et de Droit Comparé, n° 2-3, 1970, p. 101-210).
-